

RAPPORT
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
pour l'année 1991

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 3 (A/46/3/Rev. 1)



NATIONS UNIES

New York, 1992

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

AVANT-PROPOS

Cette seconde session ordinaire de 1991 a **vu des** changements **significatifs** qui marqueront durablement de leur empreinte **les** méthodes de travail du Conseil.

Ces changements, ainsi que les innovations qui ont **caractérisé la** présente **session**, laissent entrevoir **les** prémices du couronnement des efforts déployés récemment par les Etats Membres en vue de la revitalisation du Conseil économique et social.

L'innovation majeure de la présente session a **été** la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social, **à** participation **ministérielle**, qui a été consacrée aux incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest **sur** la croissance de l'économie mondiale et, en particulier, **sur la** croissance et le développement **économiques** des pays en développement ainsi que sur la coopération économique internationale.

Le niveau de **représentation** ainsi que l'**intensité** des échanges ont constitué autant de révélateurs de l'intérêt manifeste par les **délégations à** l'égard de cette réunion inédite du Conseil. Le choix du **thème** retenu ainsi que la portée de son impact n'ont pas été étrangers **à** un tel intérêt.

La réunion spéciale a clôturé ses travaux, comme convenu, par la présentation d'un résumé par son président, M. Lakhdar Brahimi, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie. Le débat qui a eu lieu au cours de la **réunion** a permis de prendre toute la mesure des espoirs ainsi que des défis qui confrontent la communauté des nations **à** la lumière de l'évolution récente des relations Est-Ouest et de son impact sur le monde en **développement**.

Etant la première du genre, **la réunion** spéciale de haut niveau **n'a pas été** un modèle parfait d'organisation de travaux. Cependant, **l'expérience** acquise **à** cette occasion devrait **être** utile pour organiser les parties ministérielles de réunions futures du **Conseil** qui **se** tiendront en **application** des dispositions de la résolution **45/264** de **l'Assemblée générale**.

C'est précisément dans cet esprit que **s'est** tenue, en marge de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil, une rencontre informelle des chefs de délégation qui étaient accompagnés d'un de leurs conseillers. Au cours de cette rencontre, un certain nombre de propositions et de suggestions ont **été** avancées en vue d'améliorer tant le cadre que le fonctionnement des parties **ministérielles** des sessions actuelles du Conseil. Parmi ces propositions figurent la nécessité de faciliter **le** contact direct entre les délégations sur la base d'un **échange** de vues non structuré ainsi que la sanction de ce type de réunion par des documents qui iraient au-delà du simple résumé du Président. A cet égard, **la** possibilité de l'adoption d'une "déclaration du Conseil" a **été** évoquée.

La réunion spéciale de haut niveau n'a pas **été** la seule innovation qui a marqué la seconde session ordinaire. En effet; le mécanisme de l'échange de vues officieux, conçu dans **le** cadre de la revitalisation du Conseil en vue de faciliter l'interaction ainsi que le dialogue direct entre les délégations,

a enregistré des progrès significatifs. C'est dans cet esprit que le Conseil a eu à débattre de sujets d'importance majeure dans le cadre d'une série de réunions informelles. Ces réunions ont porté sur le rapport de la Commission suva, sur les conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation entre l'Iraq et le Koweït, et sur le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales. Durant la session ont eu lieu des discussions informelles avec les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales ainsi qu'avec le Directeur général du Fonds monétaire international.

En application de la résolution 45/195 de l'Assemblée générale, une réunion informelle sur le rapport de la Commission Sud s'est tenue en présence de M. Julius Nyerere, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie. Des représentants personnels des chefs d'Etat ou de gouvernement de la Norvège, du Venezuela et du Sénégal y ont également participé. La réunion a permis de mieux comprendre les défis qui confrontent le monde en développement, ainsi que la détermination de ce dernier à assumer ses responsabilités en matière de développement dans le contexte d'un environnement économique international assaini. La complémentarité des efforts nationaux et internationaux dans le domaine du développement a été longuement débattue. Conformément au mandat qui m'a été confié, je présenterai mon rapport sur cette réunion lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Les conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation entre l'Iraq et le Koweït, ainsi que ses incidences à court, à moyen et à long terme, ont fait l'objet d'une réunion informelle qui s'est tenue en application des dispositions de la décision 19911221 du Conseil. Cette réunion a permis non seulement de mieux saisir l'impact ainsi que l'étendue des conséquences du conflit du Golfe, tant sur les pays de la région que sur le reste du monde, dans tous les domaines examinés, mais aussi de mieux appréhender les difficultés particulières que continue de rencontrer la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans le déploiement de ses activités ordinaires. Il faut espérer que les moyens appropriés pourront être mis à sa disposition afin de lui permettre de s'acquitter, dans cette étape délicate de son existence, du mandat qui est le sien, au bénéfice des peuples de cette région meurtrie.

Le Conseil a également procédé à un échange de vues informel sur la question du renforcement impératif de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales, qui a constitué aussi le thème prioritaire du débat général de la présente session. Aux termes des dispositions de la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, le débat général de la présente session du Conseil aura été le dernier du genre.

A l'heure de la globalisation croissante de l'économie mondiale et de l'internationalisation des marchés, il est évident pour tous que le renforcement de la coopération économique multilatérale s'avère plus que jamais nécessaire, car les actions nationales, pour importantes qu'elles soient, ne peuvent à elles seules permettre de relever les défis globaux et de faire face aux réalités de l'interdépendance.

Les changements significatifs survenus récemment dans les relations internationales du fait de la réduction des tensions Est-Ouest et de la fin de la guerre froide devraient pouvoir faciliter le renforcement de la coopération multilatérale pour le développement grâce à l'élimination du recours aux pratiques unilatérales et au libéralisme sélectif. En effet, si le développement est la nouvelle appellation de la paix, il importe alors d'oeuvrer pour faire en sorte que ses bienfaits ne soient plus le privilège de quelques-uns, mais le patrimoine de tous.

L'adoption par l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session extraordinaire, de la Déclaration sur la coopération économique internationale et, en particulier, la relance de la croissance économique des pays en développement, tout comme le lancement, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, apparaissent comme autant de pas importants accomplis dans la bonne direction. Il en est de même du nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90.

Il demeure clair, cependant, que la crédibilité de ces nouveaux instruments de la coopération économique internationale suppose la mise en oeuvre effective des engagements contractés, la matérialisation des mesures convenues et le lancement d'initiatives nouvelles orientées vers l'action. Les prochaines échéances internationales, et en particulier la phase ultime des négociations d'Uruguay, la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et la Conférence internationale sur la population et le développement constituent autant d'occasions pour approfondir l'accord ainsi réalisé sur la voie du renouveau de la coopération économique internationale, et autant de jalons potentiels de cette quête commune de crédibilité. Une convergence de vues s'affirme de plus en plus avec évidence autour d'une approche du développement axée notamment sur le rôle attribué aux signaux des marchés, l'utilisation rationnelle des ressources humaines, financières et techniques, l'amélioration de la gestion des entreprises, la promotion de l'esprit d'initiative tant dans le domaine privé que public, ainsi que l'adoption de politiques macro-économiques saines. Cette approche du développement ne peut assurément réaliser la plénitude de ses potentialités que dans le cadre d'un environnement de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de consécration du droit des peuples à l'autodétermination, ainsi que d'une participation populaire la plus large possible aux prises de décisions majeures. Cette participation devrait nécessairement inclure les couches défavorisées, y compris les femmes. Dans ce contexte, il convient de relever la Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale, qui se tiendra en 1992 à Bruxelles, sous le patronage de S. M. la Reine Fabiola de Belgique. Cette initiative ne manquera pas d'apporter sa contribution aux préparatifs en cours de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Il en va de même du Forum international sur la santé qui se tiendra en décembre 1991 à Accra, sous le patronage de l'épouse du Président ghanéen, Mme Rawlings.

S'agissant de la mise en oeuvre de la **décision 1991/230** du Conseil, c'est avec **plaisir** que j'ai appris la décision prise **récoment** par le Secrétaire général de **l'ONU de désigner** M. Juan O. Somavia, Représentant permanent du Chili **auprès** de L'Organisation des Nations Unies, pour conduire des consultations sur la **possibilité de** convoquer un sommet mondial **sur le développement** social. **Je lui souhaite tout** le succès possible dans sa mission et **exprime** le **voeu** qu'il bénéficiera de toute l'assistance dont il **aura besoin** à cette fin.

Si le développement va de pair avec **l'approfondissement** du **respect** des libertés, l'absence **de toute** croissance **économique** risque de compromettre **sérieusement le** devenir des expériences démocratiques naissantes, tant **il est** vrai que la démocratie ne peut s'épanouir dans un environnement **marqué** par la propagation de la misère et de la pauvreté.

A ce propos, l'augmentation du nombre des pays en développement qui répondent au critère d'inclusion sur la liste des pays classés dans la catégorie des pays les moins avancés est une source de grave préoccupation. Le rapport du **Comité** de la planification du développement sur sa **vingt-septième** session, qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, est venu **nourir** ces **préoccupations**. Cette augmentation touche **singulièrement** les pays africains **qui** constituent déjà les deux tiers de cette **catégorie** de pays. Le **sort** qui a **été** réservé par la **communauté** des donateurs au Programme d'action des Nations Unies **pour le** redressement économique et le développement de l'Afrique **1986-1990** ne semble pas étranger à un **tel** résultat. L'examen ainsi que l'évaluation finale **de** ce programme par **l'Assemblée générale** en septembre offrent l'occasion voulue pour adopter les mesures correctives qui s'imposent. A cet égard, la décision prise par le Gouvernement japonais d'organiser en 1993 une conférence internationale sur le développement en Afrique, avec la participation de chefs **d'Etat** africains, constitue une source d'espoir **légitime**.

D'une **manière générale**, la persistance de la crise de l'endettement extérieur, l'approfondissement du transfert négatif des ressources financières, **la** détérioration des termes de l'échange, la chute des prix des produits de base ainsi que la montée des pressions protectionnistes constituent autant de facteurs **à** l'origine de la détérioration de la **situation** économique et sociale de nombreux pays en développement.

Cette situation risque au demeurant d'être aggravée par les effets combinés du ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et de **la** récession **qui** frappe actuellement certains pays développés. Les indicateurs **économiques** tout comme les données statistiques concourent **à** entretenir une telle **préoccupation**. Il en va de **même** de **l'état** du marché international des capitaux.

Lors de l'intervention qu'il a faite au Conseil, ainsi qu'au cours de l'échange de vues officieux, le Directeur général du Fonds monétaire international a **procédé à** une analyse détaillée des raisons **à** l'origine des pressions qui **se** font jour sur le marché international des **capitaux**. Il a recommandé des **moyens** propres **à** mettre un terme **à** cette situation, **grâce à** l'accroissement de **l'épargne**.

C'est sur la base de **considérations** similaires ninsi que de leurs conséquences sur le processus de développement que le Secrétaire **général** de l'Organisation des Nations Unies a **suggéré**, lors de l'ouverture de la **présente session**, la convocation d'une conférence internationale sur le **financement** du **développement**. Il est encourageant de constater que le Conseil a **décidé** de donner suite à cette proposition en invitant l'**Assemblée générale à procéder à** son examen à sa quarante-sixième session.

Les délégations se sont déclarées **préoccupées** par l'ampleur du financement de l'assistance **humanitaire** d'urgence induite par les **catastrophes** naturelles ou les désastres dont l'homme est la cause. La présente session du Conseil aura été l'occasion **d'un** débat fructueux sur la capacité **de** l'Organisation de faire face **aux** situations **d'urgence**.

Si le débat n'a **pas** permis l'adoption d'une **décision** commune, il **aura** eu cependant le mérite de **dégager** les termes d'un accord général quant à la nécessité **d'assurer** en temps opportun une réponse **cohérente** et coordonnée du **système** des Nations Unies face à ce type de situation, qui est **le plus** souvent imprévisible.

Un certain nombre de propositions et de suggestions ont été débattues en ce qui concerne la mise sur pied d'un point **focal** de haut **niveau**, le renforcement des capacités de réserve, le respect de la **souveraineté** des Etats et le **nécessité** d'assurer la protection des personnes **déplacées**. La discussion sur ces questions ne manquera pas de guider le **Secrétaire** général dans la formulation des **conclusions** et des recommandations qu'il **présentera à** cet égard à l'**Assemblée** générale à sa quarante-sixième session.

Le meilleur moyen de **renforcer** les capacités de l'**Organisation** des Nations Unies lui permettant de mieux répondre à l'**ampleur** grandissante des besoins humanitaires découlant des situatione d'urgence réside dans l'amélioration significative et durable des moyens de **prévention** des pays affectés. **L'accélération** du processus de **développement économique** et social figure assurément au nombre de ces moyens de prévention. C'est dire que l'amélioration des capacités dont dispose l'**Organisation** pour faire face aux situations humanitaires d'urgence, aussi indispensable soit-elle, ne saurait en aucune **façon** occulter l'impérieuse nécessité de **renforcer** l'action dans les domaines économiques et sociaux, en particulier **dans** les pays en développement. Un tel renforcement devrait permettre à l'**Organisation** d'être mieux à **même** de répondre à l'évolution des besoins de ses Etats Membres. Ainsi, le **succès** du processus actuel de revitalisation du Conseil économique et social et de la restructuration du **mécanisme** intergouvernemental des **Nations unies** dans le secteur économique et social, ainsi que dans les domaines annexes, se révèle comme un élément essentiel à la réalisation du mandat confié à l'Organisation. L'adoption de la résolution 45/264 par l'**Assemblée générale** a constitué une **étape** marquante et décisive dans ce processus.

En effet, la mise en oeuvre effective et rapide des mesures hardies et novatrices adoptées par l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-cinquième session contribuera, j'en suis convaincu, à rehausser le prestige ainsi que l'efficacité du Conseil **grâce** à une **complémentarité** accrue

de **ses** travaux et de ceux **de l'Assemblée** générale, et de leurs organes subsidiaires **respectifs**. Elle permettra aussi de **consacrer** l'approche intégrée tant des politiques que des programmes, des affaires économiques et sociales et leurs domaines **connexes**. **Une** telle réalisation raffermira le **rôle** du Conseil en tant qu'instance centrale d'examen et de coordination des grandes questions politiques, économiques, sociales et connexes.

La **complémentarité** des travaux de **l'Assemblée** générale **et** du Conseil passe nécessairement par la restructuration des organes subsidiaires de ces deux principaux organes de **l'ONU**. L'Assemblée générale ne manquera pas d'amorcer cette restructuration **à** sa quarante-sixième session.

Dans la perspective de l'approfondissement futur du **processus** de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des **Nations** Unies dans le domaine économique et social, **une** attention **toute** particulière devrait être accordée **à** la recherche d'une **plus grande complémentarité** des activités de tous les organes du **système** des Nations Unies, y compris **les** institutions **spécialisées**.

Il convient de se féliciter de la participation record des chefs d'institutions **spécialisées à la présente** session. Leur présence a permis de renouer avec une vieille tradition de collaboration du Conseil et de ces institutions, fondée sur les dispositions pertinentes de **l'Article** 63 de la Charte des Nations Unies,

La présente session du Conseil a réussi finalement **à** renouer avec les pratiques qui ont dominé les toutes **premières sessions** du Conseil. J'ose espérer que le nouveau modèle d'organisation des travaux du Conseil, issu de la résolution **45/264** de l'Assemblée générale qui entrera en vigueur en 1992, saura continuer à attirer une **telle** participation. En effectuant ce changement, le Conseil a fait **prouve** de ses capacités d'adaptation **à** l'évolution de son temps. Il lui reste à démontrer sa capacité de s'élever à la hauteur des exigences de ses Etats membres en vue de satisfaire les besoins du développement de l'écrasante **majorité** de ces Etats. Le Conseil ne pourra relever ce défi que fort de la volonté politique de ses Etats membres, car il ne peut **être** que ce que ses Etats membres veulent **qu'il** soit.

Le Président du Conseil
économique et social

Hocine DJOUDI

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	iii
NOTE RELATIVE AUX PUBLICATIONS	xiv
Chapitre	
1. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE OU PORTEES A SON ATTENTION	1
II. REUNION SPECIALE DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL . .	11
III, DEBAT GENERAL SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'EVOLUTION REGIONALE ET SECTORIELLE . . .	20
IV. QUESTIONS EXAMINEES DIRECTEMENT EN SEANCE PLENIERE	35
A. APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE . . .	35
B. UNIVERSITE DES NATIONS UNIES	36
C. CARTOGRAPHIE	37
D. ASSISTANCE D'URGENCE A LA SOMALIE	37
E. QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME a/	39
F. REVITALISATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	42
G. RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUES DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	42
H. SOUVERAINETE PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPES	43
I. COOPERATION INTERNATIONALE POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES EFFETS DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL	46
J. ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT b/	47

a/ Voir également chap. VS, sect. C.

b/ Voir également chap. VII, sect. A.

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitre	Page
V. QUESTIONS EXAMINEES PAR LE PREMIER COMITE (ECONOMIQUE)	48
A. COOPERATION REGIONALE	48
B. DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	51
a. Commerce et développement	51
2. Alimentation et agriculture	52
3. Science et technique au service du développement	53
4. Sociétés transnationales	53
5. Ressources naturelles	56
6. Population	58
7. Statistique6	59
8. Etablissements humains	60
9. Environnement	60
10. Désertification et sécheresse	61
11. Transport de marchandises dangereuses	62
12. Participation effective et intégration des femmes au développement	63
13. Décennie mondiale du développement culturel	63
C. COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DIVERSIFICATION ET MODERNISATION DES ACTIVITES PRODUCTIVES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	64
D. COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE 'L'INFORMATIQUE	64
VI. QUESTIONS EXAMINEES PAR LE DEUXIEME COMITE (SOCIAL)	66
A. LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE	66
B. DEVELOPPEMENT SOCIAL	67
C. QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME	70
D. PROMOTION DE LA FEMME	82
E. STUPEFIANTS	85

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitre	Page
VII. QUESTIONS EXAMINEES PAR LE TROISIEME COMITE (PROGRAMME ET COORDINATION)a.....	89
A. ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT	1
B. QUESTIONS DE COORDINATION	
1. Réfugiés, personnes déplacées et rapatriés	
2. Autres questions de coordination	4
C. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	93
D. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES ET QUESTIONS CONNEXES	94
1. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	94
2. Calendrier des conférences	94
E. DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES	95
F. PREVENTION DES CATASTROPHES ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE	95
1. Lutte contre l'infestation Par la lucilie bouchère	95
2. Stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique*	95
3. Coordination de opérations de secours en cas de catastrophe	96
G. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET AIDE HUMANITAIRE . . ."	96
H. RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES	97
VIII. ELECTIONS ET NOMINATIONS DE MEMBRES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHES, CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS TECHNIQUES ET PRESENTATION DES CANDIDATURES	98
A. COMITES ET COMMISSIONS DU CONSEIL	99
B. ORGANES D'EXPERTS	101
c. COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS TECHNIQUES	101
D. ORGANES RATTACHES AU CONSEIL	103

Chapitre	Page
IX. QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES	105
A. BUREAU DU CONSEIL	105
B. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DU JOUR	106
C. CREATION D'UN COMITE SPECIAL PLENIER DE LA COMMISSION DES STUPEFIANTS	108
D. DATES DE LA TRENTE-TROISIEME SESSION ET DE LA TRENTE-CINQUIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME SUR LES DISPARITIONS FORCEES OU INVOLONTAIRES	109
E. DATES DE LA DIXIEME REUNION D'EXPERTS CHARGEE D'EXAMINER LE PROGRAMME D'ADMINISTRATION ET DE FINANCES PUBLIQUES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	109
F. REPORT DE LA SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE*	110
G. DATES DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE ET DE LA REPRISE DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1991 DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	110
H. REPRISE DE LA SESSION D'ORGANISATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR 1991	110
I. CONSEQUENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ECOLOGIQUES DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT ET SES INCIDENCES A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME	110
J. REPRISE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION DES SOCIETES TRANSNATIONALES*	110
K. DATES DE LA REUNION DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE FISCALE	110
L. ASSISTANCE D'URGENCE FOUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU LIBERIA	111
M. ELARGISSEMENT DE LA COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES	111
N. ORGANISATIONS NON GOVERNEMENTALES	111
O. DEMANDES D'AUDITION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	113
P. DATES DE LA QUINZIEME SESSION DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES POUR LES NOMS GEOGRAPHIQUES	113

TABLE DES MATIERES (suite)

	Annexes	Page
I.	ORDRES DU JOUR DE LA SESSION D'ORGANISATION DE 1991 ET DES PREMIERE ET SECONDE SESSIONS ORDINAIRES DE 1991	114
IX.	COMPOSITION DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET CONNEXES	117
III.	ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DESIGNÉES PAR LE CONSEIL CONFORMEMENT A L'ARTICLE 79 DU REGLEMENT INTERIEUR AUX FINS DE PARTICIPATION AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL SUR LES QUESTIONS RELEVANT DE LEUR DOMAINE D'ACTIVITE"	152
IV.	INTERVENTION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES SITUATIONS D'URGENCE : RESUME ETABLI PAR LE PRESIDENT DU TROISIEME COMITE (PROGRAMME ET COORDINATION)	155
V.	ACTIVITE:. OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT : RESUME ETABLI PAR LE VICE-PRESIDENT DU TROISIEME COMITE (PROGRAMME ET COORDINATION)	159
VI.	CONSEQUENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ECOLOGIQUES DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT ET SES INCIDENCES A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME	165
VII.	RESUME DE LA DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL A L'ISSUE DE L'ECHANGE DE VUES XNFORMEL SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION MULTILATERALE DANS LES AFFAIRES ECONOMIQUES INTERNATIONALES a..... *	169
VIII.	LISTE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL EN 1991 ,...a...*,.....	172

Le présent rapport rend compte des travaux du Conseil à sa **session** d'organisation et à la reprise de cette **session** pour 1991, ainsi qu'à sa première session **ordinaire**, à la reprise de cette session, à sa seconde **session ordinaire** et à la reprise de cette session pour 1991.

Le rapport contient un **résumé** des décisions prises par le Conseil et ses comités de session au titre de chaque point de **son** ordre du jour, y compris les résultats des votes.

Les comptes rendus analytiques **des** séances du Conseil seront publiés dans **les Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, séances plénières**. L'établissement de comptes rendus analytiques pour les comités de session du **Conseil** est supprimé depuis 1982 (décisions **1982/105**, 1983/184, 1985/1200, 1987/1179, **1989/174** et 1991/1295 du Conseil).

Les résolutions et décisions du Conseil et les rapports de ses commissions et de ses comités permanents sont **publiés** sous la forme de **Suppléments aux Documents officiels du Conseil économique et social**. Les **Suppléments** pour 1991 sont indiqués **ci-après**.

<u>Numéro du supplément</u>		<u>Cote du document</u>
1	Résolutions et décisions adoptées à la session d'organisation et à la reprise de cette session pour 1991, ainsi qu'à la première session ordinaire et à la reprise de cette session pour 1991*	E/1991/91
1A	Résolutions et décisions adoptées au cours de la seconde session ordinaire et à la reprise de cette session pour 1991**	E/1991/91/Add.1
2	Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa quarante-septième session	E/1991/22
2A	Additif au rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa quarante-septième session	E/1991/22/Add.1
3	Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de sa cinquième session	E/1991/23 et Corr.1

* Publié initialement sous les cotes **E/1991/INF/4** et **Add.1** et **E/1991/INF/5** et **Add.1**.

** Publié initialement sous les cotes **E/1991/INF/10** et **Add.1**.

Numéro du
supplément

Cote du document

4	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa trente-quatrième session	E/1991/24 et Corr.1
5	Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-sixième session	E/1991/25 et Corr. 1
6	Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-deuxième session	E/1991/26
7	Rapport de la Commission de la population sur les travaux de sa vingt-sixième session	E/1991/27
8	Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa trente-cinquième session	E/1991/28
9	Rapport du Comité des ressources naturelles sur les travaux de sa douzième session	E/1991/29
10	Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur les travaux de sa dix-septième session	E/1991/31
11	Rapport du Comité de la planification du développement sur les travaux de sa vingt-septième session	E/1991/32
12	Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	E/1991/33
13	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement	E/1991/34
13A	Additif au rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement	E/1991/34/Add.1
a4	Rapport de la Commission économique et social@ pour l'Asie et Le Pacifique	E/1991/35
15	Rapport de la Commission économique pour L'Europe	E/1991/36
16	Rapport de la Commission économique pour l'Afrique	E/1991/37

Chapitre premier

QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE OU PORTERS A SON ATTENTION

1. En 1991, le Conseil a adopté des résolutions et **décisions** appelant une **décision** de l'Assemblée générale. Les paragraphes pertinents de ces **résolutions** et décisions sont résumés ci-dessous.

EXAMEN GENERAL DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'EVOLUTION GENERALE ET SECTORIELLE

Convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement 1/

Par sa décision **1991/274**, le Conseil a dûment pris note de la proposition faite par le Secrétaire général, dans sa déclaration à l'ouverture de la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil, tendant à ce que soit envisagée la possibilité de convoquer une **conférence** internationale sur le financement du **développement**, et a décidé de **renvoyer** la question à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session pour qu'elle l'étudie plus avant.

Rapport du Comité de la planification du développement 2/

Dans sa décision **1991/275**, le Conseil a pris acte du rapport du Comité de la planification du développement, **décidé** que, pour ce qui est du **chapitre V** du rapport, c'était l'Assemblée générale qui devait en poursuivre l'**examen** à sa quarante-sixième session, en tenant compte des vues exprimées lors de la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil, et invité les gouvernements des pays intéressés à communiquer leurs observations à l'Assemblée à sa quarante-sixième session.

ASSISTANCE D'URGENCE A LA SOMALIE

Assistance d'urgence à la Somalie 3/

Dans sa résolution **1991/3**, le Conseil, **après** avoir rappelé sa décision **1989/111** et les résolutions **44/178** et **45/229** de l'Assemblée générale, a prié le Secrétaire général d'aider à formuler des programmes; à moyen et à long terme de reconstruction et de développement pour la Somalie; prié également le **Secrétaire** général d'envoyer sans délai une mission **d'évaluation** interinstitutions chargée de déterminer les besoins d'urgence et les besoins à moyen terme de la population touchée et de faire des recommandations sur les ressources financières et **matérielles** nécessaires pour rétablir les services sociaux et l'infrastructure matérielle de base, notamment **l'électricité**, l'eau, les abris, les transports et les communications; demandé au Secrétaire général

1/ Voir **chap.** III, par. 51 à 55.

2/ Voir **chap.** III, par. 56 à 62.

3/ Voir **chay.** IV, par. 25 à 28.

de mobiliser d'urgence une assistance humanitaire internationale pour faire face aux besoins immédiats tant de la population déplacée dans le pays que des **réfugiés** restant encore en Somalie; et prié le Secrétaire général de s'efforcer d'informer le Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1991, des progrès réalisés dans l'application de la résolution, et de faire le nécessaire pour qu'un rapport complet soit présentée à l'Assemblée **générale** à sa **quarante-septième** session.

SOUVERAINETE PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS LE **TERRITOIRE**
PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUFES

Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans
le territoire palestinien et les autres territoires arabes
occupés 4/

Par sa décision **1991/279**, le Conseil a décidé de renvoyer à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa quarante-sixième session le projet de résolution intitulé "Colonies israéliennes sur le territoire palestinien dans le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés" (**E/1991/L.36**).

COOPERATION REGIONALE

Phase II de la **Décennie des transports et des communications**
pour l'Asie et le Pacifique, 1985-1994 5/

Dans sa résolution 1991175, le Conseil, après avoir rappelé la résolution **39/227** de l'Assemblée générale et sa résolution 1984178, a fait sienne la résolution **47/10** de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur la phase II de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique, 1985-1994; et recommandé à l'Assemblée d'ajuster la deuxième phase quinquennale de la Décennie en la fixant à 1992-1996 pour la faire coïncider avec la période couverte par le nouveau plan à **moyen terme**, 1992-1997, de telle sorte qu'un programme d'action régional puisse être dûment préparé conformément à la résolution **47/10** de la Commission.

Deuxième Décennie du dévelowoement **industriel**
de l'Afrique (1991-2000) 6/

Dans sa résolution 1991181, le Conseil, après avoir rappelé la résolution **44/237** de l'Assemblée générale, a proclamé deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique la période **1991-2000**; a chargé la Conférence des ministres africains de l'industrie de soumettre à l'Assemblée à sa quarante-sixième session le programme de la **deuxième** Décennie; et recommandé à l'Assemblée de mettre des ressources adéquates à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique pour lui permettre d'aider véritablement les pays et organisations africains à **mettre en oeuvre le programme** de la deuxième Décennie.

4/ Voir chap. IV, par. 46 à 50.

5/ Voir chap. V, par. 8.

6/ Voir chap. V, par. 12.

Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique 7/

Dans sa résolution 1991/81, le Conseil, après avoir rappelé sa résolution 1988/67 et la résolution 43/179 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée proclamait la période 1991-2000 deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique, a adopté le programme de la deuxième Décennie; recommandé à l'Assemblée d'approuver le programme et prié l'Assemblée de lancer officiellement la deuxième Décennie.

Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets 8/

Par sa décision 1991/303, le Conseil a décidé d'adopter la résolution 1991/82 intitulée "Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets", étant entendu que les incidences administratives et financières visées au paragraphe 7 de ladite résolution seraient examinées par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, en tenant pleinement compte de la résolution 1990/76 du Conseil, de la section XI de la résolution 45/248 de l'Assemblée, et des conclusions et recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente et unième session.

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Alimentation et agriculture 9/

Dans sa résolution 1991/53, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 45/207 de l'Assemblée générale et pris note avec faveur des conclusions et recommandations formulées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa dix-septième session ministérielle, a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Conseil mondial de l'alimentation, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, pour examen au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Alimentation et développement agricole", un rapport d'ensemble actualisé sur les tendances du marché international des produits agricoles et tropicaux et sur les faits nouveaux survenus dans le domaine de la libéralisation du commerce international de ces produits, en prenant en compte la part des pays en développement dans ce commerce et des effets défavorables à court terme qui peuvent éventuellement en résulter pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, ainsi que sur la suite à donner au chapitre relatif à l'agriculture de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

7/ Voir chap. V, par. 14 et 15.

8/ Voir chap. V, par. 19.

9/ Voir chap. V, par. 26.

Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique 10/

Dans sa résolution 1991/96, le Conseil, après avoir **rappelé** les résolutions 39/208, 40/175, 42/188 et 44/172 A de l'Assemblée générale et la résolution 1986/144 du Conseil, a réaffirmé la nécessité d'une application soutenue de la résolution 44/172 A de l'Assemblée générale; prié le **Secrétaire général** de mettre davantage l'accent, dans l'Etude sur l'économie mondiale, sur la situation et les perspectives de tous les pays agressés par la désertification et la sécheresse; et **prié** en outre le **Secrétaire général**, compte tenu de l'urgence de la situation de ces pays, de faire rapport à l'Assemblée, à sa quarante-sixième session, sur les pays **concernés**, eu égard aux travaux effectués à ce sujet par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de formuler des propositions d'action **concrète** et coordonnée et en tenant compte **des** résultats de la troisième session du Comité préparatoire qui présentent un **intérêt** en la matière.

SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

Assistance humanitaire aux Iraquiens réfugiés et déplacés 11/

Dans sa résolution 1991/5, le Conseil a accueilli avec satisfaction les initiatives lancées par le Secrétaire **général** pour alléger les souffrances qu'endurent les Iraquiens réfugiés et déplacés, notamment le fait d'avoir désigné un Représentant exécutif chargé du Programme humanitaire des Nations Unies pour l'Iraq, le Koweït et les zones frontalières iraquo-iraniennes et iraquo-turques; prié le Représentant exécutif de poursuivre **la coordination** avec les institutions spécialisées appropriées, afin d'assurer que les services essentiels aux Iraquiens réfugiés et déplacés soient maintenus et consolidés; et prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa **quarante-sixième** session sur l'application de la résolution.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Suivi de plans et programmes d'action internationaux dans le domaine du développement social 12/

Dans sa résolution 1991/7, le Conseil a recommandé à l'Assemblée **générale** d'adopter le projet de résolution qui y figure.

Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes 13/

Dans sa résolution 1991/10, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y figure.

10/ Voir chap. V, par. 76.

11/ Voir chap. VI, par. 5.

12/ Voir chap. VI, par. 11.

13/ Voir chap. VI, par. 14.

Préparation et célébration de l'Année internationale de la famille 14/

Dans sa résolution 1991/14, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y figure.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Question d'un projet d'ensemble de principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale 15/

Dans sa résolution 1991/29, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 10 A (XXXIII) de la Commission des droits de l'homme et sa résolution 1989/76, a décidé de soumettre le projet d'ensemble de principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale et le rapport du Groupe de travail de la Commission à l'Assemblée générale, pour examen à sa quarante-sixième session, en vue de l'adoption de l'ensemble de principes.

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme 16/

Dans sa résolution 1991/33, le Conseil, après avoir rappelé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques et réaffirme que tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants et que la promotion et la protection d'une catégorie de droits ne sauraient en aucun cas dispenser ou décharger les Etats de l'obligation de promouvoir et de protéger les autres droits, a décidé de transmettre le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, pour qu'elle l'examine au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions relatives aux droits de l'homme".

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage 17/

Dans sa résolution 1991/34, le Conseil, après avoir rappelé ses décisions 16 (LVI) et 17 (LVI) et pris note de la résolution 1991/58 de la Commission des droits de l'homme, a prié l'Assemblée générale de créer un fonds de contributions volontaires répondant à un certain nombre de critères.

14/ Voir chap. VI, par. 18.

15/ Voir chap. VI, par. 34.

16/ Voir chap. VI, par. 39.

17/ Voir chap. VI, par. 40.

**Faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les
droits de l'homme du Secrétariat 18/**

Dans sa résolution 1991/36, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 45/180 de l'Assemblée générale, la résolution 1991/23 de la Commission des droits de l'homme et sa résolution 1990/147, a demandé à l'Assemblée générale de tenir compte de l'écart qui existe entre les ressources du Centre et ses responsabilités; accrues et de prendre, sans tarder et conformément aux procédures établies, des mesures appropriées en vue de remédier à ce problème, et prié le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée, lors de sa quarante-sixième session, un rapport intérimaire sur les faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme.

PROMOTION DE LA FEMME

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat 19/

Dans sa résolution 1991/17, le Conseil, après avoir rappelé les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, a accueilli avec satisfaction la demande que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 45/125 et 45/239 C, adressée au Secrétaire général d'élaborer un programme d'action pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat pour la période 1991-1995; et prié le Secrétaire général de veiller à ce que son rapport annuel sur les progrès accomplis présente des stratégies et des modalités d'exécution du programme d'action et des mandats pertinents adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil, et de présenter ce rapport à la Commission de la condition de la femme à sa trente-sixième session et à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

**Révision des Règles générales du Programme alimentaire
mondial et élargissement de la composition du Comité des
politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme
alimentaire mondial 20/**

Dans sa résolution 1991/77, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y figure.

**Objectif de contributions au Programme alimentaire
mondial pour la période 1993-1994 21/**

Dans sa résolution 1991/78, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui s'y trouve annexé.

18/ Voir chap. VI, par. 42.

19/ Voir chap. VI, par. 89.

20/ Voir chap. VII, par. 3.

21/ Voir chap. VII, par. 4.

Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial 22/

Par sa décision 1991/298, le Conseil, ayant examiné le rapport du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire sur les travaux de sa première session **extraordinaire**, a décidé d'entériner les Règles générales **révisées** du Programme alimentaire mondial, figurant à l'appendice B du rapport et de les transmettre, avec la **résolution 1991/77** du Conseil, à l'Assemblée générale pour approbation finale.

QUESTIONS DE COORDINATION

Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) 23/

Dans sa résolution 1991/66, le Conseil, **après** avoir rappelé sa résolution 1990/86 et la résolution 45/187 de l'Assemblée générale, a pris acte du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la **santé** sur la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA; demandé aux organismes du **système** des Nations Unies, aux gouvernements et **aux** organisations intergouvernementales et non gouvernementales de continuer à coordonner leurs efforts avec l'Organisation mondiale de la santé dans la mise en oeuvre de la stratégie mondiale; prié le Secrétaire **général d'évaluer**, en collaboration **étroite** avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et tous les organismes appropriés des Nations Unies dans quelle **mesure les** programmes existants ou projetés de lutte contre la **pandémie** sont adéquats, en **vue de mettre** au point des activités idoines pour étayer les programmes nationaux d'action préventive et de lutte contre la **pandémie**; et invité l'Assemblée **générale**, à sa quarante-sixième session, à examiner le rapport du **Directeur général** et l'action engagée par le **système** des Nations Unies pour lutter contre la pandémie du SIDA et à prendre une décision appropriée sur l'action future, compte tenu de la résolution.

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR **L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX** PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET **LES** ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien 24/

Dans sa **résolution 1991/69**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y figure.

22/ Voir chap. VII, par. 7.

23/ Voir chap. VII, par. 13.

24/ Voir chap. VII, par. 21 et 22.

La situation humanitaire critique dans la corne de l'Afrique 25/

Dans sa résolution 1991/60, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 45/154, 45/157, 45/160 et 45/161 de l'Assemblée générale, a exprimé sa gratitude au Secrétaire général pour l'initiative qu'il a prise d'envoyer une mission interorganisations dans la corne de l'Afrique afin d'évaluer l'aide humanitaire d'urgence nécessaire aux pays touchés et pour ses efforts incessants en vue de sensibiliser la communauté internationale à la situation critique existant dans la région et à la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires; fait appel à la communauté internationale et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour qu'elles répondent avec générosité et promptitude aux appels lancés par le Secrétaire général pour répondre aux besoins urgents déjà définis dans le rapport de la mission interorganisations; et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, un rapport sur l'application de la résolution.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Elargissement de la composition du Comité exécutif
du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés 26/

Dans sa résolution 1991/1, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 1166 (XII), 1958 (XVIII), 2294 (XXII), 36/121 D, 42/130 et 45/138 de l'Assemblée générale, a recommandé à l'Assemblée de prendre à sa quarante-sixième session une décision au sujet de l'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui serait porté de 44 à 45 Etats.

Dans sa résolution 1991/63, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 1166 (XII), 1958 (XVIII), 2294 (XXII), 36/121 D, 42/130 et 45/138 de l'Assemblée générale et tenu compte de sa résolution 1991/1, a recommandé à l'Assemblée générale de prendre à sa quarante-sixième session une décision au sujet de l'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui serait porté de 44 à 46 Etats.

25/ Voir chnp. VIS, par. 38.

26/ Voir chap. VII, par. 44, et chap. IX, par. 53 à 56.

2. Le Conseil a également adopté les résolutions et décisions ci-après portées à l'attention de l'Assemblée générale :

Résolutions

1991/9	Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées
1991/15	Prévention du crime et justice pénale
1991/26	Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud
1991/51	Coopération internationale et coordination des efforts pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer
1991/54	Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud
1991/58	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
1991/61	Aide à la reconstruction et au développement du Liban
1991/62	Aide au Yémen
1991/65	Décennie mondiale du développement culturel
1991/67	Rapport du Comité du programme et de la coordination
1991/68	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
1991/73	Coopération halieutique en Afrique
1991/82	Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets
1991/93	Conférence internationale sur la population et le développement
1991/194	Schémas de consommation et indicateurs qualitatifs du développement

Décisions

- 1991/210 Election de **membres** d'organes subsidiaires du Conseil **économique** et social et confirmation de **la** nomination de **membres** des commissions techniques
- 1991/224 Elections, présentation de candidatures et nominations aux organes subsidiaires du Conseil **économique** et social et aux organes qui lui sont rattachés
- 1991/237 La situation des droits de **l'homme** en Afrique du Sud
- 1991/251 La situation des droits de l'homme dans le Koweït sous occupation iraquienne
- 1991/256 La situation des **droits** de l'homme en Iraq
- 1991/257 La situation des droits de l'homme en El Salvador
- 1991/259 La situation des droits de l'homme en Afghanistan
- 1991/268 La situation des droits de l'homme dans le sud du Liban
- 1991/283 Elections
- 19911294 Calendrier des conférences et réunions pour 1992 et 1993
- 19911311 Rapport de la Commission des établissements humains

Chapitre II

REUNION SPECIALE DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL, ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Le Conseil a décidé à sa seconde session ordinaire de 1988 qu'il devrait entreprendre chaque année, en vue de formuler et d'élaborer des recommandations orientées vers l'action, un examen approfondi de grands thèmes de politique générale, à choisir sur la base d'un programme de travail pluriannuel établi notamment en fonction des priorités fixées dans le plan à moyen terme de l'ONU et dans les programmes de travail d'autres organes compétents des Nations Unies (résolution 1988/177).
2. Le Conseil a décidé à sa session d'organisation de 1990 d'examiner, comme grand thème de politique générale en 1991, en raison de l'urgence qu'elle commence à revêtir et conformément à la disposition 2 a) iii) de sa résolution 1988/77, la question suivante : "Les incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance et le développement économiques des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale". Le Conseil a également décidé que les débats sur ce thème auraient lieu à un niveau aussi élevé qu'il convient - éventuellement au niveau ministériel - dans le cadre d'une réunion spéciale qui se tiendrait les 4 et 5 juillet 1991, durant sa seconde session ordinaire. Cette réunion spéciale serait distincte des autres travaux de la session et précéderait le débat général sur la politique économique et sociale internationale (décision 1990/205).
3. A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil a, entre autres dispositions :
 - a) Invité, le Secrétaire général à prendre, en consultation avec le Président du Conseil, les dispositions nécessaires pour préparer comme il convient la réunion spéciale et à établir pour cette réunion un rapport analytique qui devrait contenir, notamment, des renseignements complets sur la structure du commerce, des courants financiers et des investissements dans le contexte de l'évolution récente des relations Est-Ouest et de ses conséquences pour les pays en développement;
 - b) Invité le Président du Conseil à convoquer cet organe pour une réunion préparatoire d'une journée avant la réunion spéciale;
 - c) Engagé tous les organes, institutions, organismes et programmes compétents des Nations Unies à contribuer au succès de la réunion spéciale;
 - d) Invité tous les Etats Membres et Etats observateurs qui le peuvent à se faire représenter à l'échelle ministérielle (résolution 1990/68).
4. L'Assemblée générale réunie pour sa quarante-cinquième session a, dans sa résolution 45/182 relative à la réunion spéciale, engagé tous les Etats Membres et Etats observateurs qui le peuvent à se faire représenter à l'échelon ministériel.
5. A sa session d'organisation de 1991, le Conseil a confirmé, comme suite à sa décision 1990/205, le grand thème de politique générale que devra examiner la réunion spéciale (décision 1991/202 A).

A. REUNION PREPARATOIRE

6. La **réunion préparatoire** de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil s'est tenue le 3 juillet sous la présidence du Président du Conseil.

7. La réunion préparatoire a **recommandé** que soit adopté l'ordre du jour provisoire de la Réunion **spéciale** de haut niveau, et **aussi** que l'accord soit fait sur les propositions relatives à l'organisation de ses travaux qui figurent dans les annotations accompagnant son **ordre** du jour provisoire (**E/1991/83**), tendant en particulier à ce que a) le bureau de la Réunion spéciale de haut niveau soit composé de représentants des mêmes Etats que ceux qui siègent au bureau du Conseil en 1991 et que le **Président** de la Réunion **appartienne** au *même* Etat que le Président du Conseil, et b) que le Président de la Réunion spéciale de haut niveau fasse à l'issue de la Réunion une déclaration récapitulative qui constituerait le résumé officiel des travaux de la **Réunion**.

B. ELECTION DU BUREAU DE LA REUNION SPECIALE DE HAUT NIVEAU PAR LE CONSEIL

8. A la **16^e** séance, le 3 juillet, le Conseil a élu par acclamation **M. Lakhdar Brahimi**, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, Président de la Réunion spéciale de haut niveau. Le Conseil a aussi élu **MM. Abdullah Fadail Che Wan**, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Malaisie, **Bengt Sävje-Söderbergh**, Secrétaire **d'Etat** à la Suède à la coopération internationale pour le développement, Radomiro Tomić, Représentant permanent du Chili auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et **Naste Calovski**, Représentant permanent **de la** Yougoslavie auprès de l'office des Nations Unies à Genève, Vice-Présidents de la **Réunion** spéciale de haut niveau.

C. TRAVAUX DE LA REUNION SPECIALE DE HAUT NIVEAU

9. La Réunion spéciale de haut niveau s'est tenue les 4 et 5 juillet. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité de la planification du développement sur sa vingt-septième session (**E/1991/32**) 1/;

b) **Résumé** de l'étude de l'économie européenne, 1990-1991 (**E/1991/64**);

c) Chapitre VI de l'Etude sur l'économie mondiale. 1991 (**E/1991/75**);

d) *Note* verbale datée du 13 mai 1991, adressée au Secrétariat par la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui transmettait la Déclaration du Colloque tenu à Alger du 4 au 6 mai 1991 et consacre aux incidences **de l'évolution** récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, et en particulier sur la croissance et le développement économiques des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale (**E/1991/78**);

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 11 (E/1991/32).

e) **Rapport** du Secrétaire **général** concernant les incidences **Le l'évolution récente** des relations Est-Ouest. sur la croissance de l'économie mondiale, et en particulier sur la croissance **et** le développement **économique** des pays en développement ainsi que sur la coopération **économique** internationale (**E/1991/82**).

10. **A la 1re** séance, le 4 juillet, **le Président** de la Réunion spéciale de haut niveau **et** le Secrétaire **général** ont fait une **déclaration**.

11. La Réunion spéciale **de** haut niveau a alors adopté l'ordre du jour **publié** sous la cote **E/1991/83** et les propositions concernant l'organisation de ses **travaux** qui avaient fait l'objet de recommandations de la réunion préparatoire. L'ordre du jour adopté **était** le suivant :

1. Ouverture de la Réunion par le Président.
2. Incidences de l'évolution récents des relations Est-Ouest sur la croissance de **l'économie** mondiale, et en particulier **sur** la croissance et le développement économiques des pays en développement, ainsi que sur la **coopération économique** internationale.
3. Clôture de la Réunion.

12. **Une déclaration** a été faite par le Président du Colloque consacré aux incidences de **l'évolution** récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, et en particulier sur la croissance et le développement **économiques** des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale, qui s'est tenu **à** Alger du 4 **au** 6 mai 1991.

13. Des déclarations ont également été faites par le Représentant permanent du Ghana **auprès** de l'Organisation des Nations Unies (au nom des Etats **Membres** de l'Organisation qui sont **membres** du Groupe des **77**), **le** Ministre de la coopération des Pays-Bas (au nom **des** Etats Membres **de l'ONU** qui **sont** membres de la Communauté économique européenne), le Ministre des affaires étrangères **du** Brésil, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et **d'Irlande** du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire **d'Etat** aux affaires étrangères **de** la Norvège, le Représentant permanent de **la** Tunisie **auprès** de l'organisation des Nations Unies, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Malaisie et le Secrétaire **d'Etat** de l'Espagne chargé de la coopération **internationale** et de l'Amérique latine.

14. **L'Administrateur** du Programme des Nations Unies pour le développement **a** aussi fait une déclaration.

15. **A la 2e** séance, le 4 juillet, **des** déclarations ont été faites par le Vice-Ministre des affaires étrangères de Chine, le Représentant permanent du Canada **auprès** de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant permanent du Mexique auprès de **l'Organisation** des Nations Unies, le Représentant **permanent** de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies **à** Genève, le Ministre des finances du Pakistan, le Ministre des affaires étrangères de la République soviétique fédérative socialiste de Russie, le Représentant permanent adjoint de la Zambie auprès de l'Organisation **des Nations Unies**, **le**

Représentant permanent de l'Allemagne **auprès** de l'**Office** des Nations Unies à Genève, le Représentant permanent du **Japon** auprès de l'Organisation des Nations **Unies**, le Représentant permanent du **Sénégal** auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur du Bureau de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire de Suisse, le **Représentant** ad joint des Etats-Unis d'Amérique au Conseil économique et social, le représentant de la Nouvelle-Zélande, **l'Ambassadeur** d'Australie auprès de l'Allemagne, le Ministre des finances et du développement de l'Ouganda, le Ministre des relations extérieures de **la** Colombie, le Ministre des affaires **étrangères** de la République socialiste **soviétique** de **Biélorussie**, le **Secrétaire d'Etat** aux affaires économiques de l'Albanie, le **Secrétaire d'Etat** du Maroc, le Vice-Ministre **des** affaires **étrangères** de Bulgarie, le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des **Nations Unies** et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République **socialiste** soviétique d'Ukraine.

16. Des déclarations ont également été faites par le Vice-Président, planification et budget, de la Banque mondiale, le Président du Fonds international de **développement** agricole, le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Directeur exécutif du Conseil **mondial** de l'alimentation.

17. A la **3e** séance, le 5 juillet, des déclarations ont **été** faites par le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'**Office** des Nations Unies à Genève, le Vice-Ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, le Représentant permanent de l'Indonésie **auprès** de l'Office des Nations **Unies** à Genève, le **Secrétaire d'Etat** de Suède à la coopération internationale pour le développement, le **Secrétaire d'Etat** aux affaires étrangères de la **France**, le Représentant permanent du Chili auprès de l'**Office** des Nations Unies à Genève, le Vice-Ministre du Plan de Poloyne et le **Représentant** permanent des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations **Unies**.

18. A la 4e séance, le 5 juillet, des déclarations ont **été** faites par le Représentant permanent de l'**Italie** auprès de l'Organisation des **Nations Unies**, le représentant du Suriname, le Secrétaire permanent adjoint aux affaires **étrangères** de Thaïlande, le **représentant** de l'**Argentine**, l'observateur permanent de la République de Corée auprès de l'**Office** des Nations Unies à Genève, le Ministre du Plan du **Rwanda**, le représentant de l'Egypte, le Représentant permanent adjoint des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies **à Genève**, le Représentant permanent de **la** République-Unie de Tanzanie auprès de l'**Office** des **Nations Unies** à Genève, le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies **à Genève**, le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'**Organisation des** Nations Unies et le Représentant permanent par intérim de l'Inde auprès de l'**Office** des Nations Unies **à Genève**.

19. Des **déclarations** ont aussi **été** faites par le **Directeur général** du Bureau international du Travail, le **Secrétaire général** de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe et le **Secrétaire général** adjoint de la CNUCED.

D. CLOTURE DE LA REUNION SPECIALE DE HAUT NIVEAU

20. Le Président. de la Réunion **spéciale** de haut niveau a L'ait le discours de **clôture** suivant :

La **Réunion spéciale** de haut niveau du Conseil **économique et social**, la **première** Au **genre**, tant par sa **nature** que par son niveau de **représentation**, a **été** convoquée dans le cadre du processus en cours de revitalisation et de restructuration non seulement des activités du Conseil et de ses organes subsidiaires, mais aussi du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations **Unies** dans les **secteurs économique et social** ainsi que les domaines connexes.

L'importance **attachée** par les Etats **membres à cet événement** inédit dans les annales du Conseil **économique et social** s'est traduite par le niveau **élevé** de la participation des délégations. Il y a lieu ici de relever que cette représentation de haut niveau, y compris au niveau ministériel, ne s'est pns limitée aux seules délégations **membres** du Conseil. En effet, donnant suite aux dispositions pertinentes de la résolution **45/182** Je l'**Assemblée générale** des Nations **Unies**, un nombre important de délégations de pays non **membres du Conseil économique et social** ont **tenu à** être représentées **à** un niveau élevé à cette réunion. En répondant positivement **à** l'invitation qui leur avait **été** ainsi adressée, ces délégations ont **réussi** à concrétiser le voeu exprimé par l'Assemblée **générale** de faire de cette réunion extraordinaire non pas une rencontre qui se limiterait aux seuls Etats membres du Conseil, **mais** plutôt un événement de portée aussi large que possible qui permettrait **à** tous les Membres de l'**Organisation** des Nations Unies de pouvoir y participer.

L'importance attachée par les participants **à** cette réunion spéciale de haut niveau du Conseil s'est traduite, aussi, par le nombre élevé des interventions présentées **au** cours du débat général. En effet, en dépit du peu de temps alloué, pas moins de 53 pays ont pris la parole au cours du débat général. Vingt délégations ont présenté leur déclaration **à un** niveau ministériel. Ce débat a également **permis à** 11 organisations **internationales** et institutions des Nations Unies de prendre la parole.

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture, le Secrétaire **général** de l'Organisation des Nations Unies a **prononcé** une allocution.

Les interventions des délégations se sont **déroulées** dans un climat **favorable à l'établissement** d'un dialogue constructif. J'ai été impressionné par la qualité des interventions ainsi que par la perspicacité de **leur** analyse et de leur vision.

La qualité, la richesse et la diversité de ce **débat** le rendent difficile **à résumer**.

Les interventions des délégations ont permis de **mieux** comprendre la nature et la portée des changements en cours dans les relations Est.-**Ouest**, ainsi que leurs incidences, tant sur les pays en développement. que sur le devenir de la coopération **économique** internationale.

Toutes les délégations **so** sont félicitées de l'évolution du cours des **relations** Est-Ouest engendrée par les transformations structurelles en URSS et en Europe centrale et orientale. **Elles** ont considéré cette **évolution** comme un facteur positif, non **seulement** pour les parties en présence, mais **aussi** pour la communauté des nations tout **entière**.

En effet, la confrontation Est-Ouest, qui a marqué durablement de **son** empreinte la période de la guerre froide, a pris fin, permettant ainsi de donner une impulsion aux **efforts** visant à intégrer l'Europe centrale et orientale dans l'économie mondiale. Il s'agit **là** d'un facteur aux dimensions historiques susceptible d'ouvrir la voie à l'émergence d'un esprit nouveau de coopération entre **les** nations, tendu vers la réalisation de la paix universelle et d'un développement équitablement partagé. Le caractère positif de ces événements s'analyse **aussi** en termes de libération de ressources financières, techniques et humaines, précédemment utilisées à des fins militaires, au profit des objectifs de développement. Le succès escompté de l'intégration des **pays** d'Europe centrale et orientale dans l'économie **mondiale** ouvrira des perspectives bénéfiques, non seulement pour ses promoteurs, mais aussi pour les partenaires de ces derniers, tant au Nord qu'au Sud.

Les délégations ont toutefois **relevé** que la réalisation de ces perspectives économiques prometteuses à **long terme est** tributaire d'une période de transition particulièrement difficile, complexe et douloureuse. Les difficultés multiples inhérentes à cette période de transition délicate apparaissent aujourd'hui avec beaucoup plus d'acuité et de gravité que lors du lancement du processus de réformes structurelles mis en branle par les pays d'Europe centrale et orientale. Les **retombées**, tant sur le plan **économique** que social, de ces réformes structurelles et, singulièrement, leurs coûts sociaux **qui** frappent les couches les plus défavorisées, tout comme la nécessité de mettre en place des filets de protection sociale apparaissent avec clarté. **Ces** retombées, faut-il le souligner, charrient aussi des risques d'exaspération de sentiments nationalistes étreints, susceptibles de **réouvrir** des blessures que l'on croyait à jamais guéries.

Cependant, pour délicate et difficile qu'elle soit, cette période de transition a été **jugée** inévitable par l'ensemble des intervenants. Lors du débat, plusieurs intervenants ont souligné que le caractère délicat et difficile de cette période de transition que connaissent les pays d'Europe centrale et orientale **se** trouve aggravé par l'absence de **guide**, de repères ou de précédents historiques, tant il est vrai que l'expérience en cours dans cette région du monde est une **expérience** nouvelle et unique dans l'histoire moderne. De surcroît, ces **mêmes** intervenants ont souligné, à juste titre, qu'il n'existe pas de recette miracle applicable à toutes les situations.

Parce qu'aucune réforme économique sérieuse ne peut être **appliquée** dans la **plénitude** de ses potentialités en dehors ou **en** l'absence de réformes politiques adéquates, les intervenants ont souhaité que le processus de réforme **en** Europe centrale et orientale, y compris en URSS, puisse aller de pair: **avec l'approfondissement** des réformes dans le domaine politique. Parce que toute expérience démocratique ne peut se réaliser dans un climat marqué par la propagation de la pauvreté et de

la misère, les participants ont souhaité la continuation des efforts **en** cours, déployés par les pays industrialisés comme par les institutions financières multilatérales en faveur de l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale **dans l'économie** mondiale. A cet égard, il a été souligné que le processus d'universalisation des institutions **financières** multilatérales devrait pouvoir suivre son cours.

tes **intervenants** membres du Groupe des 77 ont **souligné** pour leur part **que** l'importance des mesures d'appui et de soutien **déployées** par les pays **développés** en faveur des efforts d'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'économie mondiale ainsi que la rapidité de leur mise en oeuvre **contrastaient** avec tout ce qui avait été entrepris **jusqu'alors** par ces **mêmes** pays industrialisés en faveur des pays en développement.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs délégations ont fait part de leur inquiétude quant aux risques de détournement **à** court terme des ressources financières et des avantages commerciaux accordés aux pays en **développement**. Ces délégations ont fait savoir que la concrétisation de tels risques conduirait **à** une marginalisation accrue des pays en développement, notamment des plus démunis d'entre eux. Une telle marginalisation serait de nature **à** aggraver la menace d'une **instabilité** politique dont les ondes de choc dépasseraient largement les frontières nationales des pays concernés.

Ces mêmes délégations ont relevé la dichotomie qui existait entre la diligence avec laquelle les pays développés répondaient aux besoins financiers des pays d'Europe centrale et orientale et la persistance, voire l'aggravation du transfert net négatif des ressources **financières** des pays en développement vers les pays développés. Ce mouvement de solidarité exemplaire vers l'Europe centrale et orientale s'opérait alors que **l'aide** publique au développement en faveur des pays en développement semblait chuter en termes réels. en dépit de l'accroissement des besoins de ces pays.

Ainsi, certaines délégations ont exprimé l'espoir que l'effondrement du rideau de fer ne se traduirait pas par l'émergence d'un nouveau rideau, de la misère et de **la** faim. **Elles** se sont référées **à** la nécessité de la mise en oeuvre **effective** des engagements contractés **à** l'occasion de l'adoption, par **l'Assemblée** générale, **à** sa **dix-huitième** session extraordinaire, de **la** Déclaration sur la coopération économique internationale " en ce qui concerne en particulier la croissance économique des pays en développement - **ainsi que** lors de l'adoption, par **l'Assemblée** générale **à** la quarante-cinquième session, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie **des** Nations **Unies** pour le **développement**. Ces délégations ont tenu également **à** rappeler la nécessité **de** la mise en oeuvre rapide des mesures convenues en **faveur** des pays les moins avancés. Elles ont **souhaité** aussi que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent rapidement. **à** des résultats **équilibrés** qui tiennent compte des intérêts des pays **en** développement.

Par ailleurs, les préparatifs tant de **la** huitième Conférence des Nations **Unies** sur le commerce et le **développement** que de la Conférence des Nations **Unies** sur l'environnement et **le** développement ont **été** évoqués.

Au cours du débat, les représentants des principaux pays donateurs ainsi que des institutions financières multilatérales ont réaffirmé que les efforts qu'ils étaient en train de déployer en faveur du processus de réforme en cours en Europe centrale et orientale ne s'opéreraient en aucune manière aux dépens de leurs programmes d'assistance en faveur des pays en développement. Chiffres à l'appui, les délégations des pays créditeurs ont rappelé que les flux financiers en faveur des pays d'Europe de l'Est continuaient d'être, à ce jour, limités. Ils ont souligné que le ralentissement constaté des flux financiers Nord-Sud, en particulier ceux non **générateurs** de dette, était lié aux conditions d'investissement offertes par les pays d'accueil. Les pays créditeurs ont aussi mentionné les nouvelles initiatives dites de Trinidad, en matière de réduction, de l'encours de la dette, qu'ils s'apprêtaient à prendre en faveur des pays en développement à **faible** revenu.

Sur un autre plan, des intervenants ont abordé la question du facteur humain et en ont reconnu le rôle central dans le processus de développement. Ils ont insisté sur le fait que la mise en valeur des ressources humaines devrait recevoir **toute l'attention** voulue. Celle-ci, de même que la formation continue, constituaient en effet la condition première de la mobilisation et de l'utilisation des ressources financières et naturelles, de la promotion et du transfert des connaissances scientifiques et techniques indispensables à un développement durable. Ils ont considéré que l'initiative individuelle devrait pouvoir s'épanouir dans un climat de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme. Si tous les intervenants ont reconnu que le processus de développement était intimement lié à la démocratie, pour certains toutefois; la démocratie était considérée comme une condition sine qua non du processus de développement, tandis que d'autres ont insisté sur le fait que le processus **démocratique** ne pouvait se réaliser que dans un contexte de croissance économique soutenue.

S'agissant des enseignements à tirer de la présente réunion spéciale du Conseil, et tout en relevant la grande qualité des interventions, de nombreuses délégations ont indiqué, au cours de l'échange de vues officieux des chefs de **délégation** qui a eu lieu en marge de la session extraordinaire, leur préférence pour l'organisation d'un échange **de vues** entre les délégations basé sur la formule de questions-réponses plutôt que sur le modèle du débat traditionnel. Cette idée mériterait d'être dûment examinée dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de la résolution **45/264** de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le résumé du Président serait incomplet s'il ne mentionnait tout particulièrement la participation effective et de grande qualité du Directeur général du Fonds monétaire international, du Vice-Président de la Banque mondiale, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, du Directeur général du Bureau international du Travail, du Directeur général de **l'Organisation** des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale et du Président du Fonds international de développement agricole. C'est là assurément un des éléments marquants de la présente session. Il participe d'un esprit de confiance réciproque et témoigne de ce qui peut être déjà considéré comme une étape essentielle du processus de revitalisation du Conseil.

Il convient de noter qu'en **dépit des divergences de vues**, au demourant **compréhensibles**, les participants à **cette réunion spéciale** de haut niveau, au travers de leurs interventions, ont été **unanimes** à reconnaître que des changements de grande ampleur **s'opèrent** sur la **scène internationale**. Ces changements s'accompagnent de tensions et de difficultés, **mais ils sont également** porteurs d'un message d'espoir pour l'instauration d'un ordre mondial fondé sur **l'équité et la solidarité internationale**.

A nous, peuples du monde, de **réduire ces** tensions, de vaincre ces difficultés et de concrétiser cet espoir. Dans cette **entreprise**, l'Organisation des Nations Unies, **son Conseil économique et social** revitalisé, ainsi que les institutions **spécialisées** et **les** autres organisations internationales ont un rôle **primordial** à jouer.

Chapitre III

DEBAT GENERAL SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'EVOLUTION REGIONALE ET SECTORIELLE

1. Le Conseil **économique** et social a procédé à un débat général sur la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle, à sa seconde session ordinaire de 1991 (point 2 de l'ordre du jour). A la **16^e** séance, le 3 juillet 1991, le Président du Conseil et le Secrétaire **général** ont fait des déclarations liminaires. Le débat **général** s'est déroulé du 8 au 11 juillet, c'est-à-dire de la **17^e** à la **23^e** **séance**; il est rapporté dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/1991/SR.17 à 23).

2. A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil avait décidé d'axer le débat sur le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales (**décision 1990/263**).

Déclarations liminaires

3. Ouvrant la session, le Président du Conseil a fait observer que c'était la **première** fois que le Conseil tenait une réunion **spéciale de haut niveau**, avec participation ministérielle. Cette initiative s'inscrivait dans le processus de revitalisation du Conseil, dont elle devait renforcer le **prestige** et l'efficacité. C'était de bon augure pour la **complémentarité** des travaux du Conseil, de l'Assemblée générale et de leurs organes subsidiaires.

4. Le ralentissement des **progrès** des pays **développés** et la persistance de la dépression caractérisant le climat économique international **empêchaient** la reprise de la **croissance** et de l'avancement des pays en développement. Il était donc plus important que jamais de renforcer la coopération multilatérale par le **dialogue** et le partage des responsabilités. C'était bien ce qui était dit dans la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée par l'**Assemblée générale** à sa dix-huitième session extraordinaire. Mais il restait à concrétiser ces intentions, c'est-à-dire, entre autres choses, à trouver une solution durable au problème de la dette extérieure et à inverser un échange de ressources au total déficitaire pour les **pays** en développement. **Il était** tout aussi important de faire aboutir les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, vu le rôle dynamique et décisif des échanges internationaux **dans** l'économie mondiale. Les enjeux de la coopération multilatérale **étaient** manifestes dans le problème des liens entre l'environnement et développement. La prochaine **Conférence des Nations Unies** sur l'environnement et le développement **était** en voie de se transformer petit à petit en conférence au sommet mondiale, ce qui attestait **l'importance** qu'elle revêtait aux yeux des gouvernements.

5. L'abolition des antagonismes **idéologiques** et la fin de la guerre froide laissaient espérer que l'on pourrait **mettre** la coopération internationale au service de la croissance, du développement, de la stabilité et de la paix. L'intégration de l'**Europe centrale** et de l'**Europe de l'Est** à l'économie mondiale avait mobilisé les **efforts** de la communauté internationale. **Il** fallait maintenant entreprendre un effort **équivalent** pour relancer la croissance des **pays en développement**; faute de quoi, on **verrait** s'accuser les disparités qui **caractérisaient** les relations économiques internationales.

Cela se vérifiait particulièrement en Afrique, où le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de ce continent n'avait pas été à la hauteur de ce que l'on espérait. L'Afrique était depuis trop longtemps le continent oublié. Mais la coopération d'autres pays en développement pourrait jouer un rôle substantiel. Le rapport de la Commission Sud avait montré l'importance de la coopération Sud-Sud. Bien des obstacles s'opposaient à ce type de coopération, mais on avait progressé dans certaines régions du Sud. Le potentiel était énorme, et l'intégration sous-régionale et régionale allait offrir de nouvelles perspectives à la coopération et au dialogue Nord-Sud.

6. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil, le Secrétaire général a déclaré que l'oeuvre de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité ne saurait être dissociée des responsabilités qui lui incombaient dans l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier. Une très forte proportion de la population mondiale avait du mal à subsister, et plus d'un milliard de personnes vivaient dans la misère.

7. Au cours des 20 années écoulées, conditions extérieures et facteurs internes s'étaient conjugués pour rendre difficile la formation de capital et le développement de l'économie. Les besoins en capitaux n'avaient cessé d'augmenter, alors que la croissance économique mondiale se ralentissait depuis un certain nombre d'années, ce qui s'était traduit par une détérioration constante de la position relative des pays en développement dans l'économie mondiale.

8. Pour surmonter les crises financières et les traverses qu'avaient connues les pays en développement dans les années 80, il était indispensable d'accroître les échanges et les investissements étrangers. Beaucoup de pays avaient adopté de nouvelles stratégies de développement, davantage axées sur l'extérieur, et avaient aboli les politiques restrictives à l'égard des investissements étrangers. Déréglementation et privatisation étaient partout devenues monnaie courante, phénomène qui traduisait l'évolution idéologique en cours dans le monde entier quant au rôle que l'Etat devait jouer dans la gestion de l'économie.

9. Mais la restructuration dans les pays en développement, en Europe centrale et en Europe de l'Est avait été freinée et rendue difficile par la détérioration des tendances économiques. Le processus de réforme était subordonné à la création d'un environnement international favorable. La faiblesse des marchés d'exportation et le fardeau de la dette, conjugués à la détérioration des infrastructures matérielles et sociales, avaient contribué à l'instauration d'un climat peu propice aux investissements.

10. La mise en place d'un système commercial international vraiment libéral était indispensable à la relance de la croissance économique et au progrès des pays en développement. Sur ce plan, l'aboutissement des négociations d'Uruguay revêtait une importance décisive. Non moins importante pour la relance économique des pays en développement - en Afrique et en Amérique latins surtout - était la mise en oeuvre rapide de solutions pleines d'audace et d'imagination pour régler le problème de la dette. Des initiatives récentes, telles les "conditions de Trinidad" et les propositions des Pays-Bas et du Président Bush, représentaient un pas dans la bonne direction, mais il

était clair que des mesures globales, pragmatiques et durables s'imposaient si l'on voulait résoudre ce problème critique. On pouvait trouver des précédents dans les décisions prises par le Club de Paris d'annuler une grande partie de la dette de l'Égypte et de la Pologne.

11. La crise du continent africain était extrêmement inquiétante. Les conditions de vie d'une vaste majorité d'Africain⁶ n'avaient cessé d'empirer. Si l'on n'intervenait pas d'urgence, plus de la moitié de la population africaine vivrait au-dessous du seuil de pauvreté en l'an 2000. Malgré les sérieux efforts de réforme entrepris par les pays africains à la suite de l'adoption par les Nations Unies du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la reprise économique n'avait pas eu lieu. En fait, ces pays avaient grossi les rangs des pays les moins avancés, ce qui obligeait à conclure que la communauté internationale n'avait pas suffisamment secondé les efforts de l'Afrique.

12. L'augmentation considérable du nombre de réfugiés et de personnes déplacées pendant les 10 années précédentes était aussi très inquiétante. Des situations d'urgence complexes étaient apparues en grand nombre, et il fallait renforcer les moyens qu'avait le système des Nations Unies d'apporter une aide humanitaire d'urgence à la fois rapide et efficace.

13. Si le reste du monde avait peut-être surmonté le choc initial de la crise du Golfe, de nombreux pays en développement et des centaines de milliers de travailleurs migrants n'étaient pas sortis de l'épreuve. L'invasion du Koweït par l'Iraq s'était soldée par la destruction massive des infrastructures matérielles, économiques et sociales, des dégâts écologiques sans précédent, et d'indicibles souffrances dont on ne voyait pas encore la fin.

14. Des besoins nouveaux étaient apparus, autres concurrents encore pour des ressources dont l'accroissement était d'autant plus important. Faut de moyens plus abondants, le processus de transformation politique et économique en cours se trouverait compromis. Et si la communauté internationale ne parvenait pas à trouver de quoi financer le développement mondial, la paix et la sécurité universelles seraient également en péril. Il fallait donc envisager de réunir une conférence internationale sur le financement du développement.

Débat général

15. La plupart des délégations se sont référées à l'Étude sur l'économie mondiale 1991 et se sont inquiétées que la croissance économique mondiale se fût ralentie de 1 % pour la deuxième année consécutive, passant bien au-dessous du taux de la croissance démographique. Dans les pays en développement, le taux de croissance avait fléchi une troisième année encore, pour atteindre 3 %, à comparer à 3,4 % en 1989 et à près de 5 % en 1988. L'activité économique avait nettement faibli en Europe de l'Est et en URSS en 1990, de 11 % dans le premier cas et de 4 % dans le second. Après la croissance bien marquée de 1989, les économies de marche développées avaient vu leur taux de croissance baisser de 1 % en 1990 et, en fin d'année, la presque totalité des grandes économies étaient en récession ou en quasi-récession.

16. Bien que les pays en développement eussent à faire face à des **problèmes** analogues - paupérisme **irréductible**, vulnérabilité à l'évolution économique internationale, poids de la dette, considérable retard scientifique et technologique par rapport aux pays industrialisés... -, de nombreux **intervenants** ont relevé des différences marquées dans les résultats et la problématique des diverses régions. Ces disparités sont surtout apparues au cours des discussions avec les secrétaires exécutifs des commissions **régionales**. En Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les années 80 avaient été une décennie perdue pour le développement. Les perspectives économiques ne s'étaient pas sensiblement améliorées dans les années 90 et il y aurait encore beaucoup à **faire**, aux niveaux national et international, pour assurer une croissance soutenue. En Asie occidentale, il fallait **prévoir** un grand effort de reconstruction **après les** conflits des années 80 et du début des années 90. La région était dotée d'abondantes richesses énergétiques qu'il fallait consacrer au développement et au règlement de plusieurs problèmes sociaux aux racines lointaines, particulièrement le paupérisme et le chômage. En Europe, l'attention avait **été** attirée par les réformes économiques et politiques opérées à **l'Est**. On s'efforçait de faciliter la transition et d'intégrer l'Europe centrale et l'Europe de **l'Est** à l'économie internationale. En Asie du Sud et en Asie orientale et dans le Pacifique, le problème était de ne pas perdre l'élan acquis au cours des années précédentes. Les économies de **l'Asie** et du **Pacifique** s'intégraient petit à petit. La croissance, l'intensification des échanges commerciaux, les investissements étrangers et les transferts de technologie de pays voisins étaient en voie de transformer toute la région. Il n'en fallait pas moins prévoir d'autres actions de politique générale pour soutenir cette évolution positive.

Le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales

17. Toutes les délégations se sont engagées à renforcer la **coopération** multilatérale dans les affaires économiques internationales, question qui était au centre du débat général, et rendue d'autant plus actuelle par la spectaculaire évolution politique et économique qui s'était produite. Un tel changement augurait bien de l'avenir et ouvrait des perspectives nouvelles à une extension de la coopération.

18. Les délégations ont reconnu que les pays ne pouvaient par eux-mêmes, si importante que fût leur action isolée, relever les défis du monde actuel. Dans un univers de plus en plus interdépendant, marqué par la mondialisation de l'économie et l'internationalisation des marchés, les arguments en faveur de la coopération multilatérale étaient plus convaincants que jamais. Cette coopération mettait en jeu les **Etats**, les administrations et les **institutions** publiques ainsi que les organisations non gouvernementales, qui n'assumaient pas d'ordinaire de telles responsabilités. Aussi fallait-il souligner l'importance du rôle qui revenait au Conseil économique et social comme organe central de coordination, de consultation et d'orientation.

19. Beaucoup de délégations ont déclaré que l'adoption, à la **dix-huitième** session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et le lancement de la Stratégie internationale **du** développement de la quatrième

Décennie des Nations Unies pour le développement représentaient des jalons importants **sur** la voie d'une coopération économique internationale revivifiée. On pouvait dire la même chose du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les **moins avancés**.

20. Mais on a aussi fait remarquer que les années **80** avaient été marquées par le recul du multilatéralisme et que, si **l'on** avait adopté la Déclaration et la Stratégie, on ne voyait **guère** de preuves de leur mise en **oeuvre** effective. **Il** fallait donc que **tous** les Etats Membres respectent les engagements pris sous le couvert de ces nouveaux instruments de **coopération** internationale et qu'ils adoptent des **mesures** concrètes et des initiatives pratiques.

21. La plupart des délégations ont insisté sur le fait que le renforcement de la coopération multilatérale était plus que jamais nécessaire pour combattre l'expansion de la faim et de la misère et la généralisation du fléau de l'abus et du trafic des drogues. A **cet** égard, il n'était pas **moins** important de veiller **à** la mise en valeur des ressources humaines et à la promotion de la **science** et de la technique au service du développement.

Revitalisati du Conseil

22. Beaucoup de délégations ont évoqué la question de la revitalisation du Conseil économique et social. Elles ont évoqué les progrès réalisés dans le domaine politique, tout en notant qu'il restait beaucoup **à** faire pour renforcer la coopération internationale dans les domaines social et économique.

23. La Réunion spéciale de haut niveau, avec participation ministérielle, qui avait précédé le débat général, les échanges de vues informels suscités par le rapport de la Commission Sud (pour le rapport du Président du Conseil sur ces échanges de **vues**, voir le document **A/46/448**) et les discussions centrées sur les conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation **iraquo-koweïtienne** et sur le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales étaient considérés comme autant de jalons importants sur la voie d'un Conseil plus proche des réalités et plus sensible **aux** besoins et aux espoirs des délégations. La Réunion spéciale de haut niveau avait en particulier montré que cette revitalisation était possible et **qu'il** fallait **à l'avenir** adopter des positions analogues **à** l'égard des grands problèmes mondiaux.

24. La restructuration et la revitalisation devraient viser **à mettre** l'Organisation mieux **à même** de répondre aux besoins changeants de ses Membres, notamment les pays en développement. On a fait valoir que **le projet** nordique méritait d'être étudié en profondeur.

Relations Est-Ouest

25. Bien que la Réunion spéciale de haut niveau eût traité en profondeur de la récente évolution des relations Est-Ouest, beaucoup de délégations ont évoqué les changements historiques qui avaient marqué la conduite de ces relations. Certaines ont fait observer que la nette amélioration des rapports Est-Ouest offrait l'occasion de renforcer et d'intensifier la coopération multilatérale. D'autres ont dit craindre que les pays en développement ne soient **marginalisés** davantage, tandis que la communauté internationale se préoccuperait de plus **en** plus du cours des **événements** en Europe centrale et dans l'Europe de **l'Est**.

26. Un certain nombre de délégations ont évoqué la possibilité de réduire les budgets militaires des pays développés et des pays en développement aussi bien. La fin de la guerre froide devait libérer des ressources humaines, financières et techniques au profit de la coopération internationale et mettre **l'ONU** en mesure de mieux assumer sa mission de sauvegarde de la Paix et de la sécurité internationales,

La crise du Golfe

27. L'optimisme du début des années 90 avait été fortement tempéré, sinon réduit à néant, par la crise du Golfe, qui avait gravement compromis les perspectives économiques mondiales. Les difficultés économiques et la récession s'étaient aggravées dans un certain nombre de pays et des Perturbations **économiques** importantes s'en étaient ensuivies. Des millions de personnes avaient été déplacées, les dégradations écologiques avaient atteint des proportions sans précédent et l'effort de reconstruction à entreprendre dans les pays touchés était gigantesque. La crise avait causé aux pays en développement importateurs de pétrole de très graves **difficultés**; les pays les moins avancés avaient été les plus durement touchés.

28. **Un** certain nombre de délégations ont évoqué les conséquences qu'avait la crise du Golfe sur le marché international des capitaux. Elles ont notamment relevé la pression à la hausse de plus en plus sensible sur les taux d'intérêt réels, phénomène qui pouvait alourdir encore une dette qui pesait déjà très lourd sur beaucoup de pays en développement. La crise du Golfe avait aussi **mis** en évidence la volatilité des marchés du pétrole. C'est pourquoi certains intervenants se sont félicités des initiatives prises récemment pour nouer le dialogue entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole, la plus marquante étant la conférence ministérielle tenue à Paris les 1er et 2 juillet 1991.

Dette extérieure et transfert de ressources

29. Le problème de la dette extérieure des pays en développement a été considéré comme l'un des grands obstacles à la reprise de la croissance économique, qui continuait de dissuader les investisseurs. De nombreux intervenants ont reconnu les progrès significatifs **réalisés** dans la réduction du montant de la dette publique, mais **l'amélioration** d'ensemble restait lente et les réductions effectives n'avaient pas accompli grand-chose sur le plan de la balance des paiements des pays touchés. La quasi-totalité des pays débiteurs se sont félicités du plan **Brady**, mais beaucoup ont fait observer qu'il n'avait pas **eu** les effets attendus, faute de ressources pour mettre en oeuvre des programmes efficaces de réduction de la dette et faute aussi de coordination entre **partenaires**. Certaines délégations ont évoqué en termes favorables les événements récemment intervenus dans le domaine de la réduction de la dette, comme les "conditions de Trinidad", l'initiative des Pays-Bas et le programme "Enterprise for the **Americas**".

30. Le service d'une lourde dette publique continuait de ponctionner abondamment les ressources financières des pays en **développement**. Selon **l'Etude sur l'économie mondiale 1991**, le résultat net des transferts financiers des pays importateurs de capitaux en direction des pays développés avait atteint 32 milliards de dollars en 1990. Beaucoup de délégations se sont inquiétées de cette situation. Il fallait d'urgence que les transferts financiers deviennent positifs en direction des pays en développement.

31. Un certain nombre de délégations ont renouvelé les engagements qu'elles avaient pris à l'égard des niveaux d'APD convenus sur le plan international. L'APD était très largement **considérée** comme une source indispensable de financement, surtout pour les pays les moins avancés, dont il fallait éviter la marginalisation. La communauté des donateurs avait un rôle de premier plan à jouer dans l'acheminement de cette aide. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés était **considéré** comme un pas important dans la bonne direction. A cet égard, quelques délégations ont exprimé les préoccupations que leur inspirait une recommandation du **Comité** pour la planification du développement relative à la définition des pays les moins avancés.

32. A propos de la question générale du financement du développement, plusieurs délégations ont souscrit à la proposition lancée dans sa déclaration liminaire par le Secrétaire général, qui avait parlé de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

Commerce international

33. Le **système** multilatéral d'échanges ne fonctionnait pas convenablement, aux dires d'un certain nombre de représentants. Des opinions très mitigées ont été exprimées à propos de la formation de blocs régionaux, dans laquelle on pouvait certes voir une façon d'élargir les perspectives commerciales mais aussi l'aveu d'une insatisfaction **générale** à l'égard du **système**. Certains **intervenants** ont fait observer que, dans les pays développés, de nouvelles **formes** de protectionnisme et le manque de transparence des politiques et des mesures commerciales étaient des obstacles de fait aux exportations des pays en développement. Ils ont fait valoir que les mesures protectionnistes se traduisaient pour ces pays par un manque à gagner représentant le double de l'APD. Ces tendances protectionnistes étaient d'autant plus **inquiétantes** que les pays en développement étaient de plus en plus nombreux à voir dans l'ouverture une étape importante sur la voie de l'efficacité et de la modernisation.

34. **Certaines** délégations ont dit espérer que les négociations d'Uruguay aboutiraient bientôt. Beaucoup ont dit craindre fortement que les négociations **ministérielles** de décembre 1991 n'échouent. Mais si cette série de négociations commerciales multilatérales devait au contraire donner **des résultats** équilibrés tenant compte des **intérêts** de toutes les parties, ce la renforcerait très sensiblement, et à l'avantage de **tous les pays, le système** des échanges multilatéraux.

35. Plusieurs délégations ont fait observer que le renforcement du **système** commercial était également conditionné par l'amélioration des **termes** de l'échange et l'interruption de la chute des cours des matières premières. Les prix des produits de base non pétroliers avaient en 1990 non seulement fléchi, mais atteint en moyenne leur niveau le plus faible en termes réels depuis 1945. Il fallait donc diversifier les exportations des pays **fournisseurs** de **matières premières**, ce qui supposait la mise en place de stratégies nationales appropriées, soutenues par la coopération internationale et **favorisées** par l'accessibilité des marchés des pays développés.

Environnement

36. Les **délégations** se sont **félicitées** que l'on ait universellement reconnu l'**indissociabilité** du développement et de la gestion de l'environnement. La protection de l'environnement était dans l'**intérêt** de tous. Par exemple, la **catastrophe** de la centrale nucléaire de Tchernobyl avait mis en **évidence** le **caractère** mondial des **répercussions écologiques**, justiciables à ce titre d'une **action** et d'une coopération internationale concertées.

37. Beaucoup de délégations ont fait observer que protection de l'environnement et développement n'étaient pas inconciliables, mais en fait complémentaires. **Cela se vérifiait particulièrement** en Afrique, où les tendances à la désertification et à l'érosion des sols, nuisibles à la production vivrière, ne faisaient qu'aggraver le problème de la faim.

38. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui devait se tenir à Rio de Janeiro en juin 1992, ferait date dans les annales de la coopération **multilatérale** et de l'ait aboutir à l'adoption d'**accords** ayant force obligatoire. Certaines délégations ont cependant fait **observer** que ces accords devraient tenir compte des besoins particuliers des pays en développement, dans le domaine notamment des transferts de technologie et de ressources financières. La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, **qui** devait se tenir à Carthagène (Colombie) en février 1992, pourrait également contribuer fortement à la promotion d'un **développement** économique durable.

Convergence des points de vues

39. Beaucoup d'intervenants ont déclaré que les accords conclus lors des récentes réunions internationales avaient été rendus possibles par la convergence des points de vues sur une conception du développement fondée, entre autres aspects, sur une écoute plus attentive des indicateurs du marché, sur l'utilisation rationnelle des ressources humaines, financières et techniques, sur la décentralisation des décisions économiques, sur l'instauration d'un environnement propice à l'esprit d'entreprise et sur des politiques macro-économiques bien pensées.

40. Un certain nombre d'intervenants ont également fait observer que cette conception du développement ne pourrait donner ses pleins effets que dans un environnement marqué par la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques, la liberté politique, le pluralisme, le respect des droits de l'homme et la participation la plus large aux grandes **décisions**. A ce propos, plusieurs délégations, se référant au rapport de la Commission Sud, ont **accueilli** avec faveur les recommandations qu'il **contenait**, dont beaucoup supposaient un examen de conscience. Ce type de réflexion ne serait pas non plus inutile **dans** les pays du Nord. D'autre part, il devait être possible de corroborer les **progrès** de la **démocratisation** sur le plan national par une démocratisation des relations internationales. A cet égard, plusieurs **délégations** ont **réclamé** l'élargissement des mécanismes d'adoption des **décisions** macro-économiques de portée mondiale, afin d'assurer une meilleure coordination au niveau international.

41. Il a été admis, plus généralement que par le passé, qu'il **fallait** **élaborer** des politiques nationales de mobilisation et d'utilisation **rationnelle** des ressources potentielles, d'instaurer un environnement économique **international** favorable et trouver des appuis extérieurs **aux efforts** du développement national.

42. Des déclarations ont **été faites** au **cours** du débat **général** par les représentants des Etats **ci-après** : Pays-Bas (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies **qui sont membres** de la Communauté économique européenne), Brésil, Thaïlande, Algérie, Zambie, Union des **Républiques socialistes soviétiques**, Tunisie, Chine, Finlande (au nom des pays **nordiques**), Tchécoslovaquie, Bahamas, Mexique, Indonésie, Autriche, Argentine, Chili, Roumanie, Japon, **Yougoslavie**, République socialiste soviétique d'Ukraine. Jamaïque, Bulgarie, Maroc, Botswana, Etats--Unis d'Amérique, Equateur, Malaisie, Nicaragua, Pakistan, Turquie, Bahreïn, Pérou et Kenya.

43. Les observateurs des Etats ci-après ont aussi fait des déclarations : Ghana (**au** nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies **qui sont membres** du Groupe des **77**), République socialiste soviétique de Biélorussie, Viet Nam, République de Corée, Malawi, Venezuela, Egypte, Australie, Ethiopie, Sri Lanka, **Sénégal**, Cuba et Bangladesh.

44. Les secrétaires généraux adjoints aux affaires économiques et sociales internationales et **à la coopération** technique pour le développement ont fait des déclarations.

45. Les secrétaires **exécutifs** de la Commission économique **et** sociale pour **l'Asie** et le Pacifique, de la Commission économique pour **l'Afrique**, de la Commission économique **et** sociale pour **l'Asie** occidentale, de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Amérique **latine** et les Caraïbes ont fait des **déclarations**.

46. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a fait une déclaration.

47. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail, le Directeur général du Fonds **monétaire** international, **le** Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Directeur général de l'Organisation mondiale de **la** santé et les représentants de **l'Union** internationale des **télécommunications**, du Fonds international **de** développement agricole et de la Banque **mondiale** ont fait des déclarations.

48. Les observateurs des organisations non **gouvernementales ci-après**, dotées du statut consultatif auprès du Conseil (catégorie 1) ont fait **des** déclarations : Confédération mondiale du travail, Union interparlementaire, Organisation **internationale** des employeurs, Confédération internationale des syndicats libres et **Chambre** de **commerce** internationale.

Documentation

49. Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du **Secrétaire général** sur le **rôle** du secteur public dans la **promotion** du développement **économique** des pays **en** développement (A/46/132-E/1991/58);

b) **Rapport du Comité de la planification du développement sur sa vingt-septième session (E/1991/32) 1/;**

c) **Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique, 1990 (E/1991/45);**

d) **Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes, 1990 (E/1991/56);**

e) **Résumé de l'étude sur la situation économique en Europe en 1990-1991 (E/1991/64);**

f) **Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale en Afrique, 1989-1990 (E/1991/70);**

g) **Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales (E/1991/72);**

h) **Etude sur l'économie mondiale, 1991 (E/1991/75) 2/;**

i) **Résumé de l'étude sur l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 1990 (E/1991/92);**

j) **Lettre datée du 8 juillet 1991, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/1991/115);**

k) **Nota verbale datée du 18 juillet 1991, adressée au Président du Conseil économique et social par la Mission permanente de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/1991/120);**

l) **Note du Secrétariat concernant les communications reçues des institutions spécialisées conformément au paragraphe 11 de la résolution 1989/114 du Conseil économique et social (E/1991/INF.6 et Add.1).**

Décisions prises par le Conseil

50. Le Conseil a examiné les propositions présentées au titre du point 2 à ses 29e et 31e séances, les 22 et 26 juillet 1991. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1991/SR.29 et 31).

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 11 (E/1991/32).

2/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.II.C.1.

Convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.

51. A la 29^e séance, le 22 juillet, l'observateur du Ghana 3/, au nom des **Etats** Membres de l'**Organisation** des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a présenté un projet de **décision (E/1991/L.31)** intitulé "Convocation d'une conférence internationale sur le financement du **développement**", qui était libellé comme suit :

"Le Conseil **économique** et social

a) Accueille avec satisfaction la proposition formulée Par le **Secrétaire** général dans la déclaration qu'il a faite à l'ouverture de la seconde session ordinaire de 1991, le 3 **juillet, concernant** la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement (voir **E/1991/SR.16**);

b) Décide de recommander à l'Assemblée générale, à sa **quarante-sixième** session, d'étudier les moyens de convoquer une telle **conférence** internationale."

52. A la 31^e séance, le 26 juillet, le Vice-Président du Conseil, M. Rasali (Malaisie), a Présenté un projet de **décision (E/1991/L.38)**, établi sur la base de consultations officielles tenues au sujet du projet: de **décision E/1991/L.31.**

53. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de **décision E/1991/L.38.** Pour le texte définitif, voir la décision 1991/274 du Conseil.

54. Après l'**adoption** du projet de décision, le représentant de la Tunisie a fait **une déclaration.**

55. Compte tenu de l'adoption du projet de **décision E/1991/L.38**, le projet de **décision E/1991/L.31** a **été** retiré.

Rapport du Comité de la planification du développement

56. A la 29^e séance, le 22 juillet, l'observateur du Bangladesh 3/ a présenté un projet de **résolution (E/1991/L.32)** intitulé "Rapport du Comité de la planification du développement", qui était libellé comme suit :

"Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 45/206 de l'**Assemblée** générale, du 21 **décembre** 1990, sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les **années** 90 en faveur des pays **les** moins avancés,

Rappelant, d'autre part, la **décision** relative aux critères de **définition** des pays les moins **avancés** prise par la deuxième Conférence **des** Nations Unies sur les pays **les** moins avancés le 14 septembre 1990 (A/CONF.147/18, annexe I),

3/ Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

Avant été informé des travaux du Comité de la planification du développement sur des critères substantiellement révisés d'identification des pays les moins avancés, et notamment des recommandations du Comité telles qu'elles figurent dans son rapport sur sa vingt-septième session (E/1991/32),

Notant que les gouvernements des pays les moins avancés ont besoin de suffisamment de temps pour étudier ces recommandations et leurs incidences,

1. Décide de prier le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de présenter au Conseil à la reprise de sa **seconde** session ordinaire un rapport contenant une analyse des incidences sur le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés des recommandations du Comité de la planification du développement relatives à des critères substantiellement révisés d'identification des pays les moins avancés (A/CONF.147/18, première partie);

2. Invite les gouvernements des pays intéressés à communiquer au Secrétaire général des Nations Unies, dès que possible, par l'entremise du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, leurs vues sur les parties pertinentes du rapport du Comité de la **planification** du développement;

3. Décide d'examiner à la reprise de sa session le rapport demandé au **paragraphe** 1 ci-dessus et les vues sollicitées au paragraphe 2 et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale."

57. Toujours à la **29e** séance, le représentant de la Zambie a présenté un projet de décision (E/1991/L.33) intitulé "Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés", qui était libellé comme suit :

"Le Conseil économique et social décide :

a) De faire sienne la recommandation du Comité de la planification du développement relative à l'inscription du Zaïre et de la Zambie sur la liste des pays les moins avancés (E/1991/32, par. 43);

b) A la demande du Gouvernement ghanéen (voir E/1991/115), de ne pas se prononcer sur la recommandation du Comité relative à l'inscription du Ghana sur la liste des pays les moins avancés (E/1991/32, par. 43) avant que le Gouvernement ghanéen ait étudié et analysé plus avant les raisons sur lesquelles le Comité a fondé sa recommandation et ait pleinement consulté ses partenaires bilatéraux et multilatéraux;

c) De recommander que la conclusion et la recommandation du Comité au sujet de la Namibie (E/1991/32, par. 263) soient examinées par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session;

d) De recommander à l'**Assemblée** générale, à sa quarante-sixième session, d'approuver l'inscription du Zaïre et de la Zambie sur la liste des pays les moins avancés en tenant compte des vues exprimées par les délégations à la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil sans préjudice de la résolution **45/206** de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, sur la mise en oeuvre du Programme d'action **pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.**"

58. En présentant le projet de décision, le représentant de la Zambie l'a oralement modifié comme suit :

- a) Aux paragraphes a) et d), les mots "du Zaïre et" ont été supprimés;
- b) Le paragraphe-b) a été remplacé par le texte suivant :

"b) A la demande des Gouvernements ghanéen, malgache et zaïrois, de ne pas se prononcer sur la recommandation du Comité relative à l'inscription du Ghana, de Madagascar et du Zaïre sur la liste des pays les moins avancés avant que ces **gouvernements** aient étudié et analysé plus avant les raisons sur lesquelles le Comité a fondé sa recommandation et aient pleinement consulté leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux;"

- c) Le paragraphe c) a été remplacé par le texte ci-après :

"c) De recommander que l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, envisage de ménager une période de transition en faveur des pays nouvellement inscrits sur la liste des pays les moins avancés afin d'éviter de **perturber leurs** programmes de développement;"

59. A la **31e** séance, le 26 juillet, le Vice-Président du Conseil, M. Razali (Malaisie), a présenté un projet de décision (**E/1991/L.39**), établi **sur** la base de consultations officieuses tenues au sujet du projet de résolution **E/1991/L.32** et du projet de décision **E/1991/L.33**.

60. A la **même** séance, le Conseil a adopté le projet de décision **E/1991/L.39**. Pour le texte **définitif**, voir la décision **1991/275** du Conseil.

61. Après l'adoption du projet de décision, le représentant de la Zambie a fait une déclaration.

62. Compte tenu de l'adoption du projet de décision **E/1991/L.39**, le projet de résolution **E/1991/L.32** et le projet de décision **E/1991/L.33** ont été retirés.

Assistance spéciale à la Namibie

63. A la 29e séance, le 2.2 juillet, l'observateur du Sénégal **3/**, au nom des Etats africains, a présenté un projet de résolution (**E/1991/L.35**) intitulé "Assistance spéciale à la Namibie", qui était libellé comme suit :

"Le Conseil économique et social.

Rappelant la résolution du 14 **septembre** 1990, adoptée par la deuxième Conférence des Nations Unies **sur les pays les moins avancés**, tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990, dans laquelle la Conférence a recommandé que la Namibie bénéficie d'une attention **particulière** aux fins d'appuyer son développement économique et social et a invité l'**Assemblée générale** à examiner, conformément aux **procédures** établies, la question de l'inscription de la Namibie **sur la liste des pays les moins avancés** (A/CONF.147/18, annexe 1),

Rappelant aussi la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des **pays les moins avancés** publiée à l'issue de leur réunion à New York, le 1er octobre 1990 (A/C.2/45/5, annexe) dans laquelle l'Assemblée générale **était** notamment invitée à examiner la question,

Accueillant avec satisfaction la **résolution 45/198** de l'**Assemblée générale**, du 21 décembre 1990, dans laquelle l'**Assemblée** a décidé d'accorder **une** attention spéciale à la Namibie aux fins d'appuyer son développement économique et social, conformément à la **résolution sur l'assistance économique et l'octroi du statut de pays moins avancé** à la Namibie adoptée lors de la **deuxième** Conférence des Nations Unies **sur les pays les moins avancés**,

Se félicitant aussi de la recommandation du Comité de la planification du **développement** tendant à ce que la **communauté internationale** adopte des **mesures** spéciales en faveur de la Namibie pendant un certain nombre d'années pour l'aider à mobiliser, en tant que pays nouvellement **indépendant**, le potentiel **économique** considérable dont elle dispose (E/1991/32, par. 263),

Tenant compte du fait que la Namibie a un besoin urgent d'être aidée dans ses **efforts pour reconstruire et consolider ses structures économiques** et sociales encore neuves,

Prenant note et se félicitant de la récente décision de la Communauté économique européenne de faire bénéficier la Namibie d'un statut équivalent à celui accordé aux **pays les moins avancés**, au cours des cinq premières années (1990-1995) d'application de la quatrième Convention de Lomé conclue entre la **Communauté économique européenne** et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du **Pacifique**,

Tenant compte de la **décision 91/14** du 25 juin 1991 adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement tendant à accorder à la Namibie au cours du cinquième cycle de programmation une **assistance** spéciale équivalente à celle donnée aux **pays les moins avancés** (E/1991/34),

Notant en particulier que l'on ne disposera pas d'**informations complètes** sur le revenu par habitant et les autres indicateurs socio-économiques qui **présentent un** intérêt direct pour les **consultations** menées dans le cadre du Comité de la planification du **développement** avant que les résultats du prochain recensement national en cours d'organisation avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population ne soient **publiés** en **avril 1992**,

1. **Estime** qu'il convient d'accorder une attention **spéciale** à la Namibie aux Lins d'appuyer son **développement économique** et. social;

2. **Lance un appel pressant** à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux institutions économiques et. financières internationales **concernées** pour **qu'ils répondent** généreusement aux **besoins** de la **Namibie** et lui fournissent une **assistance** par voie bilatérale **et/ou multilatérale**;

3. **Invite**, dans **l'intervalle**, les Etats Membres et les organismes du système des Nations Unies à accorder à la **Namibie** une **assistance équivalente** à celle dont **bénéficient** les pays ayant le **statut** de pays moins **avancé**, compte tenu **des** conditions existant actuellement en **Namibie.**"

64 A la 31e séance, le 26 juillet, le **Vice-Président** du Conseil, M. Razali (Malaisie), a présenté un projet de résolution (**E/1991/L.40**), établi sur la base de consultations officieuses tenues au sujet du projet de résolution **E/1991/L.35**.

65. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution **E/1991/L.40**. Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/50** du Conseil.

66. **Compte** tenu de l'adoption du projet de résolution **E/1991/L.40**, le projet de résolution **E/1991/L.35** a **été** retire.

~~Documents examinés par le Conseil économique et social en rapport avec l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle~~

67. A sa 31e séance, le 26 juillet, sur la base de la proposition du Président, le Conseil a pris note des documents dont il était saisi pour son **examen général** de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (décision du Conseil 1991/276).

Chapitre IV

QUESTIONS EXAMINEES DIRECTEMENT EN SEANCE PLENIERE

A. AF'ELIÇATION DU PROGRAMME D'ACTION **POUR** LA DEUXIEME DECENNIE DE LA **LUTTE** CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

1. Le Conseil a examiné la question de l'application du Programme d'action pour la **deuxième** Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à sa première session ordinaire de 1991 (point 2 de l'ordre du jour). Il **était** saisi du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la **Lutte** contre le racisme et la discrimination raciale (E/1991/39).
2. Le Conseil a examiné la question à sa 6e seance et de sa **8e** à sa **10e** séance, les 17, 23, 28 et 29 mai 1991. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1991/SR.6 et 8 à 10).
3. A sa **6e** séance et de sa **8e** à sa **10e** seance, le Conseil a tenu un **débat** général sur la **question**. A sa 6e séance, le 17 mai, il a entendu une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme.
4. A la **même** séance, les représentants de la Jamaïque, de la Chine, de l'Equateur, de la Yougoslavie, du Maroc, du Canada, de la Tchécoslovaquie et du Pakistan et l'observateur du Luxembourg (au nom des Etats Membres de l'**Organisation** des Nations Unies qui sont membres de la Communauté **économique européenne**) ont fait des déclarations.
5. A la **8e** seance, le 23 mai, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République arabe syrienne et de l'Indonésie et l'observateur de l'Islande (au nom des pays nordiques) ont fait des déclarations.
6. A la **9e** séance, le 29 mai, les représentants de l'Algérie, de la Trinité-et-Tobago, de l'Autriche, de la Malaisie, du Chili, de la République socialiste **soviétique** d'Ukraine, du Brésil, des Bahamas, du Japon et du Botswana et les observateurs de la Jamahiriya arabe libyenne et de Cuba ont fait des déclarations.
7. A la **10e** séance, le 29 mai, les représentants de la Bulgarie, de la Nouvelle-Zélande, du Cameroun et du Mexique et l'observateur de l'Egypte ont fait des déclarations.

Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

- a. A la **9e** séance, le **28** mai, l'observateur du Burundi **1/**, au nom des Etats d'Afrique, a présenté un projet de résolution (E/1991/L.19) intitulé "Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale".

1/ Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil **économique** et social.

9. A la **10^e** séance, le **29 mai**, le Conseil a adopté le projet de résolution par 38 voix contre zéro, avec 12 abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/2** du Conseil. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit **2/** :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Equateur, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique **d'**), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Malaisie, **Maroc**, Mexique, Niger, Nouvelle-Zélande, Pérou, République arabe syrienne, **Rwanda**, Somalie; Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes **soviétiques**, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Espagne, Finlande, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie.

10. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, de la Bulgarie, du Japon, de la Tchécoslovaquie, de l'Espagne, de l'Italie, du Nicaragua, de la Finlande, de la Turquie, des Pays-Bas et de la Roumanie ont fait des déclarations.

B. UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

11. Le Conseil a examiné la question de l'Université des Nations Unies à sa première session ordinaire (point 4 de l'ordre du jour). Il était saisi du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies pour 1990 (**E/1991/15**).

12. Le Conseil a examiné la question à ses 8^e et 9^e séances, les 23 et 28 mai. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (**E/1991/SR.8** et 9).

13. A la 8^e séance, le Recteur de **l'Université** des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

14. Egalement à la 8^e séance, les représentants de l'Algérie, des Pays-Bas, de la Roumanie, du Japon, du Canada, du Brésil, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Chine et de **la** Zambie et les observateurs de l'Egypte et de l'Inde ont fait des déclarations.

Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies

15. A la 9^e séance, le 28 mai, le Conseil a pris acte du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies (**E/1991/15**). Voir la décision **1991/221** du Conseil.

2/ Les délégations nicaraguayenne et pakistanaise ont fait savoir ultérieurement que, si elles avaient été présentes lors du vote, elles auraient voté pour le projet de résolution.

C. CARTOGRAPHIE

16. Le Conseil a examiné la question de la cartographie à sa première session ordinaire (point 5 de l'ordre du jour). Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la douzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/1991/51 et Corr.1).

3.7. Le Conseil a examiné la question à ses 7e et 9e séances, les 22 et 28 mai. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1991/SR.7 et 9).

18. A la 7e séance, le 22 mai, le représentant du Département de la coopération technique pour le développement a fait une déclaration liminaire.

19. A la 9e séance, le 28 mai, le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait une déclaration.

Douzième et treizième Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

20. A la 9e séance, le 28 mai, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la douzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/1991/51 et Corr.1) et a fait siennes les recommandations de la Conférence figurant au paragraphe 10 du rapport. Voir la décision 1991/222 du Conseil.

D. ASSISTANCE D'URGENCE A LA SOMALIE

21. Le Conseil a examiné la question de l'assistance d'urgence à la Somalie à sa première session ordinaire (point 12 de l'ordre du jour).

22. Le Conseil a examiné la question de sa 8e à sa 10e séance, les 23, 28 et 29 mai. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (voir E/1991/SR.8 à 10).

23. A la 8e séance, le 23 mai, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence en Somalie a présenté oralement un rapport.

24. A la même séance, les représentants de l'Italie, de la Somalie et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

Assistance d'urgence à la Somalie

25. A la 9e séance, le 28 mai, le représentant du Zaïre, au nom de l'Algérie, du Chili, de l'Egypte 1/, du Maroc, du Pakistan, du Rwanda, de la Somalie, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie, a présenté un projet de résolution (E/1991/L.21) intitulé "Assistance d'urgence à la Somalie". Par la suite, le Botswana et la Chine se sont joints aux auteurs du projet de résolution, qui était libellé comme suit :

" Conseil économique et social

Rappelant sa décision 1989/111 du 22 mai 1989 et les résolutions de l'Assemblée générale 44/178 du 19 décembre 1989 et 45/229 du 21 décembre 1990,

Accueillant avec satisfaction l'envoi par le Secrétaire général d'une mission en Somalie pour y évaluer la situation du point de vue de la **sécurité**, afin de préparer la reprise d'un programme d'assistance d'urgence,

Ayant entendu le rapport du Coordonnateur **spécial** pour les opérations de secours d'urgence en Somalie (voir **E/1991/SR.8**),

Extrêmement préoccupé par les déplacements massifs de population dans les régions touchées de la Somalie, par l'étendue des dommages et des destructions **causés** à des villages, des bourgs et des villes, par les dommages importants subis par l'infrastructure du pays du fait du conflit civil, et par la perturbation généralisée des équipements et services publics,

Notant avec une grande satisfaction les efforts humanitaires déployés par diverses organisations non gouvernementales nationales et internationales,

Profondément reconnaissant de l'assistance humanitaire apportée par certains Etats Membres pour soulager les difficultés et les souffrances de la population touchée,

Conscient de la situation politique complexe qui prévaut dans l'ensemble du pays, et de la poursuite des désordres civils dans plusieurs régions,

1. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour préparer la reprise des programmes d'assistance des Nations Unies:

2. Exprime également sa satisfaction de l'assistance humanitaire fournie par plusieurs pays, ainsi que par des membres de la communauté des organisations non gouvernementales;

3. Prie le Secrétaire général d'envoyer sans délai une mission d'évaluation interinstitutions chargée de déterminer les besoins d'urgence et les besoins à moyen terme de la population touchée, et de faire des recommandations sur les ressources financières et matérielles nécessaires pour rétablir les services sociaux et l'infrastructure matérielle de base, notamment l'électricité, l'eau, les abris, les transports et les communications;

4. Demande aux Etats Membres et aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales d'apporter une aide généreuse par les voies humanitaires appropriées à la population touchée, notamment en produits alimentaires, en médicaments et en abris;

5. Engage les organisations intéressées des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Conseil mondial de l'alimentation, le Centre des Nations Unies pour

les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, à reprendre leurs programmes d'assistance dans leurs domaines de compétence respectifs;

6. **Demande au Secrétaire général de mobiliser d'urgence une** assistance humanitaire internationale pour faire **ace** aux besoins **immédiats** tant de la population déplacée dans le pays que des réfugiés restant **encore** en Somalie;

7. **Appelle instamment les** chefs nationaux **somalis** à ne rien négliger pour parvenir à la réconciliation nationale, et pour rétablir et encourager la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays;

8. **Recommande instamment que les secours** soient mis à la disposition de tous ceux qui en ont besoin, quelles que soient les différences tribales et politiques, que des mesures soient prises pour assurer l'acheminement **sûr** des secours et la **sécurité** des agents qui les distribuent, et que la distribution des **secours** se déroule sous la supervision de fonctionnaires des Nations Unies afin de garantir l'impartialité et l'équité:

9. **Prie** le Secrétaire général, vu l'urgence de **la** situation, de s'efforcer d'informer le Conseil économique et social, à sa deuxième session ordinaire de 1991, des progrès réalisés dans **l'application** de la présente résolution, et de faire le nécessaire pour qu'un rapport complet soit présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session."

26. **A la 10e séance**, le 29 mai, le représentant du Zaïre, au nom de l'Algérie, de **Barheïn**, du Botswana, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Egypte **1/**, de l'Italie, de la Jordanie, du **Maroc**, du Pakistan, des Philippines, du Rwanda, de la Somalie, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la **Zambie**, a **présenté** un projet de **résolution** révisé (**E/1991/L.21/Rev.1**). Par la suite, l'Allemagne, le Costa Rica **1/**, les Etats-Unis d'Amérique, l'Indonésie, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Uruguay se sont joints aux auteurs du projet de résolution **révisé**.

27. **A la même** séance, le Conseil a adopté le projet de résolution révisé. Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/3** du Conseil.

28. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Somalie a fait une déclaration.

E. QUESTIONS RELATIVES **AUX DROITS DE L'HOMME** **3/**

L'embargo économique des Etats-Unis d'Amérique contre Cuba : ses conséquences néfastes pour la pleine jouissance des droits de l'homme du peuple cubain

29. **A la 10e** séance, le 29 mai, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (**E/1991/L.22**) intitulé "L'embargo économique des Etats-Unis d'Amérique contre Cuba : ses conséquences néfastes pour **la** pleine jouissance **des droits de l'homme** du peuple cubain" présenté par l'observateur de Cuba **1/**. Le projet de résolution était libellé **comme suit** :

3/ Pour l'examen par le Conseil d'autres questions relatives aux droits de l'homme, voir plus bas, chnp. **VI, sect. C**.

"Le Conseil économique et social,

Guidé par les objectifs et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et, en particulier, par l'obligation qui incombe à tous les Etats Membres, en vertu de la Charte, de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies,

Conscient de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous, et résolu à demeurer, vigilant en ce qui concerne les violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent,

Réaffirmant le droit de tout Etat de déterminer librement son propre système politique, économique et social sans ingérence extérieure, et l'obligation qui incombe à tous les Etats de s'abstenir d'adopter des mesures de représailles économiques ou embargo quelconques et d'empêcher que des sociétés relevant de sa juridiction et de son contrôle ne soient utilisées comme instruments de pression politique ou de contrainte contre un autre Etat, en violation de la Charte des Nations Unies,

Profondément préoccupé par l'embargo que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique impose à la République de Cuba depuis plus de trente ans, notamment l'interdiction totale de tout commerce de produits alimentaires et de médicaments, et par ses effets nocifs sur l'exercice des droits de l'homme inaliénables du peuple cubain,

Profondément préoccupé en outre par d'autres mesures d'agression et de discrimination que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a prises contre la République de Cuba, lesquelles constituent également des violations flagrantes des droits de l'homme du peuple cubain,

Convaincu que Lesdites mesures constituent une violation flagrante et inadmissible des droits du peuple cubain de réaliser son progrès économique et social, d'améliorer son niveau de vie et de promouvoir sa dignité et sa liberté,

1. Prie la Commission des droits de l'homme, à sa quarante-huitième session, d'examiner, à titre prioritaire, les conséquences néfastes, pour l'exercice des droits inaliénables du peuple cubain, de l'embargo et d'autres mesures d'agression et de discrimination prises par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre la République de Cuba;

2. Prie également le Secrétaire général de présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa quarante-huitième session, un rapport sur les conséquences néfastes, pour la pleine jouissance des droits de l'homme du peuple cubain, de l'embargo et d'autres mesures d'agression prises par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre la République de Cuba."

30. A la 11e séance, le 30 mai, le Conseil était saisi d'un projet de résolution révisé (E/1991/L.22/Rev.1) qui était libellé comme suit :

"Le Conseil économique et social,

Guidé par les objectifs et principes consacréés dans la Charte des Nations Unies et, en particulier, par l'obligation qui incombe à tous les Etats Membres, en vertu de la Charte, de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la **menace** ou à l'emploi de la force, **soit contre** l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre **manière** incompatible avec les buts des Nations Unies,

Conscient de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme et des **libertés** fondamentales de tous, et résolu à demeurer vigilant en ce qui concerne les violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent,

Rappelant la résolution 2625 (XXV) de l'**Assemblée** générale, en date du 24 octobre 1970, contenant la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la **coopération** entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant le droit de tout Etat de déterminer librement son propre **système politique, économique et social** sans ingérence extérieure, et l'obligation qui **incombe** à tous les Etats de s'abstenir d'adopter des mesures de représailles économiques ou embargo quelconques et d'empêcher qu'a des sociétés relevant de sa **juridiction** et de son contrôle ne **soient utilisées** comme instruments de pression politique ou de contrainte contre un autre Etat, en violation de la Charte des Nations Unies,

Profondément préoccupé par les effets nocifs sur la pleine **jouissance** des droits de l'homme inaliénables du peuple cubain de l'embargo et d'autres mesureés connexeés que le Gouvernement des **Etats-Unis** d'Amérique impose à la République de Cuba depuis plus de trente ans, notamment l'interdiction totale de tout **commerce** de produits **alimentaires** et de médicaments,

Convaincu que lesdites mesureés constituent une violation flagrante et inadmissible deé droité du peuple cubain de réaliser son progrès **économique** et social, d'améliorer son niveau de vie et de promouvoir sa dignité et sa liberté,

Prie la Commission des droits de l'homme, à sa quarante-huitième session, d'examiner, à titre prioritaire, les conséquenceés néfastes, pour la pleine jouissance deé droits Inaliénables du peuple cubain, de l'embargo et d'autreés ^{mesures} connexes prises par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre la République de Cuba."

31. A la même séance. l'observateur de Cuba a **déclaré** que sa délégation n'insisterait pas pour qu'une décision **sur** le projet de résolution **révisé** soit prise à la session en cours du Conseil.

32. A la même **séance** également, le Conseil, sur la proposition du Président par intérim, a décidé de ne pas **se** prononcer sur le projet de **résolution E/1991/L.22/Rev.1**, compte tenu du fait que le débat sur la question **serait** consigné dans le rapport du Conseil. Voir la décision **1991/223** du Conseil.

F. REVITALISATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

33. Le Conseil a examiné la question de la revitalisation du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1991 (point 3 de l'ordre du jour) .

34. Le Conseil a examiné la question à ses 27^e, 28^e et 31^e séances, les 16, 17 et 26 juillet 1991. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1991/SR.27, 28 et 31).

35. A ses 27^e et 28^e séances, le Conseil a procédé à un débat général sur la question. A la 27^e séance, le 16 juillet, le Président du Conseil a fait un rapport oral, conformément du paragraphe 3 de la résolution 1990/69 du Conseil. A la même séance, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a fait une déclaration liminaire.

36. Egalement à la 27^e séance, les représentants des pays ci-après : Pays-Bas (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), Etats-Unis d'Amérique, Autriche, Thaïlande, Japon, République socialiste soviétique d'Ukraine, Mexique, Union des Républiques socialistes soviétiques et Pérou ainsi que les observateurs des pays ci-après : Ghana (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77), Danemark (au nom des pays nordiques), Egypte, Sri Lanka et Australie ont fait des déclarations.

37. A la 28^e séance, le 17 juillet, les représentants de la Chine, de la Yougoslavie, du Chili, du Canada, de l'Algérie et du Pakistan ont fait des déclarations.

Rapport du Président du Conseil économique et social sur toutes les questions intéressant l'examen de l'application des mesures convenues pour la revitalisation du Conseil

38. A la 31^e séance, le 26 juillet, sur la proposition du Président, le Conseil a pris acte du rapport présenté oralement par le Président du Conseil, en application de sa résolution 1990/69, sur toutes les questions intéressant l'examen de l'application des mesures convenues pour la revitalisation du Conseil. Voir la décision 1991/27 du Conseil.

G. RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUES DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

39. Le Conseil a examiné la question du respect des engagements et de l'application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, à sa seconde session ordinaire de 1991 (point 4 de l'ordre du jour). Il était saisi d'une note du Secrétaire général sur la respect des engagements et l'application des politiques convenues dans la Déclaration par les organismes des Nations Unies (E/1991/96).

40. Le Conseil a examiné la question à ses 26^e et 31^e séances, les 16 et 26 juillet 1991. On trouvera un **résumé** des **débats** dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1991/SR.26 et 31).

41. A la 26^e séance, le 16 juillet, le Conseil a tenu un débat **général** sur la question. Les représentants des pays **ci-après** : Pays-Bas (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté **économique** européenne), Union des Républiques socialistes soviétiques, Chine, Thaïlande, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine et Algérie et l'observateur du Ghana (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77) ont fait des déclarations. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et **de** l'Organisation internationale du Travail ont également fait des déclarations.

Note du Secrétaire général sur le respect des engagements et l'application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement par les organismes des Nations Unies

42. A la 31^e séance, le 26 juillet, sur la proposition du **Président**, le Conseil a pris acte de la note du Secrétaire général (E/1991/96). Voir la décision 1991/278 du **Conseil**.

**H. SOUVERAINETE PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES
DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN ET LES AUTRES
TERRITOIRES ARABES OCCUPES**

43. Le Conseil a examiné la question de la souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés à sa seconde session ordinaire de 1991 (point 5 de l'ordre du jour). Il était **saisi** d'une note du Secrétaire général relative à la politique du sol et de l'eau pratiquée par Israël dans le territoire palestinien et les autres territoires **arabes occupés** (A/46/263-E/1991/88).

44. Le Conseil a examiné la question à ses 28^e, 30^e et 31^e séances, les 17, 24 et 26 juillet 1991. On trouvera un résumé des **débats** dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1991/SR.28, 30 et 31)

45. A la 28^e séance, le 17 juillet, le Conseil a tenu un débat général sur la question. Les représentants de la République arabe syrienne, de l'Algérie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'**Union** des Républiques socialistes soviétiques, de Bahreïn et du Maroc et les observateurs d'Israël et de l'Egypte ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés

46. A la 30^e séance, le 24 juillet, le représentant de la **République arabe** syrienne, au nom de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite **1/**, de Bahreïn, de l'Egypte **1/**, des **Emirats arabes unis 1/**, de l'**Iraq**, de la **Jamahiriya** arabe libyenne **1/**, de la Jordanie, du Liban **1/**, du Maroc, du Qatar **1/**, de la

République arabe syrienne, de la **Somalie**, du Soudan **1/**, de la Tunisie et du **Yémen 1/**, a présenté un projet de résolution (**E/1991/L.36**) intitulé "Colonies israéliennes sur le territoire palestinien, dans le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés". Par la suite, le Pakistan, le **Viet Nam 1/** et la Zambie se sont joints aux auteurs du **projet** de résolution, qui était libellé comme suit :

" Conseil économique et social,

S'inspirant des principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions 242 (1967) du 22 novembre **1967** et 497 (1981) du 17 décembre **1981** du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale affirmant que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible aux termes de la Charte des Nations Unies,

Rappelant la résolution 465 (**1980**) du 1er mars **1980** du **Conseil de sécurité**, la résolution **45/74** du 11 décembre 1990 de l'Assemblée générale et **les autres résolutions** pertinentes affirmant l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949 **4/**, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et aux autres territoires arabes occupés **par Israël depuis 1967,**

Constatant avec préoccupation l'implantation continue par Israël, puissance occupante, de colonies sur le territoire palestinien, dans le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés et l'installation de nouveaux immigrants juifs sur le territoire palestinien, dans le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés,

1. **Condamne** l'implantation par Israël de colonies **sur le** territoire palestinien, dans le **Golan** syrien et les autres territoires arabes occupés, y compris **Jérusalem**, et considère ces pratiques comme **illégales** et sans aucun effet juridique, ainsi qu'il est spécifié dans les résolutions 446 (1979) et 465 (**1980**) du Conseil de sécurité et **dans** les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

2. **Décide** que l'implantation de colonies et leur construction continue sur le territoire palestinien, dans le **Golan** syrien et les autres territoires arabes occupés, et l'installation de nouveaux immigrants juifs en ces lieux constituent un obstacle insurmontable **à la** réalisation d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient;

3. **Condamne énergiquement les** pratiques d'Israël sur le territoire palestinien, dans le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés, notamment la confiscation de terres, le détournement des **ressources en** eau, l'épuisement des **ressources** naturelles et économiques des territoires occupés et le déplacement et la déportation de la population de ces territoires:

4/ Organisation des Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, No 973.

4. **Réaffirme** le droit établi et inaliénable du **peuple** palestinien du territoire palestinien, de la population du Golan syrien et des autres **territoires** arabes **occupés** à une souveraineté intégrale sur leurs ressources naturelles et économiques et **considère** toute violation de celle-ci comme nulle et **non** avenue et sans aucun effet juridique;

5. **Prie** le **Secrétaire** général d'élaborer un rapport sur les conséquences économiques et sociales de l'implantation par **Israël** de colonies sur le territoire palestinien, dans le Golan **syrien** et les autres territoires arabes occupés, qui sera présenté **à l'Assemblée générale** à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et **social**."

47. A la **31e** séance, le 26 juillet, le représentant de la **République** arabe syrienne a **révisé** oralement le projet de résolution en supprimant **les** mots "du territoire palestinien" après les mots "**du** peuple palestinien" au paragraphe 4.

48. Egalement à la 31e séance, le Vice-Président du Conseil, M. **Razali** Ismail (Malaisie), a présenté un projet de décision (**E/1991/L.41**) intitulé "Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés", à la suite des consultations officielles sur le projet de résolution **E/1991/L.36**. Le projet de décision était libellé **comme** suit :

"Le Conseil économique et social décide, eu égard à l'importance **spéciale** du sujet et faute de temps, de transmettre 18 projet de résolution intitulé 'Colonies israéliennes sur 18 **territoire** palestinien, dans le **Golan** syrien et les autres territoires arabes **occupés**' (**E/1991/L.36**) à l'Assemblée générale pour **qu'elle** l'examine à sa quarante-sixième session."

49. En présentant le projet de décision, le Vice-Président l'a révisé de la manière suivante :

"Le **Conseil** économique **et** social, après avoir examiné le projet de résolution intitulé 'Colonies israéliennes sur le **territoire** palestinien, dans le **Golan** syrien **et** les autres territoires **arabes occupés**' (**E/1991/L.36**), décida, eu égard à l'importance spéciale du sujet et faute de temps, de transmettre le projet de résolution à l'Assemblée **générale** pour qu'elle l'examine à **sa** quarante-sixième **session**."

50. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision **E/1991/L.41**, tel qu'il avait été oralement modifié. Pour le texte **définitif**, voir la décision 1991/279 du Conseil,

Rapport du Secrétaire général relatif à la politique du sol et de l'eau pratiquée par Israël dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés

51. A la **31e** séance, le 26 juillet, sur la proposition du Président, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général relatif à la **politique** du sol **et** de l'eau pratiquée par **Israël** dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés (**A/46/263-E/1991/88**). Voir la décision 1991/280 du Conseil.

I. **COOPERATION INTERNATIONALE POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES EFFETS DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL**

52. Le Conseil a examiné la question de la coopération internationale pour étudier et atténuer le plus possible les effets de la catastrophe de Tchernobyl à sa deuxième session **ordinaire** de 1991 (point 6 de l'ordre du jour). Il **était** saisi des documents ci-après :

a) Lettre datée du 6 février 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies **(A/46/82-E/1991/14)**;

b) Lettre datée du 19 février 1991, adressée au Secrétaire **général** par le Représentant permanent de la République socialiste soviétique de Biélorussie **auprès** de l'Organisation des Nations Unies **(A/46/91-E/1991/17)**;

c) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour étudier et atténuer le plus possible les effets de la catastrophe de Tchernobyl **(A/46/215-E/1991/76)**;

d) Lettre datée du 2 juillet 1991, **adressée** au Secrétaire général par les **représentants** de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de **l'Organisation** des Nations Unies **(A/46/283-E/1991/114)**.

53. Le Conseil a **examiné** la question à ses **25e**, 30e et 31e séances, les 15, 24 **et** 26 juillet 1991. On trouvera un résumé des **débats** dans les comptes rendus analytiques pertinents **(E/1991/SR.25, 30 et 31)**.

54. **A la 25e** séance, le 15 juillet, le Conseil a procédé à un débat général sur la question. Le Coordonnateur de l'assistance internationale visant à atténuer les effets de **l'accident** de Tchernobyl et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a fait une déclaration **liminaire**.

55. **A la même** séance, les **représentants** des pays **ci-après** : *Union* des Républiques socialistes soviétiques, Pays-Bas (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations **Unies** qui sont membres de la Communauté économique européenne), République socialiste soviétique d'Ukraine, Finlande (au nom des pays nordiques), Thaïlande, Autriche, Japon, Algérie, Mexique et Bulgarie ainsi que l'observateur de la République socialiste **soviétique** de Biélorussie ont fait des déclarations. Les représentants de **l'Agence** internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont **également** fait des déclarations.

Coopération internationale et coordination des efforts pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer

56. **A la 30e** séance, le 24 juillet, l'observateur de la République **socialiste** soviétique de Biélorussie, au nom de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie **1/**, de l'Autriche, de Bahreïn, de la Belgique **1/**, du **Brsil**, de la Bulgarie, du Canada, **du** Chili, de la Chine, du Danemark **1/**,

de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Hongrie 1/, de l'Irlande 1/, de l'Italie, de la Jamaïque, du Japon, du Maroc, du Mexique. de la **Nouvelle-Zélande**, du Nigeria 1/, de la Norvège 1/, du Pakistan, des Pays-Bas, du Portugal 1/, de la **République** socialiste soviétique de Biélorussie 1/, de la **République** socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du **Swaziland** 1/, de la Suède, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes **soviétiques**, du Viet Nam 1/, du Yémen 1/, de la Yougoslavie et de la Zambie, a présenté un projet de résolution (**E/1991/L.37**) intitulé "Coopération internationale et coordination des efforts pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer". Par la suite, Cuba 1/, la Grèce 1/, le Pérou, la Pologne 1/ et la Tchécoslovaquie se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

57. A la 31e séance, le 26 juillet, le **Vice-Président** du Conseil, **M. Razali** (Malaisie), a informé le Conseil des résultats des consultations officielles tenues sur le projet de résolution.

58. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de **résolution**. Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/51** du Conseil.

Rapport du Secrétaire général relatif à la coopération internationale pour étudier et atténuer le plus possible les effets de la catastrophe de Tchernobyl

59. A la **31e** séance, le 26 juillet, sur la **proposition** du Président, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général relatif à la coopération internationale pour **étudier** et atténuer le plus possible les effets de la catastrophe de Tchernobyl (**A/46/215-E/1991/76**). Voir la décision **1991/315** du Conseil.

J. ACTIVITES OPERATIONNELLES BE DEVELOPPEMENT

60. A la 33e séance, le 17 octobre, le Conseil a repris l'examen de la question des activités opérationnelles de développement (point 11 de l'ordre du jour). Il **était** saisi d'un extrait du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur la reprise de sa trente-huitième session (**E/1991/L.27/Add.1**) 5/.

Extrait du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur la reprise de sa trente-huitième session

61. Sur la proposition du Président, le Conseil a pris acte de l'extrait du rapport du Conseil d'administration. Voir la décision 1991/317 du Conseil.

5/ Pour le rapport final, voir **Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 13A** (E/1991/34/Add.1).

Chapitre V

QUESTIONS EXAMINEES PAR LE PREMIER COMITE (ECONOMIQUE)

A. COOPERATION REGIONALE

1. Le Conseil a examiné la question de la coopération régionale (point 7 de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Asie et du Pacifique, 1990 (E/1991/45);

b) Etude succincte sur la situation économique et sociale de l'Amérique latine et des Caraïbes en 1990 (E/1991/56);

c) Lettre datée du 16 avril 1991, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/1991/59);

d) Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe en 1990-1991 (E/1991/64);

e) Note du Secrétaire général sur la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/1991/67);

f) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale en Afrique, 1989-1990 (E/1991/70);

g) Résumé de l'étude sur l'évolution économique et sociale de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 1990 (E/1991/92);

h) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/1991/97 et Add.1);

i) Déclaration présentée par l'Union interparlementaire, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie I) auprès du Conseil économique et social (E/1991/NGO/4).

2. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée à ses 4e, 5e, 9e, 10e et 15e séances, les 11, 15, 17 et 22 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/122 et Add.1) a été soumis au Conseil.

Admission d'Israël à la Commission économique pour l'Europe

3. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Admission d'Israël à la Commission économique pour l'Europe", recommandé par le Comité (E/1991/122, par. 27, projet de résolution I).

4. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution à l'issue d'un vote par appel nominal qui a enregistré 32 voix pour, 13 contre et 5 abstentions. Pour le texte final, voir résolution **1991/72** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Allemagne, Argentine, Autriche, Bahamas, **Brésil**, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Equateur, Espagne, Etats-Unis **d'Amérique**, Finlande, France, **Italie**, Jamaïque, Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, **Pérou**, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et **d'Irlande** du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, **Thaïlande**, Togo, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre.

Ont voté contre : Algérie, Bahreïn, Burkina Faso, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Malaisie, Maroc, Pakistan, République arabe syrienne, Tunisie et Zambie.

Se sont abstenus : Botswana, Chine, Nicaragua, Trinité-et-Tobago et Yougoslavie.

5. Avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les observateurs de la Jamahiriya arabe libyenne (au nom des Etats arabes) et d'Israël et le **représentant** de la **République islamique d'Iran**.

Coopération halieutique en Afrique

6. A la **32e** séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Coopération halieutique en Afrique", **recommandé** par le Comité (**E/1991/122**, par. 27, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir résolution **1991/73** du Conseil.

Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

7. A la **32e** séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar", recommandé par le Comité (**E/1991/122**, par. 27, projet de résolution III). Pour le texte définitif, voir **résolution 1991/74** du Conseil.

Phase II de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique, 1985-1994

8. A la **32e** séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Phase II de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique, **1985-1994**", recommandé par le Comité (**E/1991/122**, par. 27, projet de résolution IV). Pour le texte définitif, voir résolution **1991/75** du Conseil.

Promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la facilitation du commerce international

Y. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, Le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la Facilitation du commerce international", recommandé par le Comité (E/1991/122, par. 27, projet de résolution V). Pour le texte définitif, voir **résolution** 1991176 du Conseil.

Admission de Macao en tant que membre associé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

10. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Admission de Macao en tant que membre associé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 17, projet de résolution VI). Pour le texte définitif, voir **résolution** 1991179 du Conseil.

Admission de Kiribati en tant que membre de plein droit de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

11. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de **résolution** intitulé "Admission de Kiribati en tant que membre de plein droit de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 17, projet de résolution VII). Pour le texte définitif, voir **résolution** 1991/80 du Conseil.

Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000)

12. A la 32e **séance plénière**, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000)", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 17, projet de résolution VIII). Pour le texte définitif, voir **résolution** 1991181 du Conseil.

Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets

13. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 3.7, projet de résolution IX). Pour le texte définitif, voir **résolution** 1991/82 du Conseil.

Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique

14. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 17, projet de **résolution** X). Le Conseil était saisi d'un **état** des incidences financières du projet de résolution sur le budget-programme (E/1991/97/Add.1).

15. A la même séance, le **Conseil** a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir **résolution** 1991/83 du Conseil.

Lieu de la quarante-huitième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

16. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Lieu de la quarante-huitième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 18, projet de décision 1). Pour le texte définitif voir décision 1991/300 du Conseil.

Lieu de la vingt-septième session de la Commission économique pour l'Afrique et de la dix-huitième réunion de la Conférence des ministres de la Commission

17. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Lieu de la vingt-septième session de la Commission économique pour l'Afrique et de la dix-huitième réunion de la Conférence des ministres de la Commission", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 18, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir décision 19911301 du Conseil.

Convocation d'une réunion ad hoc d'experts de haut niveau sur la révision du

w - r - - -

18. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Convocation d'une réunion ad hoc d'experts de haut niveau sur la révision du mandat des commissions régionales", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 18, projet de décision III). Pour le texte définitif, voir décision 19911302 du Conseil.

Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets

19. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 18, projet de décision IV). Pour le texte définitif, voir décision 19911303 du Conseil.

Rapports examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question de la coopération régionale

20. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapports examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question de la coopération régionale", recommandé par le Comité (E/1991/122/Add.1, par. 18, projet de décision V). Pour le texte définitif, voir décision 19911304 du Conseil.

B. DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

1. Commerce et développement

21. Le Conseil a examiné la question du commerce et du développement (point 8 a) de l'ordre, du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la seconde partie de sa **trente-septième** session [A/46/15 (vol. 1)] 1/;

b) Note du Secrétaire général sur les faits nouveaux d'ordre institutionnel relatifs au renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (E/1991/98).

22. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée de sa **1re** à sa **3e séance** et à sa **18e** séance, du 8 au **10** et le 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/123) a **été** soumis au Conseil.

Commerce et développement

23. A sa 31e séance **plénière**, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de **résolution** intitulé : "Commerce et développement", recommandé par le Comité (E/1991/123, par. 11). Pour le texte définitif, voir la **résolution** 1991152 du Conseil.

2. Alimentation et agriculture

24. Le Conseil a examiné la question de l'alimentation et de **l'agriculture** (point 8 **b**) de l'ordre du jour) **à** sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les tendances du marché international des produits agricoles et tropicaux, et la libéralisation du commerce international de ces produits (E/1991/89);

b) Note verbale datée du 16 juillet 1991, adressée par la Mission permanente de l'Australie **auprès** de l'Organisation des Nations Unies au Secrétaire du Conseil économique et social (E/1991/119);

c) Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa dix-septième session (WFC/1991/11) 2/.

25. Le Conseil a renvoyé la question *au Premier* Comité (économique), qui l'a examinée de sa **1re** à sa **3e séance** et **à** ses **9e** et **18e** séances, du 8 au **10**, le 17 et le 24 juillet 1991. Le rapport du **Comité** (E/1991/123) a été soumis au Conseil.

Alimentati et agriculture

26. A sa 31e séance **plénière**, le 26 juillet, le Conseil a **adopté** le projet de résolution intitulé : "Alimentation et **agriculture**", recommandé par le Comité (E/1991/123, par. 19). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/53** du Conseil.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 15 (A/46/15), vol. 1.

2/ Le texte définitif figure dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 19 (A/46/19).

3. Science et technique au service du développement

27. Le Conseil a examiné la question de la science et de la technique au service du **développement** (point 8 c) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi du rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement sur sa onzième session (A/46/37) 3/.

28. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 13^e, 14^e et 16^e séances, les 19 et 23 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/124) a été soumis au Conseil.

Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement

29. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé : "Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement", recommandé par le Comité (E/1991/124, par. 7). Pour le texte définitif, voir la décision 19911284.

4. Sociétés transnationales

30. Le Conseil a examiné la question des sociétés transnationales (point 8 d) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur les travaux de sa dix-septième session (E/1991/31) 4/;

b) Rapport du Secrétaire **général** sur les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour traiter de la question des pratiques de corruption (E/1991/31/Add.1).

31. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 13^e, 14^e et 18^e séances, les 19 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/124) a été soumis au Conseil.

Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud

32. A la 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud", recommandé par le Comité (E/1991/124, par. 19, projet de résolution I).

33. Sur la demande du représentant du Canada, il a été procédé à un vote par appel nominal sur les paragraphes 3 et 4 ;

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 37 (A/46/37).

4/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 10 (E/1991/31).

a) Le paragraphe 3 a **été** adopté par 30 **voix** contre 15, avec 4 abstentions. Les voix se sont **réparties** comme suit **5/** :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Equateur, Indonésie, **Iran** (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Malaisie, Maroc, Mexique, Pakistan, **Pérou**, République arabe syrienne, **Rwanda, Somalie**, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne, Autriche, **Canada**, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, **Italie**, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, **Roumanie**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Turquie.

Se sont abstenus : Botswana, Bulgarie, Suède, Zaïre.

b) Le paragraphe 4 a été adopté par 29 voix contre 15, avec 4 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit **5/** :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Equateur, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Malaisie, Maroc, Mexique, Pakistan, **Pérou**, République arabe syrienne, Rwanda, Somalie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, République socialiste **soviétique** d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne, Autriche, **Canada**, Espagne, **Etats-Unis** d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Turquie.

Se sont abstenus : Botswana, Bulgarie, **Suède**, Zaïre.

34. Sur la demande du représentant de la Zambie, il a été procédé à un vote par appel nominal **sur** l'ensemble du projet de résolution, lequel a été adopté par 30 voix contre 9, avec 10 abstentions. Pour le **texte définitif**, voir la résolution **1991/54** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit **5/** :

5/ La délégation jordanienne a indiqué par la suite que, si elle avait **été** présente pendant le vote, elle aurait voté pour les **paragraphes** 2 et 3 et l'ensemble du projet **de** résolution.

Ont voté pour : Algérie, Argentine, **Bahamas**, Bahreïn, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, **Equateur**, Indonésie, Iran (**République islamique d'**), Iraq, Jamaïque, Malaisie, Maroc, **Mexique**, Pakistan, **Pérou**, République arabe syrienne, **Rwanda**, Somalie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne, Espagne, Etats-Unis **d'Amérique**, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie,

Se sont abstenus : Autriche, **Botswana**, Bulgarie, Canada, Finlande, **Nouvelle-Zélande**, Roumanie. **Suède Tchécoslovaquie, Zaïre.**

35. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas (au nom des Etats Membres de l'ONU qui sont membres de la Communauté économique européenne), de la Zambie, du Canada, du Japon, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique.

Recommandations faites par la Commission des sociétés transnationales à sa dix-septième session et contribution de la Commission aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

36. A la 31e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Recommandations faites par la **Commission des sociétés transnationales à sa dix-septième session** et contribution de la **Commission aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**", recommandé par le **Comité (E/1991/124, par. 19, projet de résolution II)**. Pour le texte **définitif**, voir la résolution 1991155 du Conseil.

37. Après l'adoption du projet de résolution, le **représentant** du Japon a fait une déclaration.

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

38. A la 31e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication", recommandé par le **Comité (E/1991/124, par. 19, projet de résolution III)**. Pour le texte **définitif**, voir la résolution 1991156 du Conseil.

Ordres du jour provisoires et documentation pour les dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission des sociétés transnationales

39. A la 31e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Ordres du jour provisoires et documentation pour les dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission des **sociétés transnationales**", recommandé par le **Comité (E/1991/124, par. 20, projet de décision I)**. Pour le texte définitif, voir la décision 1991/285 du Conseil.

Rapports examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question des sociétés transnationales

40. A la 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapports examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question des sociétés transnationales", recommandé par le Comité (E/1991/124, par. 20, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/286 du Conseil.

5. Ressources naturelles

41. Le Conseil a examiné la question des ressources naturelles (point 8 e) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi du rapport du Comité des ressources naturelles sur sa douzième session (E/1991/29) 6/.

42. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 5^e, 6^e et 16^e séances, les 15 et 23 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/125) a été présenté au Conseil.

Conférence internationale sur l'eau et l'environnement

43. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution I intitulé "Conférence internationale sur l'eau et l'environnement", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de résolution 1). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/84 du Conseil.

Mise en valeur des ressources en eau et progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata

44. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Mise en valeur des ressources en eau et progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/85 du Conseil.

Mise en valeur et utilisation efficace des ressources énergétiques

45. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Mise en valeur et utilisation efficace des ressources énergétiques", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de résolution III). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/86 du Conseil.

Tendances et principaux problèmes de la mise en valeur des ressources minérales

46. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Tendances et principaux problèmes de la mise en valeur des ressources minérales", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de résolution IV). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/87 du Conseil.

6/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 9 (E/1991/29).

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles

47. A la 32^e séance, le 26 juillet, le Conseil a **adopté** le projet de résolution intitulé "Souveraineté permanente sur **les ressources** naturelles". recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de **résolution V**). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/88** du Conseil.

Nouvelles techniques d'identification, de prospection et d'évaluation des ressources naturelles, y compris la télédétection

48. A la 32^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Nouvelles techniques d'identification, de prospection et d'évaluation des ressources naturelles, y compris la **télédétection**", recommande par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de résolution VI). Pour le texte **définitif**, voir la **résolution** 1991/89 du Conseil.

Coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles

49. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le **Conseil** a adopté le projet de résolution intitulé "Coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de résolution VII). Pour le **texte** définitif, voir la résolution 1991/90 du Conseil.

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

50. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 18, projet de résolution VIII). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/91** du Conseil.

Conférence internationale sur l'eau et l'environnement

51. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Conférence internationale sur l'eau **et** l'environnement", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 19, projet de décision 1). Pour le texte définitif, voir la décision **1991/305** du Conseil.

Prévention des catastrophes et atténuation de leurs effets dans le cadre de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources naturelles

52. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a **adopté** le projet de décision intitulé "Prévention des catastrophes et atténuation de **leurs** effets dans le cadre de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources naturelles", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 19, projet de décision **II**). Pour le texte définitif, voir la décision **1991/306** du Conseil.

Rapport du Comité des ressources naturelles sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session du Comité

53. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport du Comité des ressources naturelles sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session du Comité", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 19, projet de décision III). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/1307 du Conseil.

6. Population

54. Le Conseil a examiné la question de la population (point 8 f) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la Réunion internationale de 1994 sur la population (E/1991/5);

b) Rapport de la Commission de la population sur sa vingt-sixième session (E/1991/27) 7/;

c) Rapport de la Commission de la population agissant en tant que Commission préparatoire de la Réunion internationale de 1994 sur la population (E/1991/47);

d) Etat des incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé "Conférence internationale sur la population et le développement" présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1991/47/Add.1).

55. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée à ses 5^e, 6^e et 16^e séances, les 15 et 23 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/125) a été soumis au Conseil.

Programme de travail dans le domaine de la population

56. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté, le projet de résolution intitulé "Programme de travail dans le domaine de la population", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 32, projet de résolution 1). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/92 du Conseil.

Conférence internationale sur la population et le développement

57. A la 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Conférence internationale sur la population et le développement", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 32, projet de résolution II).

7/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 7 (E/1991/27).

58. Le Conseil était saisi d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1991/47/Add.1).

59. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/93 du Conseil.

Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission de la population et documentation

60. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission de la population et documentation", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 33, projet de décision I). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/308 du Conseil.

Rapport de la Commission de la population agissant en tant que Commission préparatoire de la Réunion internationale de 1994 sur la population

61. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission de la population agissant en tant que Commission préparatoire de la Réunion internationale de 1994 sur la population", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 33, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/309 du Conseil.

7. Statistiques

62. Le Conseil a examiné la question des statistiques (point 8 g) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi du rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-sixième session (E/1991/25 et Corr.1) 8/.

63. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 5e, 6e, 14e et 18e séances, les 15, 19 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/125) a été présenté au Conseil.

Schémas de consommation et indicateurs qualitatifs du développement

64. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Schémas de consommation et indicateurs qualitatifs du développement", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 43). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/94 du Conseil.

Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-sixième session, ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission et documentation

65. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté, le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-sixième session, ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission et documentation", recommandé par le Comité (E/1991/125, par. 44). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/310 du Conseil.

8/ Documents officiels du Conseil économique et social 1991, Supplément No 5 (E/1991/25 et Corr.1).

8. Etablissements humains

66. Le Conseil a examiné la question des établissements humains (point 8 h) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa treizième session (A/46/8) 9/;

b) Note du Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) transmettant le deuxième rapport de la Commission des établissements humains sur l'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 (A/46/8/Add.1);

c) Note du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire Palestinien occupé (A/46/262-E/1991/95).

67. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée à ses 3e, 7e à 9e, 16e et 18e séances, les 10, 16, 17, 23 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/126) a été soumis au Conseil.

Rapport de la Commission des établissements humains

68. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission des établissements humains" (E/1991/126, par. 11, projet de décision I). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/311 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil économique et social à propos de la question des établissements humains

69. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Documents examinés par le Conseil économique et social à propos de la question des établissements humains", recommandé par le Comité (E/1991/126, par. 11, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/312 du Conseil.

9. Environnement

70. Le Conseil a examiné la question de l'environnement (point 8 i) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution 44/227 de l'Assemblée générale (A/46/138-E/1991/52);

b) Rapport du Secrétaire général sur les effets néfastes éventuels d'une hausse du niveau des mers sur les îles et les zones côtières, en particulier les zones côtières de faible élévation (A/46/156-E/1991/54);

9/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 8 (A/46/8).

c) Rapport du Secrétaire général sur le **trafic, l'élimination**, le contrôle et les **mouvements** transfrontières de **produits** et déchets toxiques et **dangereux (A/46/214-E/1991/77)**;

d) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa seizième session **(E/1991/L.26) 10/**.

71. Le Conseil a renvoyé la question au Premier **Comité** (économique) qui l'a examinée à ses **7e à 9e** et **18e** séances, les **16, 17** et **24** juillet 1991. Le rapport du Comité **(E/1991/126)** a été présenté au Conseil.

Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos de la question de l'environnement

72. A la **32e** séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a **adopté** le projet de décision intitulé "**Rapports** examinés par le Conseil économique et social à propos de la question de l'environnement", recommandé par le Comité **(E/1991/126, par. 16)**. Pour le texte définitif, voir la décision 19911313 du Conseil.

10. Désertification et sécheresse

73. Le Conseil a examiné la question de la désertification et de la sécheresse (point 8 j) **de** l'ordre du jour) à sa seconde **session** ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification **(A/46/157-E/1991/55)**;

b) Rapport du Secrétaire **général** sur la situation des pays agressés *par* la désertification et la **sécheresse** en Afrique **(A/46/268-E/1991/107)**;

c) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification, notamment sur l'application du Plan dans la **région soudano-sahélienne (E/1991/L.29) 11/**.

74. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses **7e à 9e, 12e, 14e, 16e** et **18e** séances, du 16 au 19 et les 23 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité **(E/1991/126)** a **été** présente au Conseil.

10/ Le texte définitif paraîtra dans la série des **Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 25 (A/46/25)**.

11/ Sera publiée sous la cote **A/46/380-E/1991/142**.

Seconde phase du Programme spécial du Fonds international de développement agricole pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

75. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Seconde phase du Programme spécial du Fonds international de développement agricole pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification", recommandé par le Comité (E/1991/126, par. 32, projet de résolution 1). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991195 du Conseil.

Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique

76. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique", recommandé par le Comité (E/1991/126, par. 32, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/96 du Conseil.

Lutte contre l'aridité, l'érosion, la salinité, la saturation du sol en eau, la désertification et les effets de la sécheresse en Asie du Sud

77. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Lutte contre l'aridité, l'érosion, la salinité, la saturation du sol en eau, la désertification et les effets de la sécheresse en Asie du Sud", recommandé par le Comité (E/1991/126, par. 32, projet de résolution III). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991197 du Conseil.

Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos de la question de la désertification et de la sécheresse

78. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos de la question de la désertification et de la sécheresse", recommandé par le Comité (E/1991/126, par. 33). Pour le texte définitif, voir la décision 19911314 du Conseil.

11. Transport de marchandises dangereuses

19. Le Conseil a examiné la question du transport de marchandises dangereuses (point 8 k) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (E/1991/68).

80. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 9e et 16e séances, les 17 et 23 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/127) a été présenté au Conseil.

Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses

81. A la 31e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses", recommandé par le Comité (E/1991/127, par. 6). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991157 du Conseil.

12. Participation effective et intégration des femmes au développement

82. Le Conseil a examiné la question de la participation effective et de l'intégration des femmes au **développement** (point 8 1) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des **documents** suivants :

a) Note du Secrétaire **général** transmettant le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles du **système** des Nations Unies (A/46/206-E/1991/93 et Adcl.2):

b) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa trente-cinquième session (E/1991/28) 12/;

c) Note du Secrétaire général sur la participation **effective** et l'intégration des femmes au développement (E/1991/99).

83. Le Conseil a **renvoyé** la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 10e, 16e et 18e séances, les 17, 23 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/128) a été présenté au Conseil.

Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale

84. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale", recommandé par le Comité (E/1991/128, par. 7). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991164 du Conseil.

Note du Secrétaire général sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement

85. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Note du Secrétaire **général** sur la participation effective et l'intégration des femmes au **développement**", recommandé par le Conseil (E/1991/128, par. 8). Pour le texte définitif, voir la décision 19911291 du Conseil.

13. Décennie mondiale du développement culturel

86. Le Conseil a examiné la question de la **Décennie** mondiale du développement **culturel** (point 8 m) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi du rapport du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les **progrès** de la Décennie mondiale du **développement** culturel (1988-1997) au cours de la période 1990-1991 (A/46/160-E/1991/66).

87. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 11e, 17e et 18e séances, les 18 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/129) a été présenté au Conseil.

12/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991. Supplément No 8 (E/1991/28).

Décennie mondiale du développement culturel

88. A la **32^e** séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de **résolution** intitulé "Décennie mondiale du développement culturel", recommandé par le **Comité (E/1991/129, par. 7)**. Pour le texte définitif, voir la **résolution 1991/65** du Conseil.

C. COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DIVERSIFICATION ET MODERNISATION DES ACTIVITES PRODUCTIVES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

89. Le *Conseil* a examiné la **question** de la coopération en matière de développement industriel et de la diversification et **modernisation** des activités productives dans les pays en **développement** (point 9 de l'**ordre** du jour) à sa seconde session ordinaire. Il **était** saisi d'une note du Secrétariat transmettant le rapport au **Directeur** général de l'**ONUDI** sur la coopération en matière de développement industriel et la diversification et modernisation des activités **productives** dans les pays en développement (**E/1991/L.30**) **13/**.

90. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), **qui l'a** examinée à ses **11^e** et **18^e** séances, les 18 et 24 juillet 1991. Le rapport du **Comité (E/1991/130)** a **été présenté** au Conseil.

91. A sa **32^e séance plénière**, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport du **Directeur général** de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la coopération en matière de développement industriel et la diversification et modernisation des activités productives dans les pays en développement", recommandé par **le Comité (E/1991/130, par. 5)**. Pour le texte définitif, voir la décision 19911292 du Conseil.

D. COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE

92. Le Conseil a examiné la question **de la coopération internationale** dans le domaine de l'informatique (point **10** de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi d'une note du Secrétaire général sur **la coopération internationale** dans le domaine de l'informatique (**E/1991/104**).

93. Le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses **12^e**, **17^e** et **18^e** séances, les **18** et 24 juillet 1991. Le rapport du **Comité (E/1991/131)** a **été présent** au Conseil.

13/ Le document sera publié sous la cote **A/46/455-E/1991/141**.

Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation optimale et de leur accessibilité par tous les Etats

94. A la 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les **systèmes** informatique⁶ de l'Organisation de⁶ Nation⁶ Unies en vue de leur utilisation optimale et de leur **accessibilité** par tous les Etats", recommandé par le Comité (E/1991/131, par. 14, projet de résolution 1). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/70** du Conseil.

Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

95. A la **32e** séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté la projet de résolution intitulé "Coopération internationale dans le **domaine de** l'informatique", recoxnmandé par le Comité (E/1991/131, par. 14, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/71 du Conseil.

Chapitre VI

QUESTIONS EXAMINEES PAR LE DEUXIEME COMITE (SOCIAL)

A. LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

1. Le Conseil a examiné la question de la situation sociale dans le monde (point 6 de l'ordre du jour) à sa **première** session ordinaire. Il **était** saisi des documents suivants :

- a) Rapport **intérimaire** du Secrétaire **général** sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6 et Corr.1);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les travaux **menés** au sein du système des Nations Unies pour améliorer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de sa situation sociale et des niveaux de vie (A/46/137-E/1991/40);
- c) Rapport- de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-deuxième session (E/1991/26) 1/.

2. Le Conseil a renvoyé le point au **Deuxième** Comité (social), qui l'a examiné à ses **1re** à **6e**, **9e**, **11e**, **13e** et **14e** séances, du 13 au 16 et du 20 au 23 mai 1991. Le rapport du Comité (E/1991/84) a **été présenté** au Conseil.

La situation sociale dans le monde

3. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "La situation sociale dans le monde", recommandé par le Comité (E/1991/84, par. 20, projet de résolution 1). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/4 du Conseil.

4. Après l'adoption du projet de **résolution**, le **représentant** des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration (voir E/1991/SR.12).

Assistance humanitaire aux Iraquiens réfugiés et déplacés

5. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Assistance humanitaire aux Iraquiens réfugiés et déplacés", **recommandé** par le Comité (E/1991/84, par. 20, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/5 du Conseil.

6. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de **l'Iraq** et l'observateur des Philippines ont fait des déclarations; après l'adoption du projet de **résolution**, le représentant du Brésil a fait une déclaration (voir E/1991/SR.12).

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 6 (E/1991/26).

Rapport du Secrétaire général sur les travaux menés au sein du système des Nations Unies pour améliorer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la situation sociale et des niveaux de vie

7. A la **12^e** séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport du Secrétaire général sur les travaux menés au sein du système des Nations Unies pour améliorer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la situation sociale et des niveaux de vie", **recommandé** par le **Comité (E/1991/84, par. 21)**. Pour le texte définitif, voir la décision **1991/225** du Conseil.

B. DEVELOPPEMENT SOCIAL

8. Le Conseil a examiné la **question** du développement social (point 7 de l'ordre du jour) à sa première session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général **sur** la prévention du crime et la justice pénale (**E/1991/19**);

b) Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-deuxième **session (E/1991/26) 1/;**

c) Exposé présenté par la Fédération internationale des femmes juristes, **organisation** non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social (**E/1991/NGO/1**).

9. Le Conseil a renvoyé le point au Deuxième Comité (social), qui l'a **examiné à ses 1^{re} à 6^e, 9^e, 10^e, 13^e et 14^e séances**, du 13 au 16 et les 20 et 23 mai 1991. Le rapport du **Comité (E/1991/85)** a été présenté au Conseil.

Situation sociale critique en Afrique

10. A la **2^e** séance **plénière**, le 30 mai, le **Conseil** a adopté le projet de résolution intitulé "Situation sociale critique en Afrique", **recommandé** par le **Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution I)**. Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/16** du Conseil.

Suivi de plans et programmes d'action internationaux dans le domaine du développement social

11. A la **12^e** séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Suivi de plans et programmes d'action internationaux dans le domaine du développement social", **recommandé** par le **Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution II)**. Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/7** du Conseil.

Création ou renforcement de comités de coordination nationaux sur l'invalidité ou d'organes similaires

12. A la **12^e** séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Création ou renforcement de comités de coordination nationaux sur l'invalidité ou d'organes similaires", **recommandé** par le **Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution III)**. Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/18**.

Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

13. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées", recommande par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution IV). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/9 du Conseil.

Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes

14. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution V). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/10 du Conseil.

Intégration des jeunes à la société : participation, développement, paix

15. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Intégration des jeunes à la société : participation, développement, paix", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution VI). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/11 du Conseil.

Stratégies de coopération pour le développement social

16. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Stratégies de coopération pour le développement social", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution VII). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/12 du Conseil.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

17. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social", recommande par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution VIII). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/13 du Conseil.

Préparation et célébration de l'Année internationale de la famille

18. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Préparation et célébration de l'Année internationale de la famille", recommande par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution IX). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/14 du Conseil.

Prévention du crime et justice pénale

19. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Prévention du crime et justice pénale", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution X). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/15 du Conseil.

20. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration (voir E/1991/SR.12).

Renforcement et rationalisation du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires à l'Office des Nations Unies à Vienne

21. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de **résolution** intitulé "Renforcement et rationalisation du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires à l'Office des Nations Unies à Vienne", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 41, projet de résolution XI). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991116 du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-troisième session de la Commission

22. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-troisième session de la Commission", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 42, projet de décision 1). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/226 du Conseil.

Questions relatives aux programmes

23. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Questions relatives aux programmes", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 42, projet de **décision II**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/227 du Conseil.

Présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

24. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social", recommande par le Comité (E/1991/85, par. 42, projet de décision III). Pour le texte définitif, voir la décision 19911228 du Conseil.

Examen approfondi de grands thèmes de politique sociale par le Conseil économique et social

25. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Examen approfondi de grands thèmes de politique **sociale** par le Conseil économique et social", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 42, projet de décision IV). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/229 du Conseil.

Sommet mondial pour le développement social

26. A la 12e séance plénière, le 30 mai, la Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Sommet mondial pour le développement social", recommandé par le Comité (E/1991/85, par. 42, projet de décision V). Pour le texte définitif, voir la décision 19911230 du Conseil.

27. Après l'adoption du projet de décision, le représentant **des Etats-Unis d'Amérique** a fait une **déclaration** (voir E/1991/SR.12).

c. QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

28. Le Conseil a examiné les questions relatives aux droits de l'homme (point 8 de l'ordre du jour) à sa première session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 5 janvier 1991, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par **intérim** de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (**A/46/59-E/1991/7**);

b) Lettre datée du 19 janvier 1991.. adressée au **Socrétaire** général par le Représentant permanent de la Grèce **auprès** de l'organisation des Nations Unies (**A/46/71-E/1991/9**);

c) Note verbale datée ~~du~~ 6 mai 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie **auprès** de l'Organisation des Nations Unies (**A/46/166-E/1991/71**);

d) Rapport du Secrétaire général **sur** la suite donnée à la résolution **1983/30** relative à la lutte contre la traite des **âtres** humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui (**E/1991/18**);

e) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa quarante-septième session (**E/1991/22** et **Add.1**) **2/**;

f) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et **culturels** sur les travaux de sa cinquième session (**E/1991/23** et **Corr.1**) **3/**;

g) Note du **Secrétaire** général relative à des allégations concernant des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud (**E/1991/41**);

h) Lettre datée du 19 mars 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba **auprès** de l'organisation ~~de~~ Nations Unies (**E/1991/48**);

i) Note du Secrétariat transmettant les observations **générales** adoptées par le Comité des droits de l'homme à sa quarante et **unième** session (**E/1991/53**);

j) **Note** du Secrétaire général sur des plaintes relatives à des atteintes aux droits syndicaux (**E/1991/57**);

k) Lettre datée du 17 avril. 1991, adressée au **Secrétaire** général par le Chargé d'affaires par **intérim** de la Mission permanente ~~le~~ l'Argentine **auprès** de l'Organisation des Nations Unies (**E/1991/60**);

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Suppléments Nos 2 et 2A (E/1991/22 et Add.1).

3/ Ibid., Supplément No 3 (E/1991/23 et Corr.1).

l) Incidences sur le budget-programme des projets de résolution I et III et du projet de **décision** 30, dont la Commission des droits de l'homme recommande l'adoption au **Conseil économique** et social (E/1991/C.2/L.18);

m) Exposé présenté par la Fédération internationale des femmes juristes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social (E/1991/NGO/1);

n) Exposé **présenté** par le **Conseil** des points cardinaux, **organisation** non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II) **auprès** du **Conseil économique** et social (E/1991/NGO/2);

o) Exposé présenté par l'Association américaine des juristes, la Fédération internationale de droit de l'homme et la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social (E/1991/NGO/3).

29. Le Conseil a renvoyé le point au **Deuxième** Comité (social), qui l'a examiné à ses 7^e à 9^e et 11^e à 16^e séances, le 17 mai et du 20 au 24 mai 1991. Le rapport du Comité (E/1991/86) a été présenté au Conseil.

Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud

30. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Conséquences néfastes, pour la **jouissance** des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 89, projet de résolution I). A l'issue d'un vote **enregistré**, le Conseil a adopté le projet de résolution par 36 voix contre 16, sans abstention. Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/26 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit 4/ :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Equateur, **Guinée, Indonésie**, Iran (République islamique d'), Iraq, **Jamaïque**, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, **Pakistan**, Pérou, République **socialiste** soviétique d'Ukraine, Rwanda, Somalie, **Thaïlande**, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union de Républiques socialistes **soviétiques**, Yougoslavie, Zaïre, **Zambie**.

4/ La délégation bulgare a indiqué ultérieurement que si elle avait été présente lors du vote, elle aurait voté contre le projet de résolution; la **délégation** de la **République** **arabe** syrienne a fait savoir que si elle avait été **présente** lors du vote, elle aurait voté **pour** le projet de résolution.

Ont voté contre : Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Etats--Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, **Tchécoslovaquie**, Turquie.

Se sont abstenus : Néant.

31. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de la Turquie et du Botswana ont fait des déclarations (voir **E/1991/SR.13**).

Question des disparitions forcées ou involontaires

32. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Question des disparitions forcées ou involontaires", recommandé par le Comité (**E/1991/86**, par. 89, projet de résolution **II**). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/27** du Conseil.

Droit à un procès équitable

33. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Droit à un procès équitable", recommandé par le Comité (**E/1991/86**, par. 89, projet de résolution **III**). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/28** du Conseil.

Question d'un projet d'ensemble de principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale

34. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Question d'un projet d'ensemble de principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale", recommandé par le Comité (**E/1991/86**, par. 89, projet de résolution **IV**). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/29** du Conseil.

Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques

35. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques", recommandé par le Comité (**E/1991/86**, par. 89, projet de résolution **V**). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/30** du Conseil.

Question d'un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

36. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Question d'un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus", recommandé par le Comité (**E/1991/86**, par. 89, projet de résolution **VI**). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/31** du Conseil.

Renforcement de l'indépendance des experts membres de la Sous-Commission de la prévention des mesures discriminatoires et de la protection des minorités

37. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Renforcement de l'indépendance des experts membres de la Sous-Commission de la **prévention** des mesures discriminatoires et de la protection des minorités", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 89, projet de résolution VII). A l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de résolution par **30** voix contre 4, avec **20** abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution 1991132 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Allemagne, Argentine, Autriche, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ruanda, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ont voté contre : Chine, Iran (Republique islamique d'), République arabe syrienne, Zambie.

Se sont abstenus : Algérie, Bahamas, Bahreïn, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Indonésie, Iraq, Jordanie, Malaisie, Niger, Pakistan, **Pérou**, Somalie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yougoslavie, **Zaire**.

38. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Trinité-et-Tobago a fait une déclaration (voir E/1991/SR.13).

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

39. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a **adopté** le projet de résolution intitulé "Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 89, projet de résolution VIII). Pour le texte **définitif**, voir la résolution 1991133 du Conseil.

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

40. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 89, projet de résolution IX). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991134 du Conseil.

Suppression de la traite des êtres humains

41. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le Projet de résolution intitulé "Suppression de la traite des êtres humains", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 89, projet de **résolution X**). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/35** du Conseil.

Faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat

42. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 89, projet de résolution XI). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991136 du Conseil.

Atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud

43. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 89, projet de résolution XII). A l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de résolution par 53 voix contre zéro, avec une abstention. Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/37 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Allemagne, Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Equateur, Espagne, Finlande, France, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Somalie, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique.

44. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration. Après un débat d'ordre procédural auquel ont participé les représentants de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Maroc, de la France, de l'Espagne, du Zaïre et de la Zambie, la séance a été suspendue sur la proposition du représentant de la France. La séance a repris et, après une déclaration du Secrétaire du Conseil, le représentant de l'Allemagne (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne) et le représentant de la Zambie ont fait des déclarations (voir E/1991/SR.13).

Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination

45. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision I). Pour le texte définitif, voir la décision 19911233 du Conseil.

Mise en oeuvre du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

46. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Mise en oeuvre du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale", recommande par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/234 du Conseil.

47. Après l'adoption du projet de décision, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration (E/1991/SR.13).

Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme

43. A la 13^e séance plénière, le 32 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme", recommande par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision III). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/235 du Conseil.

Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété

49. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision IV). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/236 du Conseil.

50. Après l'adoption du projet de décision, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration (voir E/1991/SR. 13).

Situation des droits de l'homme en Afrique du Sud

51. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Situation des droits de l'homme en Afrique du Sud", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision V). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/237 du Conseil.

Personnes déplacées dans leur propre pays

52. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Personnes déplacées dans leur propre pays", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision VI). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/238 du Conseil.

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

53. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "**Conférence mondiale sur les droits de l'homme**", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision VII). Pour le texte définitif, voir la décision 19911239 du Conseil.

Torture et autres veines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : rapport du Rapporteur spécial

54. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : rapport du Rapporteur spécial", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision VIII). Pour le texte définitif, voir la décision 19911240 du Conseil.

L'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et l'indépendance des avocats

55. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "L'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et l'indépendance des avocats", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision IX). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/241 du Conseil.

Question des disparitions forcées ou involontaires

56. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Question des disparitions forcées ou involontaires", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de **décision X**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/242 du Conseil.

Question de la détention arbitraire

57. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de **décision** intitulé "Question de la détention arbitraire", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XI). Pour le texte définitif, voir la décision 19911243 du Conseil.

Droits de l'homme et environnement

58. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a examiné le projet de décision intitulé "Droits de l'homme et environnement", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XII). A l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de décision par 52 voix contre une, avec une abstention. Pour le texte définitif, voir la décision 19911244 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Allemagne, Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Equateur, Espagne, Finlande, France, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamaïque, Jordanie,

Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Somalie, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus : Japon.

Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction

59. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XIII). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/245 du Conseil.

Assistance au Guatemala dans le domaine des droits de l'homme

60. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Assistance au Guatemala dans le domaine des droits de l'homme", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XIV). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/246 du Conseil.

Rapport du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants

61. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XV). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/247 du Conseil.

Travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

62. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XVI). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/248 du Conseil.

Rapport du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

63. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XVII). Pour le texte définitif, voir la décision 19911249 du Conseil.

Moyens possibles de faciliter le règlement de façon pacifique et constructive des problèmes touchant les minorités

64. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Moyens possibles de faciliter le règlement de façon pacifique et constructive de problèmes touchant les minorités", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XVIII). Pour le texte définitif, voir la décision 19911250 du Conseil.

La situation des droits de l'homme dans le Koweït sous occupation iraquienne

65. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a examiné le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme dans le Koweït sous occupation iraquienne", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XIX). A l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de décision par 50 voix contre zéro, sans abstention. Pour le texte définitif, voir la décision 1991/251 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour

Allemagne, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Somalie, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Néant.

La situation des droits de l'homme à Cuba

66. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a examiné le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme à Cuba", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XX). A la suite d'un vote

enregistre, le Conseil a adopté le projet de décision par 19 voix contre 1 i., avec 23 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1991/252 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

Ont voté contre : Algérie, Burkina Faso, Chine, Iran (République islamique d'), Iraq, Malaisie, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Somalie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Se sont abstenus : Bahamas, Botswana, Brésil, Cameroun, Chili, Equateur, Guinée, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Mexique, Nicaragua, Niger, Pakistan, Pérou, Rwanda, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yougoslavie, Zaïre.

67. Avant l'adoption du projet de décision, l'observateur de Cuba a fait une déclaration (voir E/1991/SR.13).

La situation des droits de l'homme en Roumanie

68. A la 130^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme en Roumanie", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXI). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/253 du Conseil.

Coopération avec les représentants d'organes de l'Organisation des Nations Unies chargés des droits de l'homme

69. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Coopération avec les représentants d'organes de l'Organisation des Nations Unies chargés des droits de l'homme", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXII). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/254 du Conseil).

Exécutions sommaires ou arbitraires

70. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Exécutions sommaires ou arbitraires", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXIII). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/255 du Conseil.

La situation des droits de l'homme en Iraq

71. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a examiné le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme en Iraq", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXIV). A l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de décision par 43 voix contre zéro, avec 4 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1991/256 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Allemagne, Argentine, Autriche, Bahamas, Botswana, **Brésil**, Bulgarie, **Burkina Faso**, Cameroun, **Canada**, Chili, Equateur, Espagne, Etats-Unis d' **Amérique**, **Finlande**, France, Guinée, Iran (**République islamique d'**), Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Nicaragua, **Niger**, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, **Pérou**, République **arabe syrienne**, **République** socialiste soviétique d'**Ukraine**, Roumanie. Royaume-Uni. **de** Gtande-Bretagne et d'**Irlande** du Nord, **Rwanda**, Somalie, Suède, **Tchécoslovaquie**, **Thaïlande**, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des **Républiques socialistes soviétiques**, **Yugoslavie**, Zaïre, **Zambie**.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Chine, Indonésie, Malaisie, Pakistan.

La situation des droits de l'homme en El Salvador

72. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme en El Salvador", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de **décision XXV**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/257 du Conseil.

La situation des droits de l'homme en Haïti

73. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme en Haïti", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de **décision XXVI**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/258 du Conseil.

La situation des droits de l'homme en Afghanistan

74. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme en Afghanistan", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de **décision XXVII**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/259 du Conseil.

La situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale

75. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de **décision** intitulé "La situation des droits de l'homme en **Guinée équatoriale**", recommande par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de **décision XXVIII**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/260 du Conseil.

La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran

76. A la 13^e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de **décision** intitulé "La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de **décision XXIX**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/261 du Conseil.

Question des droits de l'homme et des états d'exception

77. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Question des droits de l'homme et des états d'exception", recommande par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision VXX). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/262 du Conseil.

Organisation des travaux de la quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme

78. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Organisation des travaux de la quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXXI). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/263 du Conseil.

Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-huitième session de la Commission

79. A la 13e Séance plénière, le 31 mai, le Conseil, sur proposition du Président, a pris acte du rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa quarante-septième session et approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-huitième session de la Commission 5/. Voir la décision 1991/264 du Conseil.

80. Avant l'adoption de la décision, le représentant de la République arabe Syrienne et l'observateur d'Israël ont fait des déclarations (voir E/1991/SR.13).

Non-présentation de rapports par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

81. A la 138e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Non-présentation de rapports par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXXII). Voir la décision 1991/265 du Conseil.

Activités d'information dans le domaine des droits de l'homme

82. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Activités d'information dans le domaine des droits de l'homme", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXXIII). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/266 du Conseil.

5/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Suppléments Nos 2 et 2A (E/1991/22 et Add.1)

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels

83. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil, sur proposition du Président, a pris acte du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de sa cinquième session 6/. Voir la décision 1991/267 du Conseil.

La situation des droits de l'homme dans le sud du Liban

04. A la 130e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "La situation des droits de l'homme dans le sud du Liban", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXXIV). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/268 du Conseil.

La situation au Cambodge

85. A la 13e séance plénière, le 31 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "La situation au Cambodge", recommandé par le Comité (E/1991/86, par. 90, projet de décision XXXV). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/269 du Conseil.

86. Avant l'adoption du projet de décision, le représentant de la République arabe syrienne et l'observateur du Viet Nam ont fait des déclarations (voir E/1991/SR.13).

D. PROMOTION DE LA FEMME

87. Le Conseil a examiné la question de la promotion de la femme à sa première session ordinaire (point 9 de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de sa dixième session (A/46/38) 7/;

b) Lettre datée du 2 février 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/46/77-E/1991/13);

c) Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa onzième session (E/1991/21);

d) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa trente-cinquième session (E/1991/28) 8/;

6/ Ibid., Supplément No 3 (E/1991/23 et Corr.1).

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 38 (A/46/38).

8/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 8 (E/1991/28).

e) Exposé présenté par la Fédération internationale des femmes juristes, organisation non gouvernementale **dotée** du statut consultatif (catégorie II) **auprès** du Conseil économique et social (E/1991/NGO/1).

88. Le Conseil a renvoyé le point au **Deuxième** Comité (social) qui l'a examiné à ses **5e**, 100 et **14e séances**, les 16, 17, 20, 21 et 23 mai 1991. Le rapport du Comité (E/1991/87) a **été présenté** au Conseil.

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

89. A la **12e** séance **plénière**, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Amélioration de la **situa'** ion des femmes au Secrétariat", recommande par le Comité (E/1991/87, par. 26, **rojet** de résolution I). Pour le te te définitif, voir la résolution **1991/17** du Conseil.

Violence contre les femmes sous toutes ses formes

90. A la **12e** séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Violence contre les femmes sous toutes ses **formes**", recommandé par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution **1991/18** du Conseil.

Les femmes palestiniennes : leur situation et l'assistance à leur apporter

91. A la **12e** séance plénière, le 30 mai, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Les **femmes** palestiniennes : leur situation et l'assistance à leur apporter", recommandé par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de **résolution** III). A l'issue d'un vote enregistré, **le** Conseil a adopté le projet de résolution par 42 voix contre une, avec 10 abstentions. Pour le texte définitif, voir la **résolution 1991/19** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bnhrein, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Equateur, Espagne, Finlande, **Guinée, Indonésie**, Iran (République islamique **d'**), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, **Pakistan**, Pérou, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Somalie, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des **Républiques** socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus : Allemagne, Bulgarie, Canada, France, **Italie**, Japon, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni **de** Grande-Bretagne **et** d'Irlande du Nord, **Tchécoslovaquie**.

92. Avant l'**adoption** du projet de **résolution** l'observateur d'Israël a fait une **déclaration**; après l'adoption du projet de résolution, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une **déclaration** (voir E/1991/SR.12).

Les femmes et les enfants sous le régime d'apartheid

93. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Les femmes et les enfants sous le régime d'apartheid", recommandé par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de résolution IV). A l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de résolution par 37 voix contre une, avec 16 abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/20 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Equateur, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Pakistan, Pérou, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Ruanda, Somalie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Za ce, Zambie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Espagne, Finlande, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

94. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la Turquie ont fait des déclarations (voir E/1991/SR.12).

Femmes handicapées

95. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Femmes handicapées", recommande par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de résolution V). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/21 du Conseil.

Mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la promotion de la femme

96. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la promotion de la femme", recommandé par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de résolution VI). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/22 du Conseil.

Les femmes et les enfants réfugiés et déplacés

97. A la 12e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Les femmes et les enfants réfugiés et déplacés", recommandé par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de résolution VII). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/23 du Conseil.

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

98. A la 12^e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme", recommandé par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de résolution VIII), Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/24 du Conseil.

Elimination de la discrimination à l'égard des femmes conformément aux buts de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

99. A la 12^e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Elimination de la discrimination à l'égard des femmes conformément aux buts de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes", recommande par le Comité (E/1991/87, par. 26, projet de résolution IX). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/25 du Conseil.

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa trente-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-sixième session de la Commission

100. A la 12^e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa trente-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-sixième session de la Commission", recommande par le Comité (E/1991/87, par. 27, projet de décision 1). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/231 du Conseil.

Demande de services de conférence supplémentaires lors de la trente-sixième session de la Commission de la condition de la femme

101. A la 12^e séance plénière, le 30 mai, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Demande de services de conférence supplémentaires lors de la trente-sixième session de la Commission de la condition de la femme", recommandé par le Comité (E/1991/87, par. 27, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/232 du Conseil.

F. STUPEFIANTS

102. Le Conseil a examiné la question des stupéfiants (point 10 de l'ordre du jour) à la reprise de sa première session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

- a) Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1990 (E/1991/11);
- b) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa trente-quatrième session (E/1991/24) 9/.

9/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 4 (E/1991/24).

103. Le Conseil a renvoyé le point au **Deuxième Comité** (social), qui l'a examiné à ses 17^e à 22^e séances, du 17 au 21 juin 1991. Le rapport du Comité (E/1991/103 et Add.1) a été présenté au Conseil.

Mandat de la Commission des stupéfiants

104. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Mandat de la Commission des stupéfiants", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution I). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/38 du Conseil.

Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session

105. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/39 du Conseil.

Contrôle des produits chimiques utilisés pour la production de cocaïne, d'héroïne et d'autres drogues illicites

106. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Contrôle des produits chimiques utilisés pour la production de cocaïne, d'héroïne et d'autres drogues illicites", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution IV). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/40 du Conseil.

Instauration de mesures régionales de détection et de répression des infractions relatives aux drogues au Proche et au Moyen-Orient dans le cadre du développement socio-économique et culturel

107. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Instauration de mesures régionales de détection et de répression des infractions relatives aux drogues au Proche et au Moyen-Orient dans le cadre du développement socio-économique et culturel.", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution V). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/41 du Conseil.

Convocation d'une réunion au niveau ministériel au Proche et au Moyen-Orient afin de renforcer l'efficacité de la coopération visant à régler les problèmes liés au trafic illicite et à l'abus des drogues

108. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Convocation d'une réunion au niveau ministériel au Proche et au Moyen-Orient afin de renforcer l'efficacité de la coopération visant à régler les problèmes liés au trafic illicite et à l'abus des drogues", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution VI). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/42 du Conseil.

Demande et offre des opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques

109. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Demande et offre des opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution VII). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991143 du Conseil.

Prévention du détournement, du commerce international vers des circuits illicites, de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes

110. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Prévention du détournement, du commerce international vers des circuits illicites, de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution VIII). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/44 du Conseil.

Application du système international d'évaluation de l'abus des drogues

111. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Application du système international d'évaluation de l'abus des drogues", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution IX). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991145 du Conseil.

Réduction de la demande de stupéfiants et de substances psychotropes

112. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Réduction de la demande de stupéfiants et de substances psychotropes", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution X). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/46 du Conseil.

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

113. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution XI). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991147 du Conseil.

114. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant du Japon a fait une déclaration (voir E/1991/SR.15).

Dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

115. A la 15^e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'organe international de contrôle des stupéfiants", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 23, projet de résolution XII). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/48 du Conseil.

116. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant du Japon a fait une déclaration (voir E/1991/SR.15).

Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants

117. A la 15e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants", recommandé par le Comité (E/1991/103/Add 1, par. 8, projet de résolution III). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/49 du Conseil.

118. Avant l'adoption du projet de résolution, l'observateur du Luxembourg (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne) et l'observateur du Ghana (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77) ont fait des déclarations; après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Nouvelle-Zélande (au nom également de l'Australie et, du Canada) et les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la Suède (ce dernier au nom également de la Finlande) ont fait des déclarations (voir E/1991/SR.15).

Rapports examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question des stupéfiants

119. A la 15e séance plénière, le 21 juin, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapports examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question des stupéfiants", recommandé par le Comité (E/1991/103, par. 24). Pour le texte définitif, voir la décision 19911271 du Conseil.

Chapitre VII

QUESTIONS EXAMINEES PAR LE TROISIEME COMITE (PROGRAMME ET COORDINATION)

A. ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

1. Le **Conseil a** examiné la question des **activités** opérationnelles de développement à sa seconde session ordinaire (point 11 de l'ordre du jour). Il **était** saisi des documents suivants :

a) Note du **Secrétaire** général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les pratiques et procédures visant à une répartition **géographique** plus équitable des fournisseurs de biens et de **services** pour es **projets de coopération** technique (A/44/646) et les observations **formulées** par le Comité administratif de coordination sur ce rapport (A/45/648);

b) Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux **de sa septième** session (A/46/39) 1/;

c) Note du Secrétaire général transmettant le **rapport** du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles du **système** des Nations Unies (A/46/206-E/1991/93 et Add.1 à 3) :

d) Rapport du Secrétaire **général sur** la participation de **l'Organisation** des **Nations Unies** à l'examen des arrangements pour l'administration du Programme alimentaire mondial (A/46/265-E/1991/105);

e) Rapport du Conseil **d'administration** du Fonds des Nations Unies pour **l'enfance** (E/1991) 2/;

f) Rapport du Comité des politiques et programmes **d'aide** alimentaire sur **les** travaux de sa première session extraordinaire (E/1991/69);

g) Rapport du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire sur les travaux de **sa** trente et unième session (E/1991/110);

h) Extrait du **rapport** du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa réunion d'organisation pour 1991, sa session extraordinaire et sa trente-huitième session (E/1991/L.27 et Corr.1) 3/;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 39 (A/46/39).

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 12 (E/1991/33).

3/ Pour le texte définitif, voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 13 (E/1991/34).

i) Note du **Secrétaire** général concernant les incidences sur le budget-programme de la décision 91/32 intitulée "Arrangements futurs concernant les dépenses d'appui" et de la décision 91/37 intitulée "Fonds des Nations Unies pour la population : arrangements futurs concernant les dépenses d'appui", adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à sa trente-huitième session" (E/1991/L.34).

2. Le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (Programme et coordination), qui l'a examinée à ses 9e à 12e, 15e, 17e et 18e séances, les 17, 18, 22 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/132) a été soumis au Conseil.

Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial et élargissement de la composition du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial

3. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial et élargissement de la composition du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial", recommandé par le Comité (3119911132, par. 23, projet de résolution I). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/77 du Conseil.

Objectif de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1993-1994

4. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Objectif de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1993-1994", recommandé par le Comité (E/1991/132, par. 23, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution 191/78 du Conseil.

Activités opérationnelles de développement

5. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Activités opérationnelles de développement", recommandé par le Comité (E/1991/132, par. 24, projet de décision I). Pour le texte définitif, voir la décision 19911296 du Conseil.

Efficacité de la programmation

6. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Efficacité de la programmation", recommandé par le Comité (E/1991/132, par. 24, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 19911297 du Conseil.

Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial

7. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial", recommandé par le Comité (E/1991/132, par. 24, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/298 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil économique et social à propos de la question des activités opérationnelles de développement

8. A on 32e **séance plénière, Xe 26 juillet**, le Conseil a adopté le projet de décision *intitulé "Documents examinés par le Conseil économique et social à propos de la question des activités **opérationnelles** de développement", recommandé par le **Comité (E/1991/132, par. 24, projet. de décision IV)**. Pour le texte définitif, voir la **décision 1991/299** du Conseil.

B. QUESTIONS DE COORDINATION

1. Réfugiés, personnes déplacées et rapatriés

9. Le Conseil a examiné la question des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés à sa seconde session ordinaire au titre du point 12 de l'ordre du jour (Questions de **coordination**). Il était saisi des documents suivants :

a) Note du **Secrétaire** général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la coordination des activités liées à la mise en place d'un système d'alerte rapide concernant les courants potentiels de réfugiés (A/45/649 et **Corr.1**), ainsi que les observations du Secrétaire général (A/45/649/Add.1) et du Comité administratif de coordination (A/46/134) sur le rapport;

b) Note du Secrétaire général concernant l'examen, à l'échelle du **système**, de la coordination de l'**assistance** à tous les réfugiés, personnes déplacées et rapatriés (E/1991/109 et **Add.1** et **Add.1/Corr.1**).

10. Le Conseil a renvoyé la **question** au Troisième Comité (Programme et coordination), qui l'a examinée à sa **1re** à sa **5e** séance, du 8 au 11 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/133) a été soumis au Conseil.

2. Autres questions de coordination

11. Le Conseil a examiné les questions de coordination à sa seconde session ordinaire (point 12 de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente et unième session (A/46/16) 4/;

b) Etat des incidences sur le budget-programme des recommandations contenues dans le rapport du Comité, présenté par le Secrétaire général en **application** de l'article 4.8 du **règlement** et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget ayant trait aux programmes, le **contrôle** de l'exécution et les méthodes d'évaluation (E/1991/L.28) 5/;

4/ **Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 16 (A/46/16)**.

5/ Pour le texte définitif, voir A/46/16/Add.1.

c) Note du Secrétaire **général** transmettant le rapport du Directeur **général** de l'Organisation mondiale de la **santé** sur la **stratégie** de lutte contre le syndrome **d'immunodéficience** acquise (SIDA) (A/46/171-E/1991/61);

d) Rapport du Secrétaire **général** sur l'**exécution** du **programme** de l'**Année** internationale de l'alphabétisation (A/46/281-E/1991/112);

e) Rapport du Secrétaire **général** sur l'application du plan à **moyen terme** à l'échelle du **système** en ce qui concerne les femmes et le développement (E/1991/16 et Corr.1);

f) Rapport annuel succinct du **Comité** administratif de coordination pour 1990 (E/1991/42 et Add.1 et 2);

g) Rapport du Comité administratif de coordination sur le **Répertoire des activités de développement du système des Nations Unies** (E/1991/44).

12. Le Conseil a renvoyé la question au **Troisième** Comité (Programme et coordination), qui l'a **examinée** à ses 6e, 7e et 15e à 18e séances, les 15 et 16 et du 22 au 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/133) a été soumis au Conseil.

Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

13. A sa 32e séance **plénière**, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de **résolution** intitulé "Action préventive et lutte contre le syndrome **d'immunodéficience** acquise (SIDA)" recommandé par le **Comité** (E/1991/133, par. 29, projet de résolution I). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/66 du Conseil.

Rapport du Comité du programme et de la coordination

14. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de **résolution** intitulé "Rapport du **Comité** du programme et de la coordination", recommandé par le Comité (E/1991/133, par. 29, projet de résolution IX). Pour le texte **définitif**, voir la résolution 1991/67 du Conseil.

15. **Avant** l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par le représentant de la Tunisie et par l'observateur de l'Ouganda.

Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos des questions de coordination

16. A sa 32e **séance plénière**, le 26 juillet, le **Conseil** a adopté le projet de **résolution** intitulé "Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos des questions de coordination", **recommandé** par le Comité (E/1991/133, par. 30). Pour le texte définitif, voir la **décision** 1991/293 du Conseil.

C. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L' INDEPENDANCE A IJX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

17. Le Conseil a examiné la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 13 de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/46/229);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/46/204-E/1991/80 et Add.1);

c) Rapport du Président du Conseil économique et social sur les consultations tenues avec le Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et avec le Président du Comité spécial contre l'apartheid (E/1991/116).

18. Le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (Programme et coordination), qui l'a examinée à ses 13^e à 15^e, 17^e et 18^e séances, les 19, 22 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/134) a été soumis au Conseil.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

19. A sa 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies", recommande par le Comité (E/1991/134, par. 17, projet de résolution 1). Le Conseil a adopté le projet de résolution par 51 voix contre zéro, avec une abstention. Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/68 du Conseil.

20. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Trinité-et-Tobago a fait une déclaration (voir E/1991/SR.32).

Assistance au peuple palestinien

21. A sa 32^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé "Assistance au peuple palestinien", recommandé par le Comité (E/1991/134, par. 17, projet de résolution II). Le Conseil a adopté le projet de résolution par 48 voix contre une. Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/69 du Conseil.

22. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de la République arabe syrienne a fait une **déclaration**; après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants des Etats--Unis d'Amérique et du Canada (voir E/1991/SR.32).

D. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES ET QUESTIONS CONNEXES

1. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993

2. Calendrier des conférences

23. Le Conseil a examiné les questions relatives aux programmes et les questions connexes à sa seconde session ordinaire (point 14 de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

a) Projet du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/46/6, chap. 11 à 30) 6/;

b) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente et unième session (A/46/16 et Add.1) 7/;

c) Lettre datée du 17 juin 1991, adressée au Président du Conseil économique et social par le Président du Comité des conférences (E/1991/108);

d) Note du Secrétariat sur la sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/1991/118);

e) Calendrier provisoire des conférences et réunions pour 1992-1993 dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/1991/L.25 et Corr.1/Rev.1).

24. Le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (Programme et coordination), qui l'a examinée à ses 6e, 7e et 18e séances, les 15, 16 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/135) a été soumis au Conseil.

Calendrier des conférences et réunions pour 1992 et 1993

25. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Calendrier des conférences et réunions pour 1992 et 1993", recommandé par le Comité (E/1991/135, par. 13, projet de décision I). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/294 du Conseil.

Comptes rendus analytiques des comités de session et des organes subsidiaires du Conseil économique et social

26. A sa 32e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Comptes rendus analytiques des comités de session et des organes subsidiaires du Conseil économique et social", recommandé par le Comité (E/1991/135, par. 13, projet de décision II). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/295 du Conseil.

--

6/ Pour le texte définitif, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1).

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 16 (A/46/16 et Add.1).

E. DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES
CATASTOPHES NATURELLES

27. Le Conseil a examiné la question de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles à sa seconde session ordinaire (point 15 de l'ordre du jour). Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/46/266-E/1991/106).

28. Le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (Programme et coordination), qu'il a examinée à ses 1^{re} à 5^e, 12^e et 17^e séances, du 8 au 11 et les 18 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/136) a été soumis au Conseil.

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

29. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles", recommandé par le Comité (E/1991/136, par. 19). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/58 du Conseil.

F. PREVENTION DES CATASTOPHES ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

1. **Lutte contre l'infestation par la lucilie bouchère**
2. **Stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique**

30. Le Conseil a examiné les questions de la lutte contre l'infestation par la lucilie bouchère (point 16 a) de l'ordre du jour) et de la stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique (point 16 b) de l'ordre du jour) à sa seconde session ordinaire. Il était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'infestation par la lucilie bouchère et les activités entreprises pour l'éradiquer (E/1991/62);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'application de la stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique (E/1991/63);

c) Note du Secrétaire général transmettant la note du Fonds international de développement agricole sur l'infestation par la lucilie bouchère et les efforts entrepris pour l'éradiquer (E/1991/113).

31. Le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (Programme et coordination), qui l'a examinée à ses 14^e, 15^e et 17^e séances, les 19, 22 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/137) a été soumis au Conseil.

Lutte contre l'infestation par la lucilie bouchère

32. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Lutte contre l'infestation par la lucilie bouchère", recommandé par le Comité (E/1991/137, par. 22). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/59 du Conseil.

Application de la stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique

33. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Application de la stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique", recommandé par le Comité (E/1991/137, par. 23). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/287 du Conseil.

3. Coordination des opérations de secours en cas de catastrophe

34. Le Conseil a examiné la question de la coordination des opérations de secours en cas de catastrophe à sa seconde session ordinaire (point 16 c) de l'ordre du jour). Il était snisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général établi% en application de la résolution 45/221 de l'Assemblée générale (E/1991/79);

b) Note du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (E/1991/121).

35. Le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (Programme et coordination) qui l'a examinée à ses 1^{re} à 5^e, 8^e, 10^e, 12^e et 13^e séances, du 8 au 11 et du 16 au 19 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/137) a été soumis au Conseil.

G. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET AIDE HUMANITAIRE

36. Le Conseil a examiné la question de l'assistance économique spéciale et de l'aide humanitaire à sa seconde session ordinaire (point 17 de l'ordre du jour). Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Yémen (A/46/217-E/1991/94).

37. Le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (Programme et coordination) qui l'a examinée à ses 1^{re} à 5^e, 8^e, 10^e, 12^e, 13^e et 18^e séances, du 8 au 11, du 16 au 19 et le 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/138) a été soumis au Conseil.

La situation humanitaire critique dans la corne de l'Afrique

38. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "La situation humanitaire critique dans la corne de l'Afrique", recommandé par le Comité (E/1991/138, par. 26, projet de résolution I). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/60 du Conseil.

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

39. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Aide à la reconstruction et au développement du Liban", recommandé par le Comité (E/1991/138, par. 26, projet de résolution II). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/61 du Conseil.

Aide au Yémen

4c. A sa 31^e séance plénière, le 25 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Aide au Yémen", recommandé par le Comité (E/1991/138, par. 26, projet de résolution III). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/162 du Conseil.

Opérations d'urgence et de secours

41. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Opérations d'urgence et de secours", recommandé par le Comité (E/1991/138, par. 27). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/288 du Conseil.

H. RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

42. Le Conseil a examiné le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à sa **seconde** session ordinaire (point 18 de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/1991/65);

b) Note verbale datée du 23 mai 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/1991/101 et Corr.1).

43. Le Conseil a renvoyé la question au **Troisième** Comité (Programme et coordination), qui l'a **examinée** à ses 1^{re} à 5^e, 8^e, 13^e, et 18^e séances, du 8 au 11 et les 16, 19 et 24 juillet 1991. Le rapport du Comité (E/1991/139) a été soumis au conseil.

Elargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

44. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Elargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les **réfugiés**", recommandé par le Comité (E/1991/139, par. 21). Pour le texte définitif, voir la résolution 1991/63 du Conseil.

Action du système des Nations Unies face aux situations d'urgence

45. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Action du système des Nations Unies face aux situations d'urgence", recommandé par le Comité (E/1991/139, par. 22, projet de **décision I**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/289 du Conseil.

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

46. A sa 31^e séance plénière, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé "Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies **pour les** réfugiés", recommandé par le Comité (E/1991/139, par. 22, projet de **décision II**). Pour le texte définitif, voir la décision 1991/290 du Conseil.

Chapitre VIII

ELECTIONS ET NOMINATIONS DE MEMBRES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHES, CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS TECHNIQUES ET PRESENTATION DES CANDIDATURES

4. Le Conseil a examiné la question de l'élection et de la nomination de memhrss des **organes** subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés et de la présentation de candidatures à sa session d'organisation pour 1991 (point 4 ~~de~~ X'ordre du jour), à sa première session ordinaire de 1991 et à la reprise de cette première session (point 11 de l'ordre du jour), et à sa seconde session ordinaire de 1991 ainsi qu'à la reprise de cette seconde session (point 19 de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

- a) Note du Secrétaire général sur l'élection de membres d'organes subsidiaires du Conseil et la confirmation de la nomination de membres des commissions techniques (**E/1991/10/Rev.1**);
- b) Ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 1991 (**E/1991/30**);
- c) Note du Secrétaire général sur le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (**E/1991/46** et **Add.1** et 2);
- d) Note du Secrétaire général sur l'élection de **membres** de l'organe international de contrôle des stupéfiants, conformément aux dispositions du paragraphe 1 a) de l'article 9 de la Convention unique sur les **stupéfiants** de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 (**E/1991/49**);
- e) Note du Secrétaire général sur l'élection de **membres** de l'organe international de contrôle des stupéfiants, **conformément** aux dispositions du paragraphe 1 a) de l'article 9 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 (**E/1991/50**);
- f) Additif à l'ordre du jour provisoire annoté de la seconde session ordinaire de 1991 (**E/1991/100/Add.1**);
- g) Note du Secrétaire **général** sur une élection intérimaire destinée à pourvoir un poste vacant au sein du **Comité** pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (**E/1991/117**);
- h) Note du Secrétaire général sur l'élection de **membres des** commissions techniques du Conseil (**E/1991/L.1** et **Add.1**);
- i) Note du Secrétaire général sur l'élection de 24 membres de la Commission des établissements humains (**E/1991/L.2**);
- j) Note du Secrétaire **général** sur l'élection de 18 membres de la Commission des **sociétés** transnationales (**E/1991/L.3**);

k) Note du Secrétaire **général** sur l'élection de 22 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de **comptabilité et d'établissement** des rapports (E/1991/L.4);

l) Note du Secrétaire **général** sur l'élection de 21 **membres** du Conseil d'administration du Fonds des **Nations Unies** pour l'enfance (E/1991/L.5);

m) Note du Secrétaire **général** sur l'élection de 16 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/1991/L.6);

n) Note du Secrétaire **général** sur l'élection de 5 membres du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (E/1991/L.7);

o) Note du Secrétaire **général** sur la nomination de 7 membres du Comité du programme et de la coordination (E/1991/L.8);

p) Note du Secrétaire **général** sur la nomination de 12 membres du Conseil mondial de l'alimentation (E/1991/L.9).

2. Le Conseil a examiné la question à sa **2e** séance, le 7 février, à ses **11e**, **12e** et **13e** séances, les 30 et 31 mai, à sa **15e** séance, le 21 juin, à sa **31e** séance, le 26 juillet 1991, et à sa **33e** séance, le 17 octobre 1991. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1991/SR.2, 11 à 13, 15, 31 et 33).

A. COMITES ET COMMISSIONS DU CONSEIL

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

3. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a présenté la candidature des Etats suivants en vue de leur élection par **l'Assemblée générale** à sa quarante-sixième session pour un mandat de trois **ans** prenant effet le 1er janvier 1992 (voir la décision 1991/224 du Conseil) :

a) **Etats d'Afrique** (deux **sièges à** pourvoir) : Ghana et Zambie;

b) **Etats d'Europe orientale** (un siège à pourvoir) : Union des Républiques socialistes **soviétiques**;

c) **Etats d'Amérique latine et des Caraïbes** (deux sièges à pourvoir) : Bahamas, Nicaragua et Uruguay;

d) **Etats d'Europe occidentale et autres Etats** (deux **sièges à** pourvoir) : Etats-Unis d'Amérique et France.

COMMISSION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

4. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu **les** Etats suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 : ALLEMAGNE, AUTRICHE., BARBADE, BOTSWANA, GHANA, GRECE, HAITI, INDE, JORDANIE, **KENYA**, MALAISIE, MEXIQUE, NORVEGE, PHILIPPINES, REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SOUDAN et SRI LAMA (voir la décision **1991/224** du Conseil).

5. A la **même séance**, le Conseil a élu le CAMEROUN, l'OUGANDA et le PAKISTAN pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1994 et l'EGYPTE pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1992 et venant à expiration le 31 décembre 1994 (voir la décision 1.9911224 du Conseil).

6. A sa 13^e séance, le 31 mai, le Conseil a élu le BANGLADESH pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1992 et venant à expiration le 31 décembre 1994 (voir la décision 19911224 du Conseil).

7. A sa 15^e séance, le 2^e juin, le Conseil a élu la BULGARIE pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 (voir la décision X991/272 du Conseil).

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES

8. A sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a élu la ROUMANIE pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1994 (voir la décision 19911210 du Conseil).

9. A sa 11^e séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1994 : GUINEE, KENYA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, PHILIPPINES et TOGO (voir la décision 1991/224 du Conseil).

COMMISSION DES SOCIETES TRANSNATIONALES

10. A sa 11^e séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1992 : CONGO, COSTA RICA, GABON, GUATEMALA, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, INDONESIE, JAMAIQUE, MEXIQUE, PAYS-BAS, PAKISTAN, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SOUDAN, SUEDE, SWAZILAND, THAILANDE et UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES (voir la décision 19911224 du Conseil).

GRUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITE ET D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

11. A sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a élu l'EGYPTE et le GABON pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1993 (voir la décision 1991/210 du Conseil).

12. A sa 11^e séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1992 : ALLEMAGNE, BULGARIE, CHILI, CHYPRE, COSTA RICA, HONGRIE, INDE, ITALIE, MALAWI, NIGERIA, PAYS-BAS, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SOUDAN et SWAZILAND (voir la décision 1991/224 du Conseil).

13. A sa 31^e séance, le 26 juillet, le Conseil a élu MAURICE pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1993 (voir la décision 19911283 du Conseil).

14. A la même séance, le Conseil a élu la JORDANIE et le PAKISTAN pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1992 (voir la décision 19911283 du Conseil).

B. ORGANES D'EXPERTS

COMITE POUR LA PREVENTION DU CRIME ET LA **LUTTE** CONTRE LA DELINQUANCE

15. A sa **31e** séance, le 26 juillet, le Conseil a élu **M. Jerzy Jasinski** (Pologne) pour achever le mandat de **M. Jacek Kubiak** (Pologne) qui a démissionné (voir la décision **1991/283** du Conseil).

C. COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS TECHNIQUES

1. Election d'Etats membres

COMMISSION DE STATISTIQUE

16. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 : CHINE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, GHANA, JAMAÏQUE, MAROC, PAKISTAN. POLOGNE et **TCHÉCOSLOVAQUIE** (voir la décision 19911224 du Conseil).

COMMISSION DE LA POPULATION

17. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 : FRANCE, **HONDURAS**, JAPON, MADAGASCAR, PAYS.-BAS, POLOGNE, RWANDA et SOUDAN (voir la décision **1991/224** du Conseil).

18. A sa **31e** séance, le 26 juillet, le Conseil a élu le PAKISTAN pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 (voir la décision **1991/283** du Conseil).

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

19. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 : ALLEMAGNE, COTE D'IVOIRE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, HAÏTI, INDONESIE, MEXIQUE, PAKISTAN, REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIÉLORUSSIE, SOUDAN et **UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES** (voir la décision 19911224 du Conseil).

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

20. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1992 : ANGOLA, BANGLADESH, BARBADE, **BULGARIE**, CANADA, CHILI, CHYPRE, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, GABON, INDE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), JAMAÏRIYA ARABE LIBYENNE, KENYA, LESOTHO, NIGERIA, PAYS-BAS, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SR' LANKA, TUNISIE, **UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES** et **URUGUAY** (voir la décision **1991/224** du Conseil) .

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

21. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 : CHILI, CHINE, ESPAGNE, **FINLANDE**, KADAGASCAR, PAKISTAN, PEROU, **TCHÉCOSLOVAQUIE**, **VENUEZUELA** et ZAMBIE (voir la décision **1991/224** du Conseil).

COMMISSION DES STUPEFIANTS

22. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1992 : ALLEMAGNE, **BOLIVIE**, CANADA, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, GABON, INDE, ITALIE, LESOTHO, MADAGASCAR, NORVEGE, PAKISTAN, PAYS-BAS, PEROU, POLOGNE, **REPUBLIQUE DE COREE**, THAILANDE, **TURQUIE**, VENEZUELA et YUGOSLAVIE (voir la **décision 1991/224** du Conseil).

2. Confirmation de la nomination de membres

23. A sa deuxième séance, le 7 février 1991, le Conseil a **confirmé** la nomination, par leurs gouvernements, des **membres** suivants des commissions techniques du Conseil (voir la décision 1991/210 du Conseil) :

COMMISSION DE STATISTIQUE

Guenter Karl Kopsch (Allemagne)
Lelia Boeri de Cervetto (Argentine)
Eduardo Augusto Guimaraes (Brésil)
György Vukovich (Hongrie)
Jothan Antony Mwaniki (**Kenya**)
Miguel Cervera (Mexique)
Imtiaie **A. Khan** (Pakistan)
Maria Teresa Sinistrerra de **Leon** (Panama)
Ivan **Sujan (Tchécoslovaquie)**
Nouridine Bocraïma (Togo)
Vadim Nikitovich Kyrychenko (Union des Républiques **socialistes** Soviétiques)
David Shinamwala Diangamo (Zambie)

COMMISSION DE LA POPULATION

Ana Amélia Camarano de Mello **Moreira** (Brésil)
Majid Jamshidi (Iran, République islamique **d'**)
Christopher Chanda **Pasoma** (Zambie)

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Juan Carlos Beltramino (**Argentine**)
Richard Wotava (Autriche)
George **M.** Anastassiades (Chypre)
Herbert Kofi **Mensah (Ghana)**
Tadeusz Tyszka (Pologne)
Arnold N. Smlepakov (République socialiste soviétique **d'Ukraine**)

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Fredo Dannenbring (**Allemagne**)
Zelmira M. E. **Regazzoli** (Argentine)
Fan Guoxiang (Chine)
Raúl Roa **Kouri** (Cuba)
Ousman Ahmadou Sallah (Gambie)
Wiryono Sastrohandoyo (Indonésie)
Norbert Ratsirahonana (**Madagascar**)
S. M. Zafar (Pakistan)
Luis Octavio Roma de Albuquerque (Portugal)
Carlton Mthunzi Dlamini (Swaziland)
Horacio Arteaga (Venezuela)

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Irina G. Bokova (Bulgarie)

Salimata Yvette Kone (**Côte d'Ivoire**)

Pramila Dandavate (Inde)

Achie Sudiarti Luhulima (Indonésie)

Tina **Anselmi** (Italie)

Olga Pellicer (Mexique)

Joke Swiebel (Pays-Bas)

Patricia **B.** Licuanan (Philippines)

Rhoda **Peace** Tumusiime (Ouganda)

Nina Klimovna Kovalskuya (République socialiste soviétique d'Ukraine)

Juliette Clagett **McLennan** (Etats-Unis **d'Amérique**)

D. ORGANES RATTACHES AU CONSEIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU **FONDS DES NATIONS UNIES**
POUR L'ENFANCE

24. A sa 11^e **séance**, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de trois **ans** prenant effet le 1^{er} août 1991 : ANGOLA, AUSTRALIE, BRESIL, CONGO, ETATS-UNIS **D'AMERIQUE**, ETHIOPIE, FRANCE, **ITALIE**, **JAMAIQUE**, JAPON, NICARAGUA, NORVEGE, PAKISTAN, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, **REPUBLIQUE** DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE **ET** D'IRLANDE DU NORD, **SENEGAL**, UNION DES **REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES**, YEMEN et YUGOSLAVIE (voir la décision **1991/224** du Conseil).

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS **UNIES POUR LES REFUGIES**

25. A sa 11^e **séance**, le 30 mai, Le Conseil, conformément à la résolution **45/138** de l'Assemblée générale, a **élu** les PHILIPPINES membre du Comité exécutif (voir la décision **1991/224** du Conseil).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

26. A sa 11^e **séance**, le 30 mai, le Conseil a élu les Etats **suivants** pour un mandat de trois ans prenant effet le premier jour de la session d'organisation du Conseil d'administration qui doit avoir lieu en février 1992 : BELGIQUE, BOLIVIE, CAMEROUN, CANADA, CONGO, ESPAGNE, FIDJI, **FRANCE**, GAMBIE, LESOTHO, NOUVELLE-ZELANDE, NORVEGE, PAKISTAN, **ROUMANIE**, SOMALIE et **YEMEN** (voir la décision 1991/224 du Conseil).

COMITE DES POLITIQUES ET **PROGRAMMES** D'AIDE ALIMENTAIRE

27. A ses 11^e et 13 **séances**, les 30 et 31 mai, le Conseil a **élu** les Etats suivants pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1992 : COLOMBIE, CUBA, GHANA, NORVEGE et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (voir la décision **1991/224** du Conseil).

COMITE D'ATTRIBUTION DU PRIX DES NATIONS UNIES EN
MATIERE DE POPULATION

28. A ses **11e** et **13** séances, les 30 et 31 mai, le Conseil a élu les Etats suivants pour un mandat de trois ans : BURUNDI, CAMEROUN, **EL SALVADOR**, EQUATEUR, INDE, JAPON, MEXIQUE, PAYS-BAS, REPUBLIQUE **SOCIALISTE** SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE et RWANDA (voir la décision **1991/224** du Conseil).

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

29. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil, conformément à la résolution 3348 (XXIX) de l'**Assemblée** générale en date du 17 décembre 1974, a présenté la candidature des Etats suivants en vue de leur élection par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1992 (voir la décision **1991/224** du Conseil) :

a) **Etats d'Afrique** (trois **sièges** à pourvoir) : Ouganda, République centrafricaine et Swaziland;

b) **Etats d'Asie** (deux sièges à pourvoir) : Indonésie, Pakistan et Thaïlande;

c) **Etat 'Europe orientale** (deux sièges à pourvoir) : Union des Républiques socialistes soviétiques;

d) **Etats d'Amérique latine et des Caraïbes** (trois sièges à pourvoir) : Guatemala, Honduras et Nicaragua;

e) **Etats d'Europe occidentale et autres** (deux sièges à pourvoir) : Allemagne et Australie.

30. A sa **33e** séance, le **17** octobre, le Conseil a présenté la candidature de l'Albanie (Etats d'Europe orientale) en vue de son élection par l'**Assemblée** générale, à sa quarante-sixième **session**, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1992 (voir la décision **1991/316** du Conseil).

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTROLE DES STUPEFIANTS

31. A sa **11e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu **Sirad** Atmodjo (Indonésie) et **Abdol-Hamid Ghodse** (République islamique d'Iran) pour un mandat de cinq ans prenant effet le 2 mars 1992 (voir la décision 1991/224 du Conseil).

32. A sa **12e** séance, le 30 mai, le Conseil a élu Sahibsada Raof Ali Khan (Pakistan), Gottfried Machata (Autriche), Bunsom Martin (Thaïlande), Manuel **Quijano Narezo** (Mexique) et Herbert S. **Okun** (Etats-Unis d'Amérique) pour un mandat de cinq ans prenant effet le 2 mars 1992 (voir la décision 1991/224 du Conseil).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

33. A sa **13e** séance, le 31 mai, le Conseil a nommé Fatima **Benslimane** Hasaar (Maroc), Gule Afruz Mahbub (Bangladesh), D. **Gail** Saunders (Bahamas), **Ronata** Siemienska-Zochowska (Pologne) et Kristin Tornes (Norvège) pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juillet 1991 (voir la décision 1991/224 du Conseil).

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES

1. Le Conseil a tenu, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, sa session **d'organisation** les 30 janvier et 7 février 1991 (**1re** et 2e séances), une reprise de sa session d'organisation le 25 mars 1991 (**3e** séance), sa première session ordinaire de 1991 du 13 au 31 mai 1991 (**4e à 14e** séances), une reprise de sa première session ordinaire du 17 au 21 juin 1991 (15e séance) et, **à l'Office** des Nations Unies **à** Genève, sa seconde session ordinaire de 1991 du 3 au 26 juillet 1991 (16e **à** 32e séances) ainsi qu'une reprise de sa seconde session ordinaire le 17 octobre 1991 (**33e** séance). On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques (**E/1991/SR.1 à 33**).

2. La **1re** séance a été **ouverte** par le Président du Conseil **économique** et social en 1990, M. Chinmaya Rajaninath Gharekan (Inde). **Une fois élu**, le Président du Conseil pour 1991, M. Hocine Djoudi (Algérie), a fait une **déclaration**.

3. A la **1re** séance également, **l'observateur** du Ghana (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies membres du Groupe des 77) a fait une déclaration.

A. BUREAU DU **CONSEIL**.

4. Conformément au paragraphe 2 k) de sa résolution 1988177, le Conseil s'est réuni le 30 janvier pour élire son bureau.

5. A sa **1re** séance, le 30 janvier, le Conseil a élu par acclamation M. Hocine Djoudi (Algérie) président du Conseil *pour* 1991. Le **Conseil** a également élu par acclamation M. Darko **Silovic** (Yougoslavie), M. **Juan** Somavia (Chili), M. Jan **Eliasson** (Suède) et M. **Razali** Ismaïl (Malaisie) vice-président⁶ du Conseil.

6. A sa 2e séance, le 7 février, le Président a informé le **Conseil** qu'à **l'issue** de consultations avec les membres du bureau, il avait **été** décidé que M. Darko **Silovic** (Yougoslavie) assumerait les fonction⁶ de président du Premier Comité (économique), M. Juan Somavia (Chili) celle⁶ de président du Deuxième Comité (social) et M. Jan Eliasson (Suède) celle⁶ de président **du Troisième Comité (programme et coordination)**, et que **M. Razali Ismaïl** (Malaisie) coordonnerait les consultations officieuse⁶ et remplirait toutes autres fonction⁶ que lui confierait le Conseil.

7. A sa **16e** séance plénière, le 3 juillet, le Conseil a décidé d'élire par acclamation M. **Naste** Calovski (Yougoslavie) **vice-président** du Conseil pour 1991 et de le désigner comme président du Premier Comité (économique) *en remplacement* de M. Darko **Silovic** (Yougoslavie), qui avait **démissionné**.

8. A sa **1re** séance, le 8 juillet, le Premier Comité (économique) a élu par acclamation M. **Ahmed Amaziane** (Maroc) et M. **Mohammad** Homaei-Nejad (République islamique d'Iran) vice-président⁶ du Comité.

9. A sa **1re** séance, le 13 mai, le Deuxième Comité (**social**) a élu par acclamation M. Gholamali Khoshroo (République islamique d'Iran) et M. Florian Rrenkel (Autriche) vice-présidents du Comité.

10. A sa **1re** séance, le 8 juillet, le Troisième Comité (programme et coordination) a élu par acclamation M. Renato Carlos **Sersale** di Cerisano (Argentine) et M. **Vasile** Galgau (Roumanie) vice-présidents du Comité.

B. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la session d'organisation pour 1991

11. A sa **2e** séance, le 7 février, le Conseil a examiné l'ordre du **jour** de sa session d'organisation. Il était saisi de l'ordre du jour provisoire annoté (**E/1991/2**).

12. A la même séance, sur la proposition du représentant de l'Autriche, le **Conseil** a décidé de faire figurer la question de la création d'un comité spécial plénier de la Commission des stupéfiants au titre du point 2.

13. Le Conseil a ensuite adopté l'ordre du jour de sa session d'organisation (voir l'annexe 1 du présent rapport).

Programme de travail de base du Conseil pour 1991 et 1992

14. Le Conseil a examiné son programme de travail de base pour 1991 et 1992 à sa 2e séance, le 7 février. Il était saisi d'une note du Secrétaire **général** contenant le projet de programme de travail de base du Conseil pour 1991 et 1992 (**E/1991/1 et Corr.1 et Add.1**).

15. A la 2e séance, le **Président** par intérim a fait une déclaration sur les consultations officieuses **tenues**, a propos du programme de travail de base **pour** 1991 et 1992 et de la répartition des points de l'ordre du jour, conformément au paragraphe 2 1) de la résolution 1988177 du Conseil.

16. A la même séance, le **Conseil** a adopté un projet de décision (**E/1991/L.11**, projet de décision 1), intitulé "Programme de travail de base du Conseil économique et social pour **1991**", présenté par le Président par intérim et les membres du bureau sur la base de **consultations** officieuses (voir **décision 1991/202 A à 1** du Conseil).

17. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté un projet de décision (**E/1991/L.11**, projet de décision II), intitulé "Programme de travail de base du Conseil économique et social pour **1992**", présenté par le Président par intérim et les membres du bureau sur la base de consultations officieuses (voir **décision 1991/203** du Conseil).

18. Après l'adoption de ces projets de décision, les représentants de la Tunisie et du Pérou ont fait des déclarations.

Ordre du jour de la première session ordinaire de 1991

19. A sa 2e séance, le 7 février, le Conseil a adopté un projet de décision (**E/1991/L.11**, projet de **décision V**), présenté sur la base de consultations officieuses par le Président par intérim et les membres du bureau, selon lequel

le Conseil examinerait, à sa première session ordinaire de 1991, au titre du point 1 de l'ordre du jour, la question de l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (voir décision 1991/206 du Conseil).

20. A sa 3e séance, le 25 mars, après une déclaration du représentant **Somalie** et sur la proposition du Président par **in'érim**, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire une question intitulée "**Assistance d'urgence à la Somalie**" (voir décision 1991/212 du Conseil).

21. A sa première session ordinaire, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté (**E/1991/30**);

b) Note du Secrétariat sur l'état de la documentation pour la session (**E/1991/L.14** et **Rev.1**);

c) Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (**E/1991/L.15**).

22. A sa 4e séance, le 13 mai, le Conseil a entendu des déclarations du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales et du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

23. A la même séance, les représentants de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des **déclarations**.

24. A la 4e séance également, le **représentant** du Maroc a proposé au Conseil de reporter à la seconde session ordinaire de 1991 l'examen du point 5 a) (Statistiques).

25. A la 5e séance, le 15 mai, le représentant de la Division de la planification des programmes et du budget a fait savoir au Conseil que le report de l'examen de la question intitulée "Statistiques" à la seconde session ordinaire entraînerait des dépenses supplémentaires qui seraient financées à l'aide des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 1990-1991.

26. A la même séance, le Conseil a décidé d'examiner la question concernant les statistiques à sa seconde session ordinaire en tant que point subsidiaire du point intitulé "Développement et coopération économique internationale" (voir décision 1991/213, par. 1, du Conseil).

27. Le Conseil a ensuite adopté l'ordre du jour de sa première session ordinaire et approuvé l'organisation des travaux (voir décision 1991/213, par. 2, du Conseil). L'ordre du jour tel qu'il avait été adopté a été distribué sous la cote **E/1991/74** (voir annexe I du présent rapport). L'organisation des travaux telle qu'elle avait été approuvée a été distribuée sous la cote **E/1991/L.17**.

28. A sa 14e séance, le 31 mai, le Conseil a approuvé l'organisation des travaux pour la reprise de sa première session ordinaire (**E/1991/L.17/Add.1**) (voir décision 1991/213, par. 3, du Conseil).

Ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1991

29. A sa **première** session ordinaire, le Conseil **était** saisi d'une note du Secrétariat (**E/1991/L.20**) contenant le projet d'ordre du jour **provisoire**, le pro-jet d'organisation des **travaux** et un **rapport sur l'état de la documentation** pour la seconde session ordinaire.

30. A la **14^e** séance, le 31 mai, le représentant des Pays-Bas A proposé de confier au Troisième Comité (programme et coordination) **l'examen** groupé des **points** 15 (Décennie **internationale** de la prévention des catastrophes **naturelles**), 16 c) (Prévention des catastrophes et secours en **cas** de catastrophe : coordination des **opérations** de secours en cas de **catastrophe**), 17 (Assistance économique spéciale et Aide humanitaire) et 18 (Rapport du Haut Commissaire des **Nations Unies** pour les réfugiés). Le Secrétaire du Conseil a en outre **proposé** des modifications **à** l'organisation des travaux.

31. A la même séance, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa seconde session ordinaire et l'organisation des travaux (**E/1991/L.20**), telle qu'elle avait **été oralement** modifiée (voir décision **1991/270** du Conseil).

32. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Tunisie, République **arabe syrienne**, Pays-Bas (AU nom des **Etats** Membres de **l'Organisation** des Nations Unies membres de la Communauté économique européenne), Mexique, Bahreïn, **Suède**, Brésil, Argentine, Chili, **Union** des Républiques socialistes **soviétiques** et Allemagne, **ainsi q'è** par l'observateur de l'Egypte.

33. A sa seconde session ordinaire, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté (**E/1991/100** et **Add.1**);

b) Note du **Secrétariat** sur l'état d'è la documentation pour la session (**E/1991/L.24**).

34. A sa 16^e séance, le 3 juillet, le Conseil a **adopté** l'ordre du jour de sa seconde session ordinaire (voir annexe **I** du présent rapport) et approuvé l'organisation des travaux (voir décision 1991/273, par. 1, du Conseil).

35. A sa **25^e séance**, le 15 juillet, le Conseil a **décidé** d'inscrire **à** son ordre du jour une question intitulée "Elections" (voir décision **1991/273**, par. 3, du Conseil).

C. CREATION D'UN COMITE SPECIAL PLENIER DE LA COMMISSION DES STUPEFIANTS

36. A la 2^e **séance**, le 7 février, le représentant de l'Autriche, au nom des pays suivants : Algérie, Argentine, Autriche, Colombie **1/**, Mexique, Maroc et **Pérou**, a **présenté** un projet de décision (**E/1991/L.10**), intitulé "Création d'un comité **spécial** plénier de la Commission **des** stupéfiants".

1/ Conformément **à** l'article 71 du règlement intérieur du Conseil économique et **social**.

37. **A la même séance**, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'une version **révisée** du projet de décision, adoptée **au cours** de consultations officieuses, tendant à insérer la phrase "reconnaissant que la **tâche** prescrite par **l'Assemblée générale** dans sa résolution **45/179** concernant **l'amélioration** du fonctionnement de la Commission des stupéfiants", avant la phrase "et prenant note de la proposition que le Président...".

38. Par la suite, la Bolivie **1/**, le Costa Rica **1/**, le **Danemark 1/**, l'Espagne, la Finlande, l'Islande **1/**, la Jamaïque, la Malaisie, la Norvège **1/**, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines **1/**, la Roumanie, la Suède, la **Tchécoslovaquie** et l'Union des **Républiques** socialistes soviétiques se **sont joints** aux auteurs du projet de décision.

39. Un **état des incidences** du projet de **décision** sur le budget-programme, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social, a **été** distribué sous la cote **E/1991/L.12.**

40. A la **même** séance, le **Conseil** a adopté le projet de décision tel qu'il **avait** été oralement révisé. Pour le texte **définitif**, voir décision 19911201 du **Conseil.**

41. Après l'adoption de ce projet de décision, le représentant du Royaume-Uni de **Grande-Bretagne** et d'Irlande du Nord et l'observateur de la Colombie ont fait des déclarations.

D. DATES DE LA TRENTE-TROISIEME SESSION ET DE LA TRENTE-CINQUIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME SUR LES DISPARITIONS FORCEES OU INVOLONTAIRES

42. **A sa 2e** séance, le 7 février, le Conseil a adopté un projet de décision (**E/1991/L.11**, projet de décision III), présenté par le Président par intérim **et** les membres du Bureau sur la base de consultations officieuses, selon lequel la trente-troisième session du Groupe de **travail** de la Commission des droits de l'homme sur les disparitions forcées ou involontaires se tiendrait au **Siège** du **18** au **22 mars** 1991 (voir décision **1991/204** du Conseil).

43. **A sa 31e** séance, le 26 juillet, **le** Conseil, sur la proposition du Secrétariat, a décidé que **la** trente-cinquième session du Groupe de travail se tiendrait **à Genève** du 28 octobre au 8 novembre 1991 (voir décision 19911282 du Conseil).

E. DATES DE LA DIXIEME REUNION D'EXPERTS CHARGEE D'EXAMINER LE PROGRAMME D'ADMINISTRATION ET DE FINANCES PUBLIQUES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

44. **A sa 2e** séance, le 7 février, le Conseil a adopté un projet de décision (**E/1991/L.11**, projet de décision IV), présenté par le Président par intérim **et** les membres du Bureau sur **la** base de consultations **officieuses**, selon lequel la dixième **Réunion** d'experts **chargée** d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies se tiendrait **au Siège** du 4 **au** 13 septembre 1991 (voir décision 19911205 du Conseil).

F. REPORT DE LA SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE
ET SOCIALE **POU** L'ASIE OCCIDENTALE

45. A sa 2^s séance, le 7 février, le Conseil a adopté un projet de décision (**E/1991/L.11**, projet de décision VII), présenté par le Président par intérim et les 6 membres du Bureau sur la base de consultations officieuses, selon lequel la **seizième** session de la Commission **économique** et sociale pour l'Asie occidentale serait reportée d'une année (voir décision 1991/207 du Conseil).

G. DATES DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE ET DE LA REPRISE
DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1991 DU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL

46. A sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a **décidé** a) que sa première session ordinaire de 1991, qui devait se tenir du 7 au 31 mai **1991**, aurait lieu du 13 au 31 mai 1991 et b) que la reprise de sa première session ordinaire aurait lieu du 17 au 21 juin 1991 et serait consacrée à l'examen du point intitulé "Stupéfiants" (voir décision 1991/208 du Conseil).

H. REPRISE DE LA SESSION D'ORGANISATION DU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR 1991

47. A sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a **décidé** de reprendre sa session d'organisation pour achever l'examen de son programme de travail de base (voir décision **1991/209** du Conseil).

1. CONSEQUENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ECOLOGIQUES DE LA
SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT ET SES INCIDENCES A
COURT, A MOYEN ET A LONG TERME

48. A sa 3^e séance, le 25 **mars**, le Conseil a **adopté** un projet de décision (**E/1991/L.16**), présenté par le Président par intérim sur la base de consultations officieuses, selon lequel le Conseil procéderait, lors de sa seconde session ordinaire, à un **échange** de vues officieuses sur les conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation entre l'Iraq et le Koweït et ses incidences à court, à moyen et à long terme (voir décision 1991/211 du Conseil).

J. REPRISE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION
DES SOCIETES TRANSNATIONALES

49. A sa 4^e séance, le 13 mai, le Conseil, sur la proposition du Secrétaire, a **décidé** de **réunir à** nouveau la **dix-septième** session de la Commission des **sociétés** transnationales (voir décision **1991/214** du Conseil).

K. DATES DE LA REUNION DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE FISCALE

50. A sa 5^e séance, le 15 mai, le Conseil, sur la proposition du **Secrétariat** et après une **déclaration** du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et **sociales** internationales, a décidé que la réunion du Groupe **spécial** d'experts de la coopération **internationale** en matière fiscale, qui devait se tenir à Genève du 9 au 13 décembre 1991, se tiendrait du 11 au 17 décembre 1991 (voir décision **1991/215** du Conseil).

L. ASSISTANCE D'URGENCE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL DU LIBERIA

51. A la 50 séance, le 15 mai, le Secrétaire **général** adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle, a fait rapport sur **l'assistance** d'urgence pour le redressement économique et social du Liberia, en réponse à la demande formulée par **l'Assemblée** générale dans sa **résolution** 451232.

52. A la **même** séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration.

53. A sa **8e** séance, le 23 mai, le Conseil, **sur** la proposition du **Président**, a pris acte du rapport **présenté** oralement par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle (voir décision **1991/220** du Conseil).

M. ELARGISSEMENT DE LA COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF DU
PROGRAMME DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES

54. Conformément à sa décision 1991/206, adoptée à sa session d'organisation pour 1991, le Conseil a examiné, à ses **5e**, **6e** et **8e** séances, les 15, **17** et 23 mai, la question de l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il était saisi d'une note verbale datée du 27 septembre 1990, **adressée** au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ethiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (**E/1990/121**).

55. A la **5e** séance, le 15 mai, l'observateur de l'Ethiopie a fait une déclaration.

56. A la **6e** séance, le 17 mai, le représentant du Zaïre, au nom de l'Algérie, du Burkina Faso, de l'Ethiopie **1/**, du Nicaragua, des Philippines **1/**, du Togo et du Zaïre, a présenté un projet de résolution (**E/1991/L.18**), intitulé "Elargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations **Unies** pour les réfugiés".

57. A sa **8e** séance, le 23 mai, le Conseil a adopté ce projet **de résolution** (voir résolution **1991/1** du Conseil).

58. Lors de la seconde session ordinaire, la question a **été** examinée par le Troisième Comité (programme et coordination) au titre du point 18 (Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés). Le Conseil a adopté la résolution **1991/63** (voir plus haut, **chap. VII**, par. 44).

N. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

59. Le Conseil a examiné la question des organisations non gouvernementales à sa premier-e session ordinaire de 1991 (point 3 de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (**E/1991/20** et **Add.1**);

b) Lettre **datée** du 4 mars 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de **Cuba** auprès de l'Organisation des Nations Unies (**E/1991/43**).

60. A sa **7e** séance, le 22 mai, le Conseil a tenu un débat général sur la question et entendu des déclarations des représentants du Canada, de la Jamaïque, de la France et de la **Suède**, ainsi que des observateurs de Cuba et du Luxembourg (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies membres de la Communauté économique européenne). Les observateurs de la **Fédération** mondiale des associations pour les Nations Unies, de la Confédération internationale des syndicats libres et de la Chambre de commerce internationale (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, catégorie 1) ont également fait des déclarations.

Recommandations figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales

61. La section 1 du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (**E/1991/20** et **Add.1**) contenait trois projets de décision recommandés au Conseil pour adoption.

Demands d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement émanant d'organisations non gouvernementales

62. A sa **7e** **séance**, le Conseil a examiné le projet de décision 1, intitulé "Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement émanant d'organisations non gouvernementales".

63. Sur la proposition du Président du Comité chargé des **organisations** non gouvernementales (Suède), le Conseil a décidé de retirer Vie humaine internationale de la liste qui figure au paragraphe a) de ce projet de décision et de renvoyer la demande de cette organisation au Comité pour un nouvel examen.

64. A la **même** séance, le Conseil a adopté le projet de **décision** tel qu'il avait été oralement modifié (voir décision 19911216 du Conseil).

Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 1993 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

65. A sa **7e** **séance**, le Conseil a adopté le projet de décision II, intitulé "Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 1993 du Comité chargé des organisations non gouvernementales" (voir décision **1991/217** du Conseil).

Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégories I et II)

66. A sa **7e** séance., le Conseil a adopté le projet de décision III, intitulé "Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (**catégories 1 et II**)" (voir décision **1991/218** du Conseil).

**Rapport du Comité chargé des organisations
non gouvernementales**

67. A sa **7e** séance, le Conseil a pris acte du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (**E/1991/20** et **Add.1**) et, en particulier, des observations **présentées** au sujet de ses méthodes de travail (voir **décision** 19911219 du Conseil).

0. DEMANDES D'AUDITION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

60. A ses **4e** et **5e** séances, les 13 et 15 mai, sur la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales (**E/1991/73** et **Add.1**), le Conseil a accédé aux demandes d'audition des organisations non gouvernementales qui souhaitaient **être** entendues par le Conseil **à** sa première session ordinaire de 1991 (voir **décision** **1991/213**, **p** r. 1, du Conseil).

69. A sa **18e** séance, le 7 juillet, sur la **recommandacion** du Comité chargé des organisations non gouvernementales (**E/1991/111**), le Conseil a accédé aux demandes d'audition des organisations non gouvernementales qui souhaitaient être entendues par le Conseil **à** sa seconde session ordinaire de 1991 (voir **décision** 19911273, par. 2. du Conseil).

P. DATES DE LA QUINZIEME SESSION DU **GROUPE** D'EXPERTS
DES NATIONS UNIES POUR LES NOMS GEOGRAPHIQUES

70. A sa **31e** séance, le 26 juillet, le Conseil,, sur la proposition du Secrétariat, a décidé que la quinzième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques se tiendrait **à** Genève du **7** au 18 octobre 1991 (voir **décision** 19911281 du Conseil).

Annexe I

ORDRES DU JOUR DE **8A** SESSION D'ORGANISATION DE 1991 ET **DES**
PREMIERE ET SECONDE SESSIONS ORDINAIRES DE 1991

Ordre u jour de la session d'organisation de 1991 adopté par le Conseil à sa 2e séance, le 7 février 1991

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Election et **nomination** de membres d'organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de membres **des** commissions techniques.
5. Ordre du jour provisoire de la **première** session ordinaire de 1991 et questions d'organisation connexes.

Ordre du jour de la première session ordinaire de 1991 adopté par le Conseil à ses 4e et 5e séances, les 13 et 15 mai 1991

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Application du Programme **d'action** pour la **deuxième** Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
3. Organisations non gouvernementales.
4. Université des Nations Unies.
5. Cartographie.
6. Situation sociale dans le monde.
7. Développement social.
8. Questions relatives aux droits de l'homme.
9. Promotion de la femme.
10. Stupéfiants **a/**.
11. Elections et présentations de candidatures.
12. Assistance d'urgence **à** la Somalie.
13. Ordre du jour provisoire de la **seconde session** ordinaire de 1991.

----- --
a/ Question examinée à la reprise de la première session ordinaire [décision 19911208, **a1. b**)].

Ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1991, adopté
par le Conseil à sa 16e séance, le 3 juillet 1991

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Examen **général** de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution **régionale** et sectorielle.
3. Revitalisation du Conseil économique et social.
4. Respect des engagements et application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement.
5. Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés.
6. Coopération internationale pour étudier et atténuer le plus possible les effets de la catastrophe de Tchernobyl.
7. Coopération régionale.
8. Développement et coopération économique internationale :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Alimentation et agriculture;
 - c) Science et technique au service du développement;
 - d) Sociétés transnationales;
 - e) Ressources naturelles;
 - f) Population;
 - g) Statistiques;
 - h) Etablissements humains;
 - i) Environnement;
 - j) Désertification et sécheresse;
 - k) Transport de marchandises dangereuses;
 - l) Participation effective et intégration des femmes au **développement**;
 - m) Décennie mondiale du développement culturel.
9. Coopération en matière de développement industriel et diversification et modernisation **des** activités productives dans les pays en développement.

10. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique.
11. Activités opérationnelles de développement.
12. Questions de coordination.
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés **à l'Organisation** des Nations Unies.
14. Questions relatives aux programmes et questions connexes :
 - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993;
 - b) Calendrier des conférences.
- 15.** Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.
16. Prévention des catastrophes et secours en cas de catastrophe :
 - a) Lutte contre La lucilie bouchère:
 - b) Stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique:
 - c) Coordination des opérations de secours en cas de catastrophe.
17. Assistance économique spéciale et aide humanitaire.
18. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
19. Elections.

Annexe II

COMPOSITION DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET CONNEXES

A. Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Algérie	Algérie	1992
Allemagne	Allemagne	1993
Argentine	Angola	1994
Autriche	Argentine	1993
Bahamas	Australie	1994
Bahreïn	Autriche	1993
Botswana	Bahreïn	1992
Brésil	Bangladesh	1994
Bulgarie	Bélarus a/	1994
Burkina Faso	Belgique	1994
Cameroun	Bénin	1994
Canada	Botswana	1993
Chili	Brésil	1994
Chine	Bulgarie	1992
Equateur	Burkina Faso	1992
Espagne	Canada	1992
Etats-Unis d'Amérique	Chili	1993
Finlande	Chine	1992
France	Colombie	1994
Guinée	Equateur	1992
Indonésie	Espagne	1993
Iran (République islamique d')	Etats-Unis d'Amérique	1994
Iraq	Ethiopie	1994
Italie	Fédération de Russie b/	1992
Jamaïque	Finlande	1992
Japon	France	1993
Jordanie	Guinée	1993
Kenya	Inde	1994
Malaisie	Iran (République islamique d')	1992
Maroc	Italie	1994
Mexique	Jamaïque	1992
Nicaragua	Japon	1993

a/ Ancienne République socialiste soviétique de Biélorussie.

b/ La Fédération de Russie assume les droits et les obligations qui étaient ceux de l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux termes de la Charte des Nations Unies.

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Niger	Koweït	1994
Nouvelle-Zélande	Madagascar	1994
Pakistan	Malaisie	1993
Pays-Bas	Maroc	1993
Pérou	Mexique	1992
République arabe syrienne	Pakistan	1992
République socialiste	Pérou	1993
soviétique d'Ukraine	Philippine ⁶	1994
Roumanie	Pologne	1994
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	République arabe syrienne	1993
et d'Irlande du Nord	Roumanie	1992
Rwanda	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Somalie	et d'Irlande du Nord	1992
Suède	Rwanda	1992
Tchécoslovaquie	Somalie	1993
Thaïlande	Suède	1992
Togo	Suriname	1994
Trinité-et-Tobago	Swaziland	1994
Tunisie	Togo	1993
Turquie	Trinité-et-Tobago	1993
Union des Républiques	Turquie	1993
socialistes soviétiques	Yougoslavie	1993
Yougoslavie	Zaire	1992
Zaire		
Zambie		

B. Comités et commissions du Conseil

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

(34 membres **élus** pour un mandat de ois ans

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Algérie	Algérie	1992
Allemagne	Allemagne	1993
Argentine	Argentine	1992
Bahamas	Bahamas	1994
Bénin	Brésil	1993
Brésil	Bulgarie	1993
Bulgarie	Burundi	1993
Burundi	Cameroun	1992
Cameroun	Chili	1993
Chili	Chine	1992
Chine	Colombie	1993
Colombie	Congo	1993
Congo	Etats-Unis d'Amérique	1994
Etats-Unis d'Amérique	Fédération de Russie b/	1994
France	France	1994
Inde	Ghana	1994
Indonésie	Inde	1993
Iraq	Indonésie	1993
Italie	Iraq	1993
Japon	Italie	1993
Maroc	Japon	1992
Nigéria	Maroc	1992
Norvège	Nigeria	1993
Ouganda	Norvège	1993
Pakistan	Ouganda	1993
Pays-Bas	Pakistan	1993
Pologne	Pays-Bas	1993
République socialiste soviétique d'Ukraine	Pologne	1.993
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1993
Sri Lanka	Sri Lanka	1992
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago	1993
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ukraine c/	1993
Venezuela	Uruguay	1994
Zambie	Zambie	1994

c/ Ancienne République socialiste soviétique d'Ukraine.

COMMISSION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allamagne	Allemagne	1995
Antigua-et-Earbuda	Antigua-et-Barbuda	1994
Bangladesh	Autriche	1995
Bolivie	Bangladesh	1994
Botswana	Barbade	1995
Brésil	Bélarus a/	1995
Burundi	Bolivie	1992
Canada	Botswana	1995
Chili	Brésil	1994
Chine	Bulgario	1995
Chypre	Cameroun	1994
Colombie	Canada	1992
Danemark	Chili	1994
Egypte	Chine	1992
Etats-Unis d'Amérique	Colombie	1994
Finlande	Egypte	1994
France	Etats-Unis d'Amérique	1994
Grèce	Fédération de Russie b/	1994
Guatemala	Finlande	1994
Hongrie	France	1992
Inde	Ghana	1995
Indonésie	Grèce	1995
Iran (République islamique d')	Guatemala	1992
Iraq	Haïti	1995
Italie	Hongrie	1992
Jamaïque	Inde	1995
Japon	Indonésie	1992
Jordanie	Iran (République islamique d')	1994
Kenya	Iraq	1992
Lesotho	Italie	1992
Malawi	Japon	1994
Maxique	Jordanie	1995
Nigeria	Kenya	1995
Norvège	Lesotho	1992
Paraguay	Malawi	1992
Pays-Bas	Malaisie	1995
Pérou	Mexique	1995
Pologne	Nigeria	1994
République arabe syrienne	Norvège	1995
Republique-Unie de Tanzanie	Ouganda	1994
République socialiste	Pakistan	1994
soviétique de Biélorussie	Paraguay	1992
Roumanie	Pays-Bas	1992
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	Philippines	1995
et d'Irlande du Nord	République arabe syrienne	1992

Composition en 1991

Sierra Leone
 Somalie
 Sri Lanka
 Suède
 Swaïland
Tunisie
 Turquie
 Union des Républiques
socialistes soviétiques
 Yougoslavie
 Zimbabwe

Composition en 1992

République-Unie de Tanzanie
 Roumanie
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne
 et **d'Irlande** du Nord
 Sierra Leone
 Somalie
 Sri Lanka
 Soudan
Swaziland
 Suède
Tunisie
 Turquie
 Yougoslavie
 Zimbabwe

**Mandat expirant
le 31 décembre**

1995
 1994
 1994
 1994
 1992
 1995
 1995
 1992
 1992
 1992
 1994
 1992
 1992

COMITE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**(19 membres)****Membres élus pour un mandat de quatre ans expirant
le 31 décembre 1994**

Rougarie
 Burundi
 Chili
 Chypre
Costa Rica
 Cuba
 Ethiopie
 Fédération de **Russie h/**
 France
 Grèce

Iraq
 Irlande
 Jamahiriya arabe libyenne
Lesotho
 Nicaragua
Oman
Philippine6
 Soudan
 Suède

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES

(54 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992 d/</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre d/</u>
Allemagne	Allemagne	1994
Brésil	Brésil	1994
Botswana	Botswana	1992
Bulgarie	Bulgarie	1994
Burundi	Burundi	1994
Chili	Chili	1992
Chine	Chine	1992
Danemark	Danemark	1994
El Salvador	El Salvador	1992
Equateur	Equateur	1992
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1994
France	Fédération de Russie b/	1992
Gabon	France	1994
Guatemala	Gabon	1992
Guinée-Bissau	Guatemala	1992
Haïti	Guinée	1994
Honduras	Guinée-Bissau	1992
Hongrie	Haïti	1992
Iran (République islamique d')	Honduras	1992
Japon	Hongrie	1994
Lesotho	Iran (République islamique d')	1994
Mongolie	Japon	1992
Paraguay	Kenya	1994
Pologne	Lesotho	1994
République socialiste Soviétique d'Ukraine	Mongolie	1994
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1994
	Paraguay	1992

d/ A sa **31^e séance**, le 26 juillet 1991, le Conseil a reporté à une session **ultérieure** l'élection de :

a) Trois membres **à** choisir parmi les Etats d'Afrique pour un mandat commençant **à** la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1992;

b) Quatre membres **à** choisir parmi les Etats d'Asie : trois pour un mandat commençant **à** la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1992 et un pour un mandat **commençant à** la date de **l'élection** et expirant le 31 décembre 1994;

c) Huit membres **à** choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats : quatre pour un mandat commençant **à** la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1992 et quatre pour un mandat commençant **à** la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1994.

Composition en 1991

Soudan
Suède
Suriname
Tchad
Thaïlande
Tunisie
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Uruguay

Composition en 1992 d/

Philippines
Pologne
Roumanie
Soudan
Suriname
Suède
Tchad
Thaïlande
Togo
Tunisie
Ukraine **c/**
Uruguay

Mandat expirant
le 31 décembre d/

1994
1994
1994
1992
1994
1994
1994
1994
1994
1994
1992
1992
1992

(48 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992 e/</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre e/</u>
Allemagne	Allemagne	1992
Argentine	Argentine	1992
Bangladesh	Bangladesh	1993
Belgique	Belgique	1993
Brésil	Bulgarie	1993
Bulgarie	Burundi	1993
Burundi	Chili	1993
Chili	Chine	1992
Chine	Colombie	1993
Chypre	Congo	1994
Colombie	Costa Rica	1994
Costa Rica	Egypte	1992
Cuba	Etats-Unis d'Amérique	1944
Egypte	Fédération de Russie b/	1994
Etats-Unis d'Amérique	France	1992
France	Gabon	1994
Gabon	Ghana	1993
Ghana	Guatemala	1994
Inde	Inde	1993
Indonésie	Indonésie	1994
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	1992
Iraq	Iraq	1993
Stalie	Italie	1.993
Japon	Jamaïque	1994
Kenya	Japon	1992
Mexique	Kenya	1993
Norvège	Mexique	1994
Pakistan	Pakistan	1994
Pays-Bas	Pays-Bas	1994
Pérou	Pérou	1992
Philippines	Philippines	1992
Pologne	Pologne	1993
République de Corée	République de Corée	1993
Hépublique-Unie de Tanzanie	Roumanie	1992
Roumanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	et d'Irlande du Nord	1994
	Sierra Leone	1992

e/ A sa 31e séance, le 26 juillet 1991, le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre à choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats pour un mandat de trois ans commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1993.

Composition en 1991

Sierra Leone
suisse
Swaziland
Tchécoslovaquie
Tunisie
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Uruguay
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

Composition en 1992 e/

Soudan
Swaziland
Suède
Suisse
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Tunisie
Uruguay
Zambie
Zimbabwe

Mandat expirant
le 31 décembre e/

1994
1994
1994
1992
1992
1994
1992
1992
1993
1992

**GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES
INTERNATIONALES DE COMPTABILITE ET D'ETABLISSEMENT DES
RAPPORTS**

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992 f/</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre f/</u>
Allemagne	Allemagne	1994
Argentine	Brésil	1993
Brésil	Bulgarie	1994
Chili	Chili	1994
Chine	Chine	1993
Chypre	Chypre	1994
Espagne	Costa Rica	1994
France	Egypte	1993
Hongrie	Espagne	1993
Inde	Fédération de Russie h/	1993
Italie	France	1993
Japon	Gabon	1993
Jordanie	Hongrie	1994
Kenya	Inde	1994
Malawi	Italie	1994
Maroc	Jordanie	1994
Mexique	Kenya	1993
Nigéria	Malawi	1994
Ouganda	Maurice	1993
Pays-Bas	Maroc	1993
Pérou	Mexique	1993
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Nigéria	1994
Suède	Pakistan	1994
Suisse	Pays-Bas	1994
Tchécoslovaquie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1994
Thaïlande	Soudan	1994
Turquie	Swaziland	1994
Union des Républiques socialistes soviétiques	Suède	1993
	Suisse	1993
	Thaïlande	1993
	Turquie	1993

f/ A sa 31e séance, le 26 juillet 1991, le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de :

a) Un membre à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1993;

b) Deux membres à choisir parmi les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes : un pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1992 et un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1993.

C. Organes d'experts

COMITE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Membres nommés par le Conseil économique et social sur proposition du Secrétaire général, pour un mandat commençant à la date de la nomination g/ et expirant le 31 décembre 1992

Abdlatif Y. Al-Hamad (Koweït)
Gerasimos D. Arsenis (**Grèce**)
Edmar **Bacha** (Brésil)
Prithvi Math Dhar (Inde)
Karel Dyba (Tchécoslovaquie)
Just Faaland (Norvège)
Ricardo Ffrench-Davis (Chili)
Tchabouré **Aymé** Gogue (Togo)
Keith Broadwell Griffin (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Patrick **Guillaumont** (France)
Mahbub ul Haq (Pakistan)
Ryokichi Hirono (Japon)
Helen Huyues (Australie)
Nicolai N. Liventsev (ancienne Union des République^s socialistes **soviétiques**)
Solita C. Monsod (Philippines)
Henry Nau (Etats-Unis d'Amérique)
Maureen O'Neil (Canada)
T. Ademola Oyejide (Nigeria)
Shan Pu (Chine)
Akilagpa Sawyerr (Ghana)
Udo Ernst **Simonis** (Allemagne)
George Suranyi (Hongrie)
Miguel Urrutia (Colombie)
Ferdinand Uan Dam (Pays-Bas)

g/ 8 février 1990 (voir la décision 1990/207 du Conseil).

COMITE **POUR** LA PREVENTION **DU** CRIME ET LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

(27 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Said Bin Hillal Bin Mohammed Al-Busaidi (Oman)	1994
Rhadys Iris Abreu Blondet de Polanco (République dominicaine)	1994
Cheng Weiqiu (Chine)	1994
Dusan Cotic (Yougoslavie)	1994
Ramón de la Cruz Ochoa (Cuba)	1992
Trevor Percival Frank De Silva (Sri Lanka)	1992
David Faulkner (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	1992
Ronald L. Gainer (Etats-Unis d'Amérique)	1992
Vasily Petrovich Ignatov (ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques)	1994
Jerzy Jasinski (Pologne) h/	1992
Matti Joutsen (Finlande)	1994
Nour El-Deen Khair (Jordanie)	1992
James Barnabas Kalaile (Malawi)	1994
Hama Mâmouridou (Niger)	1992
Albert Llewelyn Olawole Metzger (Sierra Leone)	1994
Benjamin Miguel-.Harb (Bolivie)	1994
Jorge Arturo Montero Castro (Costa Rica)	1994
Farouk A. Murad (Arabie Saoudite)	1.992
Salah Nour (Algérie)	1992
Bertin Pandi (République centrafricaine)	1992
Gioacchino Polimeni (Italie)	1992
Victor Ramanitra (Madagascar)	1994
Simone Andrée Rozès (France)	1994
Miguel A. Sánchez Méndez (Colombie)	1992
Abdel Aziz Abdalla Shiddo (Soudan)	1992
Julian Jacob Ernst Schutte (Pays-Bas)	1994
Minoru Shikita (Japon)	1994

h/ Elu à la 31e séance, le 26 juillet, pour achever le mandat de M. **Jacek** Kubiak (Pologne), qui avait **démissionné** (voir la décision **1991/283** du Conseil).

COMITE DES DROITS **ECONOMIQUES**, SOCIAUX ET CULTURELS

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

**Mandat expirant
le 31 décembre**

Composition en 1991 et 1992

Philip Alston (Australie)	1994
Juan Alvarez Vita (Pérou)	1992
Abdel Halim Badawi (Egypte)	1994
Virqinia Bonoan-Dandan (Philippines)	1994
Mohamed Lamine Fofana (Guinée)	1992
Luvсанданеангийн Ider (Mongolie)	1994
Maria de los Angeles Jiménez Butragueño (Espagne)	1992
Samba Cor Konate (Sénégal)	1992
Valeri I. Kouznetsov (ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques)	1994
Jaime Alberta Marchan Romero (Equateur)	1994
Vassil Mrachkov (Bulgarie)	1992
Alexandre Muterahajuru (Ruanda)	1994
Wladyslaw Neneman (Pologne)	1992
Kenneth Osborne Rattray (Jamaïque)	1992
Bruno Simma (Allemagne)	1994
Mikis Demetriou Sparsis (Chypre)	1992
Philippe Texier (France)	1992
Javier Wimer Zambrano (Mexique)	1994

D. Commissions et sous-commissions techniques

COMMISSION DE STATISTIQUE

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Allemagne	1993
Argentine	Argentine	1993
Brésil	Brésil	1992
Bulgarie	Canada	1992
Canada	Chine	1995
Chine	Etats-Unis d'Amérique	1995
Etats-Unis d'Amérique	Fédération de Russie h/	1993
France	France	1993
Ghana	Ghana	1995
Hongrie	Hongrie	1992
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	1992
Japon	Jamaïque	1995
Kenya	Japon	1.992
Maroc	Kenya	1993
Mexique	Maroc	1995
Norvège	Mexique	1992
Pakistan	Norvège	1992
Panama	Pakistan	1935
Pays-Bas	Pays-Bas	1993
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Pologne	1995
Tchécoslovaquie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1992
Togo	Tchécoslovaquie	1995
Union des Républiques socialiste ⁶ soviétiques	Togo	1993
Zambie	Zambie	1993

COMMISSION BE LA POPULATION

(27 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Allemagne	1992
Bangladesh	Bangladesh	1992
Belgique	Belgique	1992
Bolivie	Botswana	1993
Botswana	Brésil	1992
Brésil	Chine	1993
Chine	Colombie	1992
Colombie	Egypte	1992
Egypte	Etats-Unis d'Amérique	1993
Etats-Unis d'Amérique	Fédération de Russie h/	1993
France	France	1995
Iran (République islamique d')	Honduras	1995
Iraq	Iran (République islamique d')	1993
Japon	Japon	1995
Mexique	Madagascar	1995
Nigéria	Mexique	1993
Ouganda	Ouganda	1992
Panama	Pakistan	1995
Pologne	Panama	1993
République socialiste soviétique d'Ukraine	Pays-Bas	1995
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Pologne	1995
Rwanda	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1993
Suède	Rwanda	1995
Togo	Soudan	1995
Turquie	Turquie	1992
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ukraine g/	1992
Zambie	Zambie	1993

(32 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Allemagne	1995
Argentine	Argentine	1994
Autriche	Autriche	1994
Burundi	Bélarus a/	1995
Cameroun	Burundi	1992
Chili	Cameroun	1992
Chine	Chili	1992
Chypre	Chine	1992
Equateur	Chypre	1994
Espagne	Côte d'Ivoire	1995
Etats-Unis d'Amérique	Equateur	1992
Finlande	Espagne	1992
France	Etats-Unis d'Amérique	1995
Ghana	Fédération de Russie b/	1995
Guatemala	Finlande	1992
Guinée	France	1995
Haïti	Ghana	1994
Iran (République islamique d')	Guinée	1994
Iraq	Haïti	1995
Madagascar	Indonésie	1995
Malte	Iran (République islamique d')	1994
Nigéria	Madagascar	1994
Ouganda	Malte	1992
Pakistan	Mexique	1995
Pilippines	Nigéria	1994
Pologne	Pakistan	1995
République dominicaine	Philippines	1992
République socialistes soviétique	Pologne	1992
d'Ukraine	République dominicaine	1994
Roumanie	Soudan	1995
Soudan	Suède	1994
Suède	Ukraine c/	1994
Union des Républiques socialistes soviétiques		

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992 i/</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre i/</u>
Allemagne	Allemagne	1993
Argentine	Angola	1994
Autriche	Argentine	1993
Bangladesh	Australie	1993
Belgique	Autriche	1993
Brésil	Bangladesh	1994
Burundi	Barbade	1994
Canada	Brésil	1992
Chine	Bulgarie	1994
Chypre	Burundi	1993
Colombie	Canada	1994
Cuba	Chili	1994
Etats-Unis d'Amérique	Chine	1993
Ethiopie	Chypre	1994
France	Colombie	1994
Gambie	Costa Rica	1994
Ghona	Cuba	1994
Hongrie	Etats-Unis d'Amérique	1992
Inde	Fédération de Russie b/	1994
Indonésie	France	1992
Iraq	Gabon	1994
Italie	Gambie	1993
Japon	Ghana	1992
Madagascar	Hongrie	1992
Maroc	Inde	1994
Mauritanie	Indonésie	1993
Mexique	Xran (République islamique d')	1994
Pakistan	Iraq	1992
Panama	Italie	1992
Pérou	Jmahiriya arabe libyenne	1994
Philippines ⁶	Japon	1993
Portugal	Kenya	1994
République socialiste soviétique	Lesotho	1994
d'Ukraine	Madagascar	1992
	Mauritanie	1993

i/ Par sa résolution 1990148, le Conseil a décidé de porter le nombre de membres de la Commission de 43 à 53; il a aussi décidé que les nouveaux membres seraient élus en 1991. L'élection de ces membres a eu lieu à la 11e séance, le 30 mai 1991, pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 1992 et venant à expiration le 31 décembre 1994 (voir la décision 1991/224 du Conseil).

Composition en 1991

Sénégal
 Somalie
 Suède
Swaziland
 Tchécoslovaquie
 Union **des** Républiques socialiste8
soviétiques
Venezuela
 Yougoslavie
 Zambie

Composition en 1992 i/

Mexique 1992
 Nigérie 1994
 Pakistan 1.992
Pays-Bas 1994
 Pérou 1993
 Philippines 1992
 Portugal 1993
République arabe syrienne 1994
Royaume--Uni de Grande--Bretagne
 et d'Irlande du Nord 1994
 Sénégal 1992
 Somalie 1992
 Sri Lanka 1994
 Tchécoslovaquie 1993
 Tunisie 1994
 Uruguay 1994
 Venezuela 1993
Yougoslavie 1992
 Zambie 1993

le 31 décembre i/

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES
ET DE LA PROTECTION DES MINORITES

(26 membres)

~~Membres élus le 29 février 1988 pour un mandat de quatre ans par la
Commission des droits de l'homme à sa quarante-quatrième session~~

Mary Concepción Bautista (Philippines)

Suppléant : Haydee Yorac (Philippines)

Theodoor Cornelis van Boven (Pays-Bas)

Suppléant : Cornelis Flinterman (Pays-Bas)

Ion Diaconu (Roumanie)

Suppléant : Ioan Micim (Roumanie)

Asbjørn Eide (Norvège)

Suppléant : Jan Helgesen (Norvège)

Rihot Hatano (Japon)

Suppléant : Yozo Yokota (Japon)

Aidid Abdillahi Ilkahanaf (Somalie)

Suppléant : Mohamed Isa Turunji (Somalie)

Ahmed Khalifa (Egypte)

Suppléant : Ahmed Tawfik Khalil (Egypte)

Miguel Alfonso Martínez (Cuba)

Suppléant : Julio Heredia Pérez (Cuba)

Rafael Rivas Posada (Colombie)

Suppléant : Eduardo Suescún Monroy (Colombie)

William W. Treat (Etats-Unis d'Amérique)

Suppléant : John Carey (Etats-Unis d'Amérique)

Danilo Türk (Yougoslavie)

Suppléant : Lidija R. Basta (Yougoslavie)

Halima Embarek Warzazi (Maroc)

Suppléant : Mohamed Laghmari (Maroc)

Fisseha Yimer (Ethiopie)

Membres élus le 6 mars 1990 pour un mandat de quatre ans par la
Commission des droits de l'homme à sa quarante-sixième session

Awn **Shawkat** Al-Khasawneh (Jordanie)
Suppléant : Waleed Sadi (Jordanie)

Judith **Attah** (Nigeria)
Suppléant : Chrinty Mbonu (Nigeria)

Stanislas Chernichenko (Ancienne Union des **Républiques** socialistes soviétiques)
Suppléant : Teimuraz **Ramishvili** (Ancienne Union des Républiques socialistes
soviétiques)

Erica-Irène **Daes** (Grèce)
Suppléant : Alexis Heraclides (Grèce)

Leandro Despouy (Argentine)
Suppléant : Juan Carlos Hitters (Argentine)

El Hadj **Guisse** (Sénégal)
Suppléant : Ndary **Toure** (Sénégal)

Claude **Heller** (Mexique)
Suppléant : Héctor Fia Zamudio (Mexique)

Louis Joinet (France)
Suppléant : Alain Pellet (France)

Fatima Ksentini (Algérie)
Suppléant : **Farida Aiouaze** (Algérie)

Claire **Palley** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Suppléant : John Merilla (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord)

Gilberto Verone Sahoia (Brésil)
Suppléant : **Marília Sardenberg Zalner Gonçalves** (Brésil)

Rajindar **Sachar** (Inde)

Tian Jin (Chine)
Suppléant : Zhan Daode (Chine)

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Autriche	Autriche	1992
Bahamas	Bahamas	1993
Bangladesh	Bangladesh	1994
Brésil	Brésil	1992
Bulgarie	Bulgarie	1994
Burkina Faso	Canada	1992
Canada	Chili	1995
Chine	Chine	1995
Chypre	Chypre	1993
Colombie	Colombie	1992
Costa Rica	Côte d'Ivoire	1994
Côte d'Ivoire	Equateur	1993
Cuba	Egypte	1993
Egypte	Espagne	1995
Equateur	Etats-Unis d'Amérique	1994
Etats-Unis d'Amérique	Fédération de Russie b/	1994
France	Finlande	1995
Ghana	France	1992
Guatemala	Ghana	1993
Inde	Inde	1993
Indonésie	Indonésie	1993
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	1993
Italie	Italie	1994
Jamaïque	Jamaïque	1993
Japon	Japon	1992
Lesotho	Madagascar	1995
Nalaisie	Malaisie	1993
Maroc	Maroc	1992
Mexique	Mexique	1994
Nigéria	Nigeria	1993
Ouganda	Ouganda	1993
Pakistan	Pakistan	1995
Pays-Bas	Pays-Bas	1994
Philippines	Pérou	1995
Pologne	Philippines	1994
République socialiste soviétique d'Ukraine	Pologne	1992
République-Unie de Tanzanie	République-Unie de Tanzanie	1992
Rwanda	Rwanda	1994
Soudan	Soudan	1992
Soudan	Tchécoslovaquie	1995
Suède	Thaïlande	1992
Thaïlande	Venezuela	1995
Turquie	Zaïre	1994
Union des Républiques socialistes soviétiques	Zambie	1995
Zaïre	Zimbabwe	1993
Zimbabwe		

COMMISSION DES STUPEFIANTS

(40 membres élus pour un mandat: de quatre ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992 et 1993</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Allemagne	1995
Australie	Australie	1993
Bahamas	Bahamas	1993
Belgique	Belgique	1993
Bolivie	Bolivie	1995
Brésil	Bulgarie	1993
Bulgarie	Canada	1995
Canada	Chine	1993
Chine	Colombie	1993
Colombie	Equateur	1993
Côte d'Ivoire	Espagne	1993
Danemark	Etats-Unis d'Amérique	1995
Egypte	Fédération de Russie b/	1993
Equateur	France	1995
Espagne	Gabon	1995
Etats-Unis d'Amérique	Gambie	1993
France	Ghana	1993
Gambie	Hongrie	1993
Ghana	Inde	1995
Hongrie	Indonésie	1993
Inde	Italie	1995
Indonésie	Jamahiriya arabe libyenne ...	1993
Italie	Japon	1993
Jamahiriya arabe libyenne	Lesotho	1995
Japon	Madagascar	1995
Liban	Malaisie	1993
Madagascar	Mexique	1993
Malaisie	Norvège	1995
Mexique	Pakistan	1995
Pakistan	Pays-Bas	1995
Pays-Em	Pérou	1995
Pérou	Pologne	1995
Pologne	République de Corée	1995
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1993
Sénégal	Sénégal	1993
Suède	Suède	1993
Suisse	Thaïlande	1995
Thaïlande	Turquie	1995
Union des Républiques socialistes soviétiques	Venezuela	1995
Yougoslavie	Yougoslavie	1995

Membres

Afghanistan

Arabie **saoudite**

Bahreïn

Egypte

Emirats **arabes** unis

Inde

Iran (République **islamique d'**)

Jordanie

Koweït

Liban

Oman

Pakistan

Qatar

République arabe syrienne

Suède

Turquie

Yémen

E. Commissions régionales

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Membres

Albanie	Lettonie
Allemagne	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Bélarus a/	Luxembourg
Belgique	Malte
Bulgarie	Norvège
Canada	Pays -Bas
Chypre	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Etats-Unis d'Amérique	Suède
Finlande	Suisse
Franco	Tchécoslovaquie
Grèce	Turquie
Hongrie	Ukraine g/
Irlande	Union des Républiques socialistes soviétiques
Islande	Yougoslavie
Israël j/	
Italie	

Pays participants non membres

Saint-Marin et le **Saint-Siège** participent aux travaux de la Commission, conformément aux décisions **K** (XXX) du 15 avril 1975 et N (**XXXI**) du 5 avril 1976 de la Commission.

j/ Par sa **résolution 1991/72**, le Conseil **a** amendé le paragraphe 7 du mandat de la Commission en ajoutant Israël à la liste des membres, conformément à sa demande d'admission à titre temporaire **comme** membre de **la** Commission.

Membres

Afghanistan	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Brunei Darussalam	Pays-Bas
Cambodge	Philippines
Chine	République de Corée
Etats-Unis d'Amérique	République démocratique
Fidji	populaire lao
France	République populaire démocratique
Iles Marshall	de Corée
Iles Salomon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Inde	et d'Irlande du Nord
Indonésie	Samoa
Iran (République islamique d')	Singapour
Japon	Sri Lanka
Kiribati k/	Thaïlande
Malaisie	Tonga
Maldives	Tuvalu
Micronésie (Etats fédérés de)	Union des Républiques socialistes
Mongolie	soviétiques
Myanmar	Vanuatu
Nauru	Viet Nam

Membres associés

Commonwealth des îles Mariannes septentrionales	Macao l/
Guam	Nioué
Hong-kong	République des Palaos
Iles Cook	Samoa américaines

La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution **860 (XXXII)** du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

k/ Par sa résolution **1991/80**, le Conseil, notant que Kiribati était devenue membre de la Commission, a modifié les paragraphes 3 et 4 du **mandat** de la Commission.

l/ Par sa résolution 1991179, le Conseil, notant que **Macao** était devenu membre associé de la Commission, a modifié les paragraphes 2 et 4 du **mandat** de la Commission.

Membres

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Canada
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
El Salvador
Equateur
Espagne
Etats-Unis **d'Amérique**
France
Grenade
Guatemala
Guyane

Aïti
Honduras
Italie
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Portugal
République dominicaine
Royaume-Uni de **Grande-Bretagne**
et d'Irlande du Nord
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela

Membres associés

Antilles néerlandaises
Iles Vierges américaines
Iles Vierges britanniques

Montserrat
Porto Rico

L'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu des **résolutions** 632 (XXII) et 861 (**XXXII**) du Conseil, en **date** des 19 décembre 1956 et 21 **décembre** 1961, respectivement.

Membres

Afrique du Sud m/	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert.	Nigeria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	Rwanda
Egypte	Sao Tomé-et-Principe
Ethiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zaire
Libéria	Zambie
Madagascar	Zimbabwe

Membres associés

Les territoires non autonomes en Afrique (y compris les îles africaines).

La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (**XXXIV**) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

m/ Par sa résolution 974 D IV (**XXXVI**) du 30 juillet 1963.. le Conseil a décidé que l'Afrique du Sud ne participerait aux travaux de la Commission que lorsque le Conseil, sur la recommandation de la Commission, **considérerait** que les conditions nécessaires à une coopération constructive ont été rétablies par suite d'un changement **dans la** politique raciale de ce pays.

Membres

Arabie saoudite	Liban
Rahreïn	Oman
Egypte	Palestine
Emirats arabes unis	Qatar
Iraq	République arabe syrienne
Jordanie	Yémen
Koweït	

F. Autres organes apparentés

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

(41 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition jusqu'au</u> <u>31 juillet 1991</u>	<u>Composition à compter</u> <u>du 1er août 1991</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 juillet</u>
Allemagne	Allemagne	1992
Bangladesh	Angola	1994
Barbade	Australie	1994
Bolivie	Barbade	1992
Cameroun	Brésil	1994
Canada	Canada	1992
Chine	Chine	1992
Danemark	Congo	1994
Egypte	Danemark	1993
Espagne	Espagne	1993
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1994
Finlande	Ethiopie	1994
France	Fédération de Russie b/	1994
Inde	Finlande	1992
Indonésie	France	1994
Italiu	Inde	1993
Japon	Indonésie	1993
Libéria	Italie	1994
Mexique	Jamaïque	1994
Nicaragua	Japon	1994
Nigéria	Liberia	1993
Oman	Nicaragua	1994
Ouganda	Norvège	1994
Pakistan	Pakistan	1994
Pays-Bas	Pays-Bas	3. 1992
Pérou	Pérou	1992
Pologne	pologne	1. 1992
République de Corée	République centrafricaine	1994
République socialiste	République de Corée	1. 1994
sovietique de Bielorussie	République-Unie de Tanzanie	1994
Royaume-Uni de Grande Bretagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
et d'Irlande du Nsrđ	et d'Irlande du Nord	1994

**Composition jusqu'au
31 juillet 1991**

Sao Tome-et-Principe
Sierra Leone
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Union des Républiques
socialistes **soviétiques**
Uruguay
Zimbabwe

**Composition à compter
du 1er août 1991**

Sénégal
Sierra Leone
Sri Lenka
Suisse
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Uruguay
Yémen
Yougoslavie
Zimbabwe

**Mandat expirant
le 31 juillet**

1994
1993
1993
1993
1.393
1992
1.993
1994
1994
1992

COMITE EXECUTIF **DU** PROGRAMME DU HAUT **COMMISSAIRE**
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

(44 membres **n/**)

Algérie	Maroc
Allemagne	Namibie
Argentine	Nicaragua
Australie	Nigeria
Autriche	Norvège
Belgique	Ouganda
Brésil	Pakistan
Canada	Pays-Bas
Chine	Philippines
Colombie	République-Unie de Tanzanie
Danemark	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Etats.-Unis d'Amérique	de d'Irlande du Nord
Finlande	Saint-Siège
France	Somalie
Grèce	Soudan
Iran (République islamique d')	Suède
Israël	suisse
Italie	Thaïlande
Japon	Tunisie
Leçotho	Turquie
Liban	Venezuela
Madagascar	Yougoslavie
	Zaire

n/ Conformément à la résolution 45/138 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a décidé de porter de 43 à 44 le nombre de 6 membres du Comité exécutif, le Conseil a élu les Philippines membre dudit comité (voir décision 1991/224 du Conseil).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

(48 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le jour précédant la réunion d'organisation du Conseil d'administration en février</u>
Allemagne	Allemagne	1993
Algérie	Algérie	1994
Australie	Autriche	1994
Autriche	Belgique	1995
Belgique	Bolivie	1995
Brésil	Bulgarie	1993
Bulgarie	Cameroun	1995
Canada	Canada	1995
Chine	Chine	1994
Chypre	Congo	1.995
Cuba	Cuba	1994
Danemark	Danemark	1993
Djibouti	Djibouti	1993
Espagne	Espagne	1995
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1994
Finlande	Fédération de Russie p/	1994
France	Fidji	1995
Ghana	Finlande	1994
Guinée-Bissau	France	1995
Guyana	Gambie	1995
Inde	Ghana	1994
Indonésie	Guyana	1993
Italie	Inde	1993
Japon	Indonésie	1994
Kenya	Italie	1994
Koweït	Japon	1994
Malaisie	Koweït	1994
Mauritanie	Lesotho	1995
Mozambique	Malaisie	1993
Nicaragua	Mauritanie	1993
Nigeria	Nicaragua	1994
Pakistan	Nigeria	1993
Pays-Bas	Norvège	1995
Philippines	Nouvelle-Zélande	1995
Pologne	Pakistan	1995
Portugal	Pays-Bas	1.993
Roumanie	Pologne	1993

**Mandat expirant
le jour précédant
la réunion
d'organisation
du Conseil
d'administration
en février**

Composition en 1991

Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Sainte-Lucie
Sao **Tomé-et-Principe**
Sri Lanka
Suède
Suisse
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Uruguay
Venezuela
Zaïre
Zimbabwe

Composition en 1992

Portugal
Roumanie
Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Sainte-Lucie
Somalie
Sri Lanka
Suisse
Uruguay
Venezuela
Yémen
Zimbabwe

1993
1995

1994
1994
1995
1993
1993
1993
1993
1993
1993
1994

(30 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition en 1991

<u>Membres élus par le Conseil économique et social</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>	<u>Membres élus par le Conseil de la FAO</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Belgique	1993	Allemagne	1.991.
Colombie	1991	Australie	1992
Cuba	1991	Bangladesh	1992
Danemark	1991	Brésil	1993
Egypte	1993	Burundi	1993
Finlande	1992	Canada	1992
Hongrie	1992	Chine	1993
Inde	1992	Congo	1991
Italie	1992	Etats-Unis d'Amérique	1992
Japon	1993	France	1991
Niger	1991	Guinée	1992
Pakistan	1993	Mexique	1991
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1991	Pays-Bas	1993
Soudan	3 992	République-Unie de Tanzanie	1993
Suède	1993	Zambie	1991

Composition en 1992

<u>Membres élus par le Conseil économique et social</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>	<u>Membres élus par le Conseil de la FAO q/ o/</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre o/</u>
Belgique	1993	Australie	1992
Colombio	1994	Bangladesh	1992
Cuba	1994	Brésil	1993
Egypte	1993	Burundi	1993
Etats-Unis d'Amérique	1992	Canada	1992
Finlande	1992	Chine	1.993
Ghana	1994	Guinée	1992
Hongrie	1992	Pays-Bas	1993
Inde	1992	République-Unie de	
Italie	1992	Tanzanie	1.993
Japon	1993		
Norvège	1994		1993
Pakistan	1993		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1994		
Soudan	1992		
Suède	1993		

q/ Le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pourvoira les cinq sièges restants à la session qu'il tiendra en novembre 1991.

**Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger
au Conseil qui a été créé en application du Protocole de 1972
amendant la Convention unique sur les stupéfiants de 1961**

<u>Composition à compter du 2 mars 1990</u>	<u>Mandat expirant le 1er mars</u>
Sirad Atmodjo (Indonésie)	1992
Valeri Bulaev (ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques)	1992
Cai Zhi-Ji (Chine)	1995
H. Cajías Kauffmann (Bolivie)	1995
Adbulahi S. Elmi (Somalie)	1992
Betty C. Cough (Etats-Unis d'Amérique)	1992
S. Oguz Kayaalp (Turquie)	1992
Mohsen Kchouk (Tunisie)	1995
M. A. Mansour (Egypte)	1995
Jean-Pierre Queneudec (France)	1992
M. V.N. Rao (Inde)	1995
O. Schröder (Allemagne)	1995
Tulio Velásquez Quevedo (Pérou)	1992
 <u>Composition à compter du 2 mars 1992</u>	
Sirad Atmodjo (Indonésie)	1997
Cai Zhi-Ji (Chine)	1995
H. Cajías Kauffmann (Bolivie)	1995
Abdol-Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	1997
Mohsen Kchouk (Tunisie)	1995
Gottfried Machata (Autriche)	1997
M. A. Mansour (Egypte)	1995
Bunsom Martin (Thaïlande)	1997
Herbert S. Okun (Etats-Unis d'Amérique)	1997
Manuel Quijano Narezo (Mexique)	1997
M. V. N. Rao (Inde)	1995
Sahibzada Raouf Ali Khan (Pakistan)	1997
O. Schröder (Allemagne)	1995

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1991</u>	<u>Composition en 1992</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Albanie	1994
Argentine	Allemagne	1994
Australie	Argentine	1992
Bangladesh	Australie	1994
Bulgarie	Bangladesh	1993
Burundi	Bulgarie	1993
Canada	Burundi	1992
Cap-Vert	Canada	1993
Chine	Chine	1993
Chypre	Colombie	1993
Colombie	Danemark	1992
Danemark	Egypte	1992
Egypte	Etats-Unis d'Amérique	1993
Equateur	Fédération de Russie b/	1994
Etats-Unis d'Amérique	France	1992
France	Gambie	1993
Gambie	Guatemala	1994
Guatemala	Honduras	1994
Hongrie	Hongrie	1992
Iran (République islamique d')	Indonésie	1994
Italie	Iran (République islamique d')	1992
Japon	Italie	1992
Kenya	Japon	1992
Lesotho	Kenya	1993
Mexique	Lesotho	1993
Népal	Mexique	1993
Niger	Népal	1993
Paraguay	Nicaragua	1994
Pérou	Ouganda	1994
République arabe syrienne	Pérou	1992
Rwanda	République centrafricaine	1994
Turquie	Rwanda	1992
Union des Républiques	Swaziland	1994
socialistes soviétiques	Thaïlande	1994
Yemen	Turquie	1993
Yougoslavie	Yémen	1992
Zimbabwe		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

(11 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition à partir du 1er juillet 1990

Mandat expirant
le 30 juin

Fabiola Cuvi Ortie (Equateur)	1991
Hawa Diallo (Mali)	1991
Penelope Ruth Fenwick (Nouvelle-Zélande)	1992
Elena Atanassova Lagadinova (Bulgarie)	1991
Gule Afruz Mahbub (Bangladesh)	1991
Gertrude Ibengwe Mongella (République-Unie de Tanzanie)	1993
Victoria N. Okobi (Nigeria)	1992
Virginia Olivo de Celli (Venezuela)	1992
Amara Pongsapich (Thaïlande)	1993
Pilar Escario Rodriguez-Spiterí (Espagne)	1993
Kristin Tornes (Norvège)	1991

Composition à partir du 1er juillet 1991

Mandat expirant
le 30 juin

Penelope Ruth Fenwick (Nouvelle-Zélande)	1992
Fatima Benslimane Hassar (Maroc)	1994
Gule Afruz Mahbub (Bangladesh)	1994
Gertrude Ibengwe Mongella (République-Unie de Taneanie)	1993
Victoria N. Okobi (Nigeria)	1992
Virginia Olivo de Celli (Venesuela)	1992
Amara Pongsapich (Thaïlande)	1993
Pilar Escario Rodriguez-Spiterí (Espagne)	1993
D. Gmil Saunders (Bahamas)	1994
Renata Siemianska-Zochowska (Pologne)	1994
Eristin Torneo (Norvège)	1994

COMITE D'ATTRIBUTION DU PRIX DES NATIONS UNIES EN MATIERE DE POPULATION

Membres élus pour un mandat de trois ans commençant
le 1er janvier 1992 p/

Bélarus a/	Inde
Burundi	Japon
Cameroun	Mexique
El Salvador	Pays-Bas
Equateur	Rwanda

p/ Pour le règlement concernant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

Annexe III

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DESIGNÉES **PAK** LE CONSEIL **CONFORMEMENT** A L'ARTICLE 79 DU REGLEMENT INTERIEUR **a/ AUX** FINS DE PARTICIPATION **AUX** DELIBERATIONS DU CONSEIL SUR LES QUESTIONS RELEVANT DE LEUR DOMAINE D'ACTIVITE

Participation à titre permanent

Organisations auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent

Agence de coopération culturelle et technique (résolution **33/18** de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution **42/10** de l'Assemblée générale)

Comité consultatif juridique afro-asiatique (résolution **35/2** de l'Assemblée générale,

Comité international de la Croix-Rouge (**résolution 45/6** de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution **43/8** de l'Assemblée générale)

Communauté économique européenne (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale)

Conseil de **l'Europe** (résolution **44/6** de l'Assemblée générale)

Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution **36/4** de l'Assemblée générale)

Ligue des Etats arabes (**résolution 477** (V) de l'Assemblée générale)

Organisation de la Conférence islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Organisation de l'unité africaine (résolution **2011** (XX) de l'Assemblée générale)

a/ Le texte de l'article 79, intitulé "Participation d'autres organisations intergouvernementales", est ainsi conçu : "Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles **l'Assemblée** générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres **organisations** intergouvernementales **désignées** par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité **desdites** organisations."

Organisation des Etats américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (résolution **43/6** de l'Assemblée générale)

Secrétariat du Commonwealth (résolution **31/3** de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (**SELA**) (résolution 351'3 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 109 (LIX)

Conseil de l'unité économique arabe

Coopération régionale de développement

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation des pays exportateurs de pétrole

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

Organisation mondiale du tourisme

Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 1980/114

Centre international pour les entreprises publiques dans les **pays** en développement

Organisation asiatique de productivité

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE)

Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 1980/151

Centre régional africain de technologie

Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 1986/1156

Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture

Participation à titre spécial

Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 109 (LIX)

Organisation internationale de protection civile

Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 239 (LXII)

Faculté latino-américaine des sciences sociales

Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 1979/10

Organisation internationale pour les migrations (OIM) b/

Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 1987/161

Association internationale de la bauxite

Conseil africain de la comptabilité

Conseil des ministres arabes de l'intérieur

Institut culturel africain

Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 1989/165

Centre arabe pour les études relatives à la sécurité et pour la formation

Conseil de coopération douanière

b/ Précédemment appelée Comité **intergouvernemental** pour les migrations (CPM).

Annexe IV

INTERVENTION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES SITUATIONS D'URGENCE : RESUME ETABLI **PAR** LE PRESIDENT DU TROISIEME **COMITE** (PROGRAMME ET COORDINATION)

Du 8 au 11 juillet 1991, le Troisième Comité (Programme et Coordination) a tenu un débat opportun et constructif sur les mesures **prises** par le **système** des Nations Unies face aux situations d'urgence avec la participation active des délégations et des **représentants** des **programmes** et organisations intéressés, appartenant ou non au **système** des Nations Unies. Ce débat a permis non seulement d'approfondir la connaissance **qu'avaient** les participants de l'action de la communauté internationale face aux situations d'urgence sous ses différents aspects, mais également de dégager un certain nombre de domaines **où** l'on pourrait prendre des mesures concrètes pour rendre plus efficace l'intervention des organismes des Nations Unies.

Un **résumé** du débat ne saurait ni rendre justice **à** la richesse des échanges auxquels il a donné lieu, ni être **complet**. A la quarante-sixième session de **l'Assemblée** générale, les délégations auront l'occasion de débattre plus avant ces problèmes. Néanmoins, on peut d'ores et déjà avancer quelques considérations préliminaires d'ordre général.

On a vu se multiplier récemment les situations d'urgence, catastrophes naturelles ou provoquées **par** l'homme, qui ont entraîné des pertes en **vies** humaines, causé des dégâts considérables et provoqué des départs **massifs**. Complexité et durée caractérisent nombre de ces situations, qui touchent souvent plusieurs pays en **même** temps. La plupart d'entre elles ont eu lieu dans des pays en développement, **mettant** en relief la crise sous-jacente du développement qui rend ces pays particulièrement vulnérables. Bien des situations d'urgence proviennent de la pauvreté et de la détérioration de l'environnement, d'autres de conflits civils ou internationaux. d'autres encore de la conjonction de plusieurs de ces facteurs.

Pour apporter une solution globale **à** des situations d'urgence **soudaines** et complexes, il **faut** la participation active des **organismes** des Nations Unies, des pays sinistrés, des donateurs et des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Toutes les **parties** doivent avoir un objectif commun : sauver des vies humaines et soulager les souffrances de populations touchées, des nombreux réfugiés notamment. Pour y parvenir, elles doivent oeuvrer dans un esprit d'équipe et avec un sens aigu de leurs responsabilités. **L'ONU** et ses institutions **spécialisées** sont particulièrement bien placées pour faire face aux situations d'urgence en s'attaquant **à leurs** causes politiques et économiques (développement) pour mobiliser les efforts de prévention et pour intervenir lorsqu'elles se produisent. Il faudrait donc renforcer la capacité du **Secrétaire** général **à** assurer son rôle d'animateur **à** cet égard.

L'Organisation devrait **être** capable de mobiliser la communauté internationale en vue d'une action rapide et efficace face **à toutes** les **situations** d'urgence. Les nombreuses oppositions avancées en ce sens au cours du débat avaient trait **à** quatre domaines : prévention; planification **préalable**; coordination et coopération; relation entre les secours d'urgence et le **développement**.

Prévention

Il faudrait se préoccuper davantage des causes profondes des **situations** d'urgence pour empêcher qu'elles se produisent. Il faut **en l'espèce** appuyer les efforts de développement, **mais** aussi tenir compte des problèmes politiques sous-jacents. **L'évolution** internationale récente offre **à l'ONU** une occasion unique de faciliter le règlement des conflits régionaux susceptibles de causer des dommages étendus **et des mouvements** massifs de population. En **même** temps, le nombre croissant de conflits locaux, portant souvent un **caractère** ethnique et pouvant avoir des répercussions analogues, pose de nouveaux problèmes graves.

L'une des principales composantes de la prévention lorsqu'une catastrophe risque de se produire est l'alerte avancée. Le système des Nations Unies devrait continuer **à** améliorer sa capacité de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information.

Planification préalable

De l'avis général, les différents éléments de la **communauté** internationale devraient être mobilisés efficacement pour une action concertée face aux situations d'urgence. A cette fin, le **système** des Nations Unies devrait renforcer sa capacité collective d'intervention rapide. Il faudrait pouvoir mobiliser les ressources des **gouvernements** et des institutions nationales, ainsi que celles des organisations non gouvernementales. Il est indispensable, pour **réagir** rapidement aux urgences, de disposer d'une **capacité** collective d'intervention rapide, tirant parti de l'expérience et des **compétences** des organisations intéressées.

Or, pour se doter d'une telle capacité, il est essentiel d'avoir les ressources financières voulues. Au cours du **débat**, certaines **délégations** ont préconisé un fonds central autorenewable pour les situations d'urgence, qui serait soumis **à** l'autorité du Secrétaire général. Il faudrait aussi disposer par avance de fournitures, prendre des arrangements logistiques et prévoir un personnel ayant les compétences nécessaires. Cela supposerait l'établissement de listes informatisées de fournitures et de **personnels** utilisables **à** cette fin, tant **à** l'intérieur qu'**à** l'extérieur du **système** des Nations Unies.

Les délégation,; ont accueilli favorablement et souhaité **voir** intensifier la formation de personnel en vue d'une intervention dans les situations d'urgence, les efforts d'application de méthodes administratives communes et la programmation de la formation voulue pour les personnels gouvernementaux des **pays sujets aux** catastrophes.

Coordination et coopération

Il est indispensable que s'instaure une collaboration internationale humanitaire **fondée** sur une division claire et efficace des responsabilités entre les pays touchés, les organismes des Nations Unies, les gouvernements donateurs, le Comité international de la Croix-Rouge, **l'Organisation** internationale des migrations et les organisations non gouvernementales intéressées, notamment la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'Organisation des Nations Unies, outre qu'elle serait

appelée à mobiliser effectivement les capacités d'assistance du système **des Nations Unies**, aurait un rôle moteur à jouer pour la mise en place d'un réseau regroupant **les efforts** concertés de l'ensemble de la communauté internationale. Il faudrait utiliser au maximum **toutes** les structures **existantes**.

Il est **indispensable** que le **Secrétaire** général **assume** un rôle dirigeant dans la **coordination** efficace des interventions face aux situations d'urgence. De l'avis de **plusieurs délégations**, il **devrait être** assisté d'un fonctionnaire de haut rang qui travaillerait en étroite liaison avec lui en ce qui **concernera** la prévention des situations d'urgence et les mesures **à** prendre face à ces situations. Ce haut fonctionnaire l'aiderait **à** veiller **à** ce que l'ensemble des mesures prises, **qu'elles soient politiques** ou humanitaires ou qu'elles aient trait **au développement**, aient un effet de synergie et, en coopération étroite avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (**UNDRO**) et avec **les** autres organisations intéressées, s'occuperait de **l'évaluation** commune des besoins, des plans d'action **à** l'échelle du système, **des** appels conjoints et **de la synthèse** des informations. Ces dispositions ne devraient en rien entamer le rôle ni les responsabilités des organismes **opérationnels**. Bien **au** contra re, une direction dynamique permettrait **à** ces organismes et organisations d'intervenir rapidement et de manière efficace. **Plusieurs** autres **délégations** se sont interrogées sur l'utilité de telles dispositions, **estimant** que la question devrait **être** examinée plus avant.

De **nombreuses** délégations ont souligné la nécessité de consultations interorganisations concernant la mise au point des plans d'action et la coordination des efforts d'assistance des organismes du **système**. Il faudrait inviter à participer à ces **consultations** le Comité international de la **Croix-Rouge**, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge **et** du Croissant-Rouge et **l'Organisation internationale** pour les migrations. Une coopération étroite devrait également être **assurée** avec les **ONG intéressées**. Il faudrait en outre organiser, selon les besoins, des consultations spéciales **entre** toutes les parties **intéressées**, y compris les gouvernements des **pays** touchés et les donateurs.

Face aux **situations** d'urgence, **l'ONU** doit avoir pour principe essentiel la coopération avec le gouvernement bénéficiaire. A l'échelon des pays, la direction et la coordination de **l'aide** d'urgence du système des Nations Unies aux gouvernements **bénéficiaires** devraient être confiée:- **à** une seule personne - un haut fonctionnaire désigné par le Secrétaire général - lequel devrait également être chargé de faire jouer la capacité de reconstruction et de développement des Nations Unies pour la solution des problèmes d'urgence. Le réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour regrouper le soutien aux gouvernements bénéficiaires dans les situations **d'urgence**.

Secours d'urgence et développement

Les catastrophes et les situations d'urgence survenues dans les pays en développement y ont gravement ébranlé un **processus** de développement déjà fragile. Dans la plupart des cas, ces pays **n'ont** pas la possibilité d'apporter une solution durable aux **problèmes nés** d'urgences majeures. D'aucuns ont **souligné à** cet égard la nécessité **d'une** évolution harmonieuse des opérations de **secours** vers les **activités** de relèvement **et** de développement.

Il s'agit là d'un aspect particulièrement important, étant donné les ressources limitées dont dispose le système des Nations Unies pour l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Plusieurs pays ont souligné que des ressources supplémentaires étaient nécessaires à ces fins. Il faudrait assurer une assistance d'ampleur suffisante et veiller à la **complémentarité** des secours aux sinistrés et des programmes de développement, **notamment** pour les situations d'urgence de longue durée, qui évoluent lentement. D'aucuns ont fait observer qu'il ne faudrait pas que les secours d'urgence détournent l'attention des autres besoins pressants en matière de développement.

Conclusion

Les nombreuses situations d'urgence qui se produisent dans le monde créent des obligations morales et humanitaires à la communauté internationale. Le système des Nations Unies a là une occasion de jouer un rôle dirigeant en apportant des secours à des millions de personnes en détresse et en **améliorant** leurs conditions d'existence. De nombreuses **délégations** ont souligné combien il était important de pourvoir efficacement aux besoins des **personnes déplacées** à l'intérieur d'un pays. Si l'ONU peut mettre en place un mécanisme d'intervention approprié et viable pour les situations d'urgence et mobiliser des ressources substantielles pour les secours, elle aura fait un grand pas vers la solution des grands problèmes que sont la pauvreté, la maladie et la **détérioration** de l'environnement. C'est là par excellence une tâche où l'on peut **prouver** que le multilatéralisme porte ses fruits et que les Nations Unies sont **efficaces**. L'esprit d'équipe qui a présidé aux débats entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations, laisse bien augurer de l'avenir. Ce débat devrait offrir une base solide pour l'action, ce qui est **finalément** l'essentiel.

Annexe V

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT : RESUME ETABLI PAR LE VICE-PRESIDENT DU TROISIEME COMITE (PROGRAMME ET COORDINATION)

Le **Troisième Comité** (Programme et Coordination) a examiné, du 17 au 19 juillet, les problèmes que posent **présentement** les activités opérationnelles de développement, avec la participation active d'un grand nombre de délégations et de représentants des programmes et organismes des Nations Unies. Ce débat s'est situé dans le temps entre l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution **44/211** en 1989 et l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement qui doit avoir lieu en 1992 : il a **ainsi** permis aux participants d'évaluer comment progresse la réforme des **activités** opérationnelles du **système** des Nations Unies et de définir certains domaines appelant de nouvelles **améliorations**.

Nécessité d'une résolution de consensus

Le **débat** a **porté** sur un large éventail de **sujets**. Les délégations ont estimé qu'un résumé faciliterait l'examen de ce point à la **quarante-sixième** session de l'**Assemblée** générale et qu'on parviendrait à un consensus sur une résolution concernant les activités opérationnelles de développement. On pourrait **ainsi** poursuivre sur cette lancée les réformes **recommandées par** l'Assemblée dans sa **résolution** 44/211, et on fournirait des éléments pour l'examen d'ensemble de 1992. Le "médiateur" des négociations consacrées à ce sujet lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée a **suggéré** que l'on **pourrait** partir en 1991 des points sur lesquels un accord assez large s'était fait en 1998. Il a également avancé quelques idées sur trois domaines importants où les délégations **n'étaient** pas arrivées à s'accorder : les ressources et le financement; la **programmation** (manière intégrée de prévoir les opérations du **système** des Nations Unies); les droits de l'homme et le gouvernement démocratique.

Difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement

Les participants ont examiné les difficultés économiques auxquelles sont confrontés nombre de pays en développement. Ont notamment été mentionnées les pressions démographiques sur fond de stagnation économique qui ont **aggravé** la **pauvreté** et la faim, l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, et la **montée** d'autres problèmes tels que le SIDA. Le rôle et l'efficacité des activités opérationnelles pour la solution de ces **problèmes** critiques et d'autres ont **été** examinés.

Il a également été question de certaines grandes stratégies internationales, adoptées pendant l'année écoulée par la communauté internationale, qui définissent un cadre général pour la **mobilisation** des activités opérationnelles du **système** des Nations Unies en un effort commun et cohérent (Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, Déclaration sur la coopération **économique internationale**, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en **développement**, Programme d'action pour les années **90** en faveur des pays les moins avancés et Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la **survie**,

de la protection et du **développement** de l'enfant dans les années 90). Les organismes des Nations Unies **devraient** maintenant consacrer l'essentiel de leurs **activités opérationnelles** à traduire **ces** objectifs internationaux en mesures concrètes, **concordant** pleinement avec les priorités de chaque **pays**. afin d'exercer un **effet** réel sur leur **développement**.

Ressources et financement

La question des **ressources** a **été** examinée compte tenu des informations fournies, par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale dans son rapport **annuel** de 1991 (A/46/206-E/1991/93 et Add.1 à 3) et **dans** le contexte des besoins croissants des pays en développement. Pour s'acquitter de ses **responsabilités**, le système des Nations Unies devrait disposer de l'appui financier voulu. Diverses **délégations** ont mentionné **la nécessité** d'accroître le volume de financement du développement par l'aide publique au développement (APD) ainsi que l'important objectif qui consiste pour la **totalité** des pays industrialisés à consacrer comme convenu **0,7 %** de leur produit national brut (PNB) à l'APD. Certaines **délégations** ont indiqué qu'il était peu probable que le financement des activités opérationnelles s'accroisse notablement dans un avenir proche.

Problèmes de réforme

Diverses délégations ont **noté** que **les** besoins de développement des pays en développement, le rôle que jouent les activités opérationnelles du **système** des Nations Unies pour relancer le processus de développement, et la nécessité pour le **système** de **répondre** aux différents besoins des pays en développement de la manière la plus efficace et la plus **économique** possible obligeaient à activer la réforme des activités opérationnelles dans l'esprit de la résolution **44/211** de l'Assemblée générale. Certaines délégations ont **noté** que cette résolution réaffirmait les caractéristiques essentielles des activités opérationnelles du **système** des Nations Unies, notamment la neutralité et le multilatéralisme. Diverses idées **ont été présentées** pour réformer les activités opérationnelles des Nations Unies, et plusieurs délégations ont évoqué ce qui est suggéré dans le projet des pays nordiques, notamment en ce qui concerne le mode d'administration. Le multilatéralisme bénéficiait d'un large appui.

Développement humain

Très favorables au concept de développement humain, dimension essentielle du développement et des activités opérationnelles du système des Nations Unies, les **délégations** ont estimé que le **Rapport sur le développement humain** du PNUD constituait un apport utile et important à la réflexion et au débat sur ce sujet. Le rapport a **montré** qu'un développement durable était possible dans des pays où le PNB par habitant était relativement faible. Tout **en** étant favorable à la mise en vedette du développement humain, certaines délégations s'inquiétaient de voir l'indicateur de liberté humaine inclus dans le rapport de 1991. D'autres délégations ont fait observer, que les indicateurs mentionnés dans le rapport devaient encore être affinés et modifiés, mais que ce rapport constituait un outil nouveau dans le dialogue entre le **système** des Nations Unies et les pays,

Evaluation de l'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale

Les délégations ont estimé que le rapport annuel du Directeur général pour 1991 était détaillé, concret, riche d'informations et utile, encore que certaines délégations auraient préféré y voir avancer des propositions plus concrètes débouchant sur l'action, notamment en ce qui concerne le renforcement du système des Nations Unies sur le terrain. A leur avis, l'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée était vue de manière un peu trop positive dans le rapport. D'autres ont noté avec satisfaction les mesures spécifiques dont parlait le Directeur général qu'avaient prises des organismes des Nations Unies pour renforcer le dispositif des coordonnateurs résidents, améliorer la collaboration en matière de programmation des activités opérationnelles, tirer meilleur parti des capacités nationales et accroître le recours à l'exécution par des entités nationales, réorganiser le siège et les structures sur le terrain, accroître les pouvoirs délégués aux bureaux extérieurs, et partager les locaux dans les différents pays. Il a été largement reconnu que l'examen d'ensemble de 1992 représentait une étape cruciale de l'évaluation des progrès de l'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée. On a fait remarquer qu'aux termes du paragraphe 34 de cette résolution, le Directeur général devait soumettre à l'Assemblée, lors de sa quarante-septième session, une analyse détaillée de l'application de la résolution, ainsi que des recommandations appropriées. Certaines délégations ont souligné que cela supposerait que le Directeur général dispose des ressources requises pour s'acquitter des nombreuses tâches qui lui avaient été confiées. Il a été suggéré qu'il présente au cours du troisième trimestre de 1991 des propositions détaillées mentionnant les sujets sur lesquels devaient porter l'examen triennal, le calendrier de l'examen et les coûts estimatifs.

Exécution par des entités nationales

Diverses idées ont été avancées sur l'utilisation élargie et le renforcement des capacités nationales, ainsi que sur l'exécution par des entités nationales. Cette modalité a été considérée comme un important facteur d'autonomie. Les délégations ont noté les progrès dont faisait état le Directeur général, et en particulier que, pour l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), l'exécution par des entités nationales était devenue la norme, tandis que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) progressait rapidement dans le même sens. Elles ont constaté également que l'application de cette modalité aux programmes du PNUD augmentait, et qu'elle serait facilitée en outre par la décision 91/27, adoptée par le Conseil d'administration à sa trente-huitième session, en juin 1991. Lorsqu'on étend cette modalité à tel ou tel pays, il faut tenir compte des capacités du pays: il faut parfois procéder par étapes, et continuer à renforcer les institutions nationales. Il a été noté que c'était au niveau des programmes qu'il convenait de procéder à ce renforcement.

Harmonisation et simplification des règlements et procédures

Diverses délégations ont demandé qu'on accélère l'harmonisation et la simplification des règlements et procédures applicables aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, afin de mieux les adapter aux besoins réels des pays en développement. On faciliterait ainsi la collaboration des organismes des Nations Unies à l'échelon des pays, et on encouragerait une utilisation plus poussée des capacités nationales pour tous les aspects de la programmation et des cycles de projets des activités opérationnelles.

Arrangements futurs concernant les dépenses d'appui

Selon les délégations et les organismes des Nations Unies, les arrangements futurs concernant les dépenses d'appui pour les projets financés par le PNUD et le FNUAP, récemment approuvés, ainsi que le renforcement de l'exécution par des entités nationales et l'approche-programme, auront des effets profonds sur la manière dont se dérouleront les futures activités opérationnelles. D'aucun ont souhaité que 186 arrangements soient suffisamment souples et que des dispositions transitoires soient prévues pour leur mise en place. Les délégations ont pris note des dispositions de financement pour l'appui technique à l'exécution de projets par des entités nationales, ainsi que de la disposition des nouveaux arrangements au titre de laquelle les coordonnateurs résidents seraient chargés d'animer et de constituer des équipes pluridisciplinaires à l'échelon national, afin de mieux répondre aux problèmes multidisciplinaires de développement, ainsi que d'encourager l'esprit d'équipe dans la mise en place des capacités nationales. Pour ce qui est des services d'appui administratif et opérationnel à fournir, il a été proposé que le Directeur général fasse réaliser une étude des modalités utilisées dans le système des Nations Unies, afin de trouver les moyens les plus économiques de fournir l'appui nécessaire. Il a été noté que les arrangements futurs concernant les dépenses d'appui applicable au FNUAP ont été approuvés tels qu'ils figurent dans la décision 21/37 du Conseil d'administration du PNUD, avec notamment la mise en place d'équipes pluridisciplinaires. Pour l'application de cette décision, des consultations avec les diverses parties, y compris la Commission économique pour l'Afrique, étaient prévues dans un avenir proche, comme l'avait demandé le Conseil d'administration.

Dispositif de coordonnateurs résidents

De nombreux intervenants ont mentionné le bon fonctionnement du réseau de coordonnateurs résidents, comme moyen d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies dans les pays. D'aucuns ont souligné qu'il fallait suivre l'application de nouvelles directives relatives au renforcement du réseau de coordonnateurs résidents et pousser plus avant la décentralisation du système au niveau des pays.

Programmation commune des organismes des Nations Unies

Diverses délégations ont soulevé des questions touchant la programmation en se référant à la résolution 44/211 de l'Assemblée générale et au rapport annuel du Directeur général pour 1991. D'aucunes ont estimé que le rapport ne mentionnait pas suffisamment l'apport opérationnel intégré du système des Nations Unies dont il est question au paragraphe 17 g) de cette résolution. S'agissant du schéma national de programmation, il a été indiqué que l'accord ne s'était pas encore fait sur la meilleure manière d'accroître la cohérence d'un système des Nations Unies extrêmement divers à l'échelon des pays, puisqu'il comporte à la fois des organismes et des programmes dotés de mandats spécialisés et un programme doté d'un vaste mandat plurisectoriel. Il a été noté que le Directeur général avait publié un projet de directives visant à améliorer les méthodes de programmation, fondé sur les travaux du Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles), et que l'on poursuivait la synchronisation des divers cycles de programmation avec ceux des gouvernements, sous l'égide du Groupe consultatif mixte des politiques.

Le suivi de ces arrangements et des autres aspects de la résolution **44/211** de **l'Assemblée**, que le Bureau du Directeur **général** assure par le **biais** de **l'office** de pays, a également été noté. On a mentionné la conclusion du rapport annuel, selon laquelle la tendance était à une collaboration technique accrue en matière de **programmation** entre les organismes des Nations Unies, **malgré** l'absence de schéma global de programmes dans certains pays. **Certaines** délégations ont indiqué qu'il pourrait être utile **d'essayer** dans les pays intéressés, en se fondant sur l'expérience existante, l'idée d'un simple relevé par pays publié par le système des Nations Unies.

Représentation locale

Les renseignements **préliminaires** sur la **représentation** des organismes des Nations Unies au niveau local, figurant dans le rapport annuel du Directeur général, conformément aux dispositions des paragraphes 15 et 16 de la résolution **44/211** de **l'Assemblée générale**, ont été jugés utiles. Toutefois, plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait poursuivre **l'étude** de cette question pour arriver à une **coopération** plus approfondie au niveau local, et d'améliorer le fonctionnement du dispositif de coordonnateurs **résidents**. Dans **les** travaux futurs sur ce sujet, il faudrait tenir compte des **décisions** prises par les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies relativement aux structures **locales**, notamment des **décisions** sur les arrangements futurs concernant les **coûts** d'appui, ce qui permettrait d'assurer que l'appui théorique et technique apporté à l'échelon des **pays** correspond bien aux besoins locaux. Les représentants des organismes des Nations Unies ont **mentionné** à cet égard diverses études entreprises par leurs organisations en vue de poursuivre la décentralisation et l'amélioration des services d'appui technique.

Appui à la formation

Un certain nombre de délégations et de représentants d'organismes des Nations Unies ont mentionné les nouvelles initiatives d'appui à la formation comme moyen prometteur d'encourager les équipes de pays des Nations Unies.

Programme alimentaire mondial

Les **délégations** ont noté que le Programme alimentaire mondial (**PAM**) comptait établir en 1992 une **étude** sur les moyens de mieux intégrer l'aide alimentaire non urgente aux ressources pour le développement. Elles ont généralement accueilli favorablement à cet égard le consensus sur **l'administration** du **PAM** et l'accord de siège **récent** signé entre le Gouvernement italien, le **PAM**, **l'ONU** et la **FAO**.

Les femmes et le développement

Diverses délégations ont participé au débat sur **l'intégration** des **femmes** au développement, analysée dans le rapport annuel du **Directeur général**, conformément à la résolution **44/171** de l'Assemblée générale. Le rapport indiquait qu'il restait beaucoup à faire pour intégrer les femmes au **développement** autrement que de **manière** marginale. La poursuite de l'appui à

des activités de développement précises visant les femmes a été largement soutenue. Si les informations figurant dans le rapport annuel ont été jugées utiles, et les mesures proposées approuvées, quelques délégations ont néanmoins trouvé ces propositions trop générales pour pouvoir servir immédiatement à renforcer les activités opérationnelles d'intégration des femmes au développement.

Esprit d'entreprise

La question de l'esprit d'entreprise, incluse dans le rapport annuel conformément aux dispositions de la résolution 45/188 de l'Assemblée générale, a été évoquée par diverses délégations. Certaines ont mentionné les besoins nouveaux apparus à cet égard dans leur pays. et le rôle utile que le système des Nations Unies pourrait jouer à cette étape de transition. D'aucune: n'étaient pas certaines qu'il faille affiner les activités du système des Nations Unies dans ce domaine, comme il était proposé dans le rapport annuel, mais d'autres estimaient que la coordination pouvait être améliorée et appuyaient les objectifs et les propositions avancés par le Directeur général.

Coopération aux fins du développement en Europe orientale

Divers pays ont accueilli favorablement la décision 91/24 du Conseil d'administration du PNUD, relative à la coopération technique en vue de la transformation de l'économie des pays d'Europe orientale. Plusieurs délégations ont également félicité l'UNICEF et son Conseil d'administration de leurs activités en faveur des enfants de cette région.

Coopération technique entre pays en développement

La session récente du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a été mentionnée, et l'on a exprimé l'espoir qu'à l'avenir un meilleur usage serait fait des diverses ressources offertes par les pays en développement, notamment les ressources technologiques.

Annexe VI

CONSEQUENCES **ECONOMIQUES**, SOCIALES ET ECOLOGIQUES DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE **KOWEÏT** ET SES INCIDENCES A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME

A sa session d'organisation pour 1991, le Conseil économique et social a décidé de tenir, lors de sa seconde session ordinaire de 1991, un échange de vues informel sur les conséquences **économiques**, sociales et **écologiques** de la situation entre l'Iraq et le **Koweït** et ses incidences à court, à moyen et à long terme; de prier le Secrétaire **général**, en consultation avec les organisations pertinentes du **système** des Nations Unies, de fournir les documents appropriés pour l'examen de la question; et d'inviter les chefs de secrétariat des organisations pertinentes du **système** des Nations Unies à participer à cet examen (décision 19911211).

Echange de vues informel

Le Conseil a tenu cet échange de vues informel le 12 juillet. Il était **soisi** des documents **suyvants** :

- a) Chapitre II de l'Etude sur l'économie mondiale, 1991 (E/1991/75);
- b) Note du Secrétariat sur la question (E/1991/102).

Les participants à la séance du matin, qui a traité des conséquences **économiques** et **sociales** de la **situation**, étaient les **suyvants** :
M. Tayseer Abdél Jaber, Secrétaire exécutif de la Commission **économique** et sociale pour l'**Asie** occidentale; **Mme Sheila Page**, Overseas Development Instituta; **M. Goran P. Ohlin**, Sous-Secrétaire général, Bureau de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement, Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat Ce l'Organisation des Nations Unies.

Les participants à la séance de l'**après-midi**, qui a traité de **questions écologiques** et humanitaires, étaient les **suyvants** : **Mme Sadsko Ogata**, Haut Commissaire des Nations Unies pour les **réfugiés**; **M. Mostafa K. Tolba**, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'**environnement**; et **M. Shukri Dajani**, Sous-Directeur **général** de l'Organisation internationale du Travail.

Clôture de l'échange de vues informel

A l'issue de la discussion, le **Président** du **Conseil** a fait la déclaration suivante :

Une réunion informelle du type de celle que nous venons d'avoir aujourd'hui ne saurait suffire, à elle seule, à prendre toute la **mesure** de **conséquences économiques**, sociales et **écologiques** de la situation entre l'**Iraq** et le **Koweït**, et des incidences à court, à moyen et à long terme. Cependant, cette réunion informelle nous **aura** permis, grâce **aux** excellentes présentations qui ont été faites par les conférenciers et les interventions prononcées par les délégations qui ont **pris** la parole à cette occasion, de mieux saisir l'impact **ainsi** que la portée du conflit du Golfe, tant **sur** les pays de la région que sur le reste du monde.

Les conséquences de ce conflit ont conféré au concept de l'interdépendance des nations une signification particulière. Les effets économiques, sociaux et environnementaux à court, moyen et long terme de ce conflit ne sont pas limités aux seuls pays de la région. L'onde de choc ainsi générée a été particulièrement ressentie par les pays les plus vulnérables. Mme Sheila Page, de l'Overseas Development Institute, en citant l'étude effectuée par son organisation, a déclaré que le produit national brut de plus de 50 pays en développement avait chuté de plus de 1 % du fait du conflit du Golfe. Si les conséquences à court et moyen termes de ce conflit peuvent être cernées avec un certain degré de précision, tel n'est pas le cas des conséquences à long terme. Il apparaît évident, à la lumière de la discussion qui vient de s'achever, que les conséquences de ce conflit se feront encore sentir pendant longtemps.

Au cours de la discussion, j'ai décelé un certain nombre d'idées forces que je voudrais partager avec vous.

a) Le conflit du Golfe a entraîné et continue d'entraîner des souffrances humaines considérables. Il a été à l'origine de dégâts matériels importants. La reconstruction des régions dévastées nécessitera des années d'efforts et ne manquera pas d'engloutir des sommes considérables. Toutefois, le coût de la reconstruction du Koweït et de l'Iraq semble faire aujourd'hui l'objet d'une évaluation moins importante que celle qui a été avancée à la fin du conflit.

b) Les effets de ce conflit sur l'économie mondiale se sont révélés globalement moins déstabilisants que ceux envisagés au début de la crise.

c) Cependant, les effets du conflit sur l'économie de certains pays, qui étaient liés par des relations commerciales intenses avec les pays de la région du Golfe, ont été parfois significatifs et ont entraîné des pertes considérables.

d) L'augmentation de prix du pétrole durant le second semestre de l'année 1990, en dépit de l'élévation du niveau de production de beaucoup de pays producteurs de pétrole, a affecté sérieusement l'économie des pays importateurs de pétrole et, en particulier, des pays en développement. Cette augmentation est venue aggraver les difficultés économiques des pays les plus pauvres et, en particulier, ceux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. En tout état de cause, ce choc pétrolier n'est pas comparable à ceux qui ont affecté dans le passé l'économie mondiale. A cet égard, il y a lieu de signaler que la récente réunion qui s'est tenue à Paris au début de juillet entre les pays producteurs et consommateurs de pétrole apparaît comme étant un pas important et dans la bonne direction.

e) Les besoins financiers induits par le déploiement des opérations militaires ainsi que ceux qui seront nécessaires à la reconstruction de régions dévastées risquent d'aggraver les pressions exercées sur l'économie internationale, ainsi que sur la disponibilité des moyens financiers internationaux. Une telle pression est de nature à compliquer davantage la gestion de la crise de l'endettement extérieur des pays en développement.

f) La gestion des retombées de cette crise risque **d'être** aussi **aggravée** par le tarissement de **l'assistance** financière et technique que les pays affectés par le conflit avaient pour tradition d'accorder à certains pays en **développement**. Par **ailleurs**, il est à craindre qu'à l'avenir, **le** caractère sélectif de **cette** aide **ne** soit encore accentué.

g) Le **coût** humain du conflit **a été énorme**. Ce coût **s'analyse** non **seulement** en termes de souffrances infligées aux populations, **mais** aussi en termes d'exode de réfugiés et de personnes déplacées. Les mécanismes **institutionnels** existants n'ont pas **été** en mesure de prendre en charge l'ampleur des besoins générés par ce type de situation. C'est à la lumière de ce constat qu'une réflexion sur les **capacités** du **système** des Nations Unies **à répondre** aux situations humanitaires d'urgence a été amorcée.

h) Les pertes subies par les économies de certains pays, du fait de l'arrêt des fonds rapatriés par les travailleurs migrants, ont **été** considérables. Les coûts des opérations de **rapatriement** et de réinstallation des travailleurs migrants ont aggravé ces pertes.

i) Les conséquences du conflit du Golfe se sont répercutées également sur les secteurs du tourisme et des services.

j) L'assistance internationale qui a été mobilisée pour assister les pays gravement affectés par le **conflit n'a** pas suivi les canaux traditionnels. Cette assistance n'a pas été souvent **à la mesure** des besoins des pays affectés.

k) La poursuite de l'embargo **à** l'encontre de **l'Iraq** continue **à** pénaliser les économies des pays qui entretenaient des relations économiques importantes avec **l'Iraq**. La poursuite de cet embargo frappe également et sévèrement la population de l'Iraq. **M. Antoine Blanca**, Directeur général au développement et **à** la coopération économique internationale, se référant à l'enquête effectuée par l'Université de Harvard, et Mme Ogata ont l'un et l'autre évoqué le déséquilibre entre la mobilisation massive en faveur des réfugiés dans le nord de l'Iraq et **la** situation critique que vit le reste de la population iraquienne. Cette situation est porteuse de graves menaces d'épidémies et de souffrances **généralisées**.

l) Les souffrances des peuples de la **région** risquent d'être sérieusement aggravées par les graves problèmes de pollution et de dégradation de l'environnement induits par le conflit. Les atteintes portées **à** l'environnement durant ce conflit sont énormes. Leurs conséquences sur les équilibres écologiques des pays de la région et du reste du **monde** sont difficiles **à évaluer** à ce stade. Il serait hautement souhaitable que le **système** des Nations Unies puisse évaluer, avec précision et d'une manière scientifique, l'impact environnemental de ce conflit. A cet égard, un mécanisme institutionnel qui serait doté des moyens de faire **face** aux situations d'urgence écologique, pourrait être envisagé.

Les éléments que je viens de mentionner ne sont nullement exhaustifs, tant il est vrai que les conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation entre l'Iraq et le Koweït et ses incidences à court, à moyen et à long terme, sont difficiles à cerner avec précision.

Cependant, elles appellent une mobilisation urgente de la communauté internationale, non seulement pour faire face aux conséquences de cette situation, mais aussi afin d'éviter la réapparition de situations similaires à l'avenir. L'instauration d'un système de sécurité global, dont la dimension économique revêt un aspect fondamental, s'impose comme une entreprise à laquelle la communauté internationale devrait s'atteler sans délai. L'instauration d'un tel système doit toutefois nécessairement **passer** par l'éradication des causes véritables **qui ont été à l'origine** de ce conflit.

En vue de la réalisation de cette entreprise, la coopération multinationale a assurément un rôle important à jouer. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies ne manquera pas d'apporter la contribution qui est la sienne en vue de la réalisation de cette entreprise. La coopération régionale, j'en suis **convaincu**, aura un rôle semblable à jouer.

Annexe VII

RESUME: DE LA DECLARATION FAITE PAR LE **PRESIDENT DU** CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL A L'ISSUE DE **L'ECHANGE** DE VUES INFORMEL SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION MULTILATERALE DANS LES AFFAIRES ECONOMIQUES **INTERNATIONALES**

A l'issue de cet échange de vues informel sur le renforcement de la **coopération** économique multilatérale dans les affaires économiques internationales, je souhaite remercier M. Rafeeuiddin **Ahmed**, Secrétaire **général** adjoint aux affaires économiques et sociales internationales: M. Yves Berthelot, Sec^rétaire **général** adjoint de la **Conférence** des Nations Unies sur le commerce et le développement; M. Nitin **Desai**, Secrétaire **général** adjoint de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; **M.** Rhattan J. Bhat a, Directeur du Bureau du Fonds monétaire international à l'Organisation des Nations Unies et: Représentant spécial auprès de l'Organisation des Nations Unies; et **M.** Peter **Hansen**, Directeur exécutif du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, pour la contribution remarquable qu'individuellement et **collectivement** ils ont apportée à cette discussion. Je voudrais également remercier toutes les **délégat ions** pour l'attention **avec** laquelle elles ont suivi cet **échange** de vues, ainsi que pour leurs interventions, leurs **commentaires**, **leu's** questions, qui nous ont permis d'avoir une discussion franche, vivante, **approfondie** et, j'en suis convaincu, **bénéfique** pour tous.

Cet échange de vues informel s'est **avéré compléter très** utilement le débat général du Conseil portant sur la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution des secteurs régional et sectoriel, qui a également **été** axé sur le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales. Le cadre informel de la discussion a permis aux participants d'amorcer un dialogue trouvant sa source dans les déclarations officielles faites **précédemment** lors du débat général du Conseil, dialogue qui est la traduction fidèle des préoccupations et des positions de tous les partenaires de la coopération **multilatérale**.

Un certain nombre de convergences sont apparues au cours du débat général et de l'échange de vues informel, qui devraient **être autant** d'incitations à la poursuite du dialogue et autant de points d'ancrage pour **un** renouveau de **la** coopération multilatérale. J'ai retenu les lignes de forces suivantes, qui sont au coeur de la problématique de la question :

a) L'interdépendance des économies, la globalisation de:; marchés, et l'apparition de nouveaux enjeux globaux nécessitent un degré accru de coordination et de coopération internationales, comme la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic! des drogues et le SIDA;

b) Les questions de solidarité **et** d'équité doivent être prises en considération face à des **phénomènes** tels que l'approfondissement du fossé Nord-Sud ainsi **que** les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence:

c) L'intérêt mutuel du Nord et du Sud doit être poursuivi, tant il est vrai que la croissance dans les pays du Nord peut avoir un effet bénéfique sur les pays en développement, et que la reprise de la croissance dans les pays du Sud est susceptible de renforcer les échanges commerciaux Nord-Sud et est en outre génératrice d'emplois dans les pays du Nord;

d) L'assainissement des relations Est-Ouest est susceptible de créer un climat favorable à un renouveau de la coopération multilatérale et, plus particulièrement, du rôle du système des Nations Unies en matière de promotion de la coopération internationale pour le développement ,

Outre les questions sous-jacentes à l'approche même de la coopération multilatérale, les facteurs institutionnels liés au dialogue et à la coopération multilatérale ont représenté un centre d'intérêt de la discussion. Le rôle de l'ONU et, du système des Nations Unies a été souligné, dans son double aspect de cadre de concentration, de dialogue et de négociation, d'une part, et, sous l'angle de sa capacité opérationnelle, d'autre part. Le débat sur la revitalisation et la restructuration du mécanisme économique et social des Nations Unies a été situé dans la perspective d'un rôle accru et plus efficace au service du développement, et donc de la paix et de la stabilité.

Il est apparu clairement que les préoccupations liées aux ressources et le souci d'une meilleure coordination des activités demeurent au centre de l'attention, y compris une meilleure coordination et complémentarité entre les Nations Unies, les institutions financières internationales et le GATT.

Les participants se sont également accordés à reconnaître que la dynamisation de la coopération multilatérale suppose également un surcroît d'efforts internes par chacun des pays en développement pour assurer une mobilisation optimale de ses ressources propres, ce qui permettra de maximiser l'impact des apports de ressources extérieures.

Le renforcement du rôle des acteurs non traditionnels de la coopération multilatérale, notamment les organisations non gouvernementales, a été identifié comme l'une des orientations futures à encourager, de même que la participation populaire au niveau des pays.

Le potentiel de coopération multilatérale en matière d'environnement, qui est considérable, a été aussi largement évoqué. A cet égard, le risque de diversion des ressources des activités de développement au profit des activités de protection de l'environnement, voire le risque d'une nouvelle forme de conditionnalité, a été débattu.

Les problèmes monétaires et financiers internationaux, en particulier la crise de la dette extérieure des pays en développement, de même que les problèmes de mobilisation de l'épargne et des flux d'investissement étranger direct, ont été largement évoqués en tant que défis à relever par une conjonction de mesures de politique internes et de mesures internationales qui requièrent une approche multilatérale. Dans ce contexte, et parallèlement à l'internationalisation des marchés financiers et du rôle des sociétés transnationales, les enjeux et les difficultés que soulève la coordination des

politiques **macro-économiques** des pays industrialisés ont **été** évoqués, ainsi que **leurs** implications pour les pays en développement. Il y a là matière à **concentration** multilatérale en vue de définir les moyens d'une prise en compte **des facteurs nouveaux** qui caractérisent les relations économiques internationales. Les intervenants ont **été** unanimes à **reconnaître** que dans la **réalisation** de cet objectif, l'Organisation des Nations **Unies**, et **singulièrement** le Conseil **économique** et social, peuvent **et** doivent apporter leur contribution.

L'exercice auquel nous venons de procéder s'inscrit bien dans le processus de **revitalisation** du Conseil économique et social. En contribuant à une meilleure compréhension mutuelle entre les pays et groupes de pays, ce dialogue devrait aider à poser des fondations **plus** solides en vue d'une action collective de nature à emporter l'adhésion et, mieux encore, la participation et l'appui actif de tous les pays et de toutes les organisations concernés.

Annexe VIII

LISTE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL EN 1991

RESOLUTIONS

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/1	Elargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	23 mai 1991	IX.M
1991/2	Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	29 mai 1991	IV.A
1991/3	Assistance d'urgence à la Somalie	29 mai 1991	IV.D
1.99114	La situation sociale dans le monde	30 mai 1991	VI.A
1991/5	Assistance humanitaire aux Xraquieas réfugiés et déplacés	30 mai 1991	VI.A
1991/6	Situation sociale critique en Afrique	30 mai 1991	VI.B
1991/7	Suivi de plans et programmes d'action internationaux dans le domaine du développement social	30 mai 1991	VI.B
1991/8	Création ou renforcement de comités de coordination nationaux sur l'invalidité ou d'organes similaires	30 mai 1991	VI.B
1991/9	Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées	30 mai 1991	VI.B
1991/10	Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes	30 mai 1991	VI.B
1991/11	Intégration des jeunes à la société : participation, développement, paix	30 mai 1991	VI.B

a/ Il s'agit du chapitre et de la section dans lesquels il est question de la résolution ou de la décision considérée.

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/12	Stratégies de coopération pour le développement social	30 mai 1991	VI.B
1991/13	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	30 mai 1991	VI.B
1991/14	Préparation et célébration de l' Année internationale de la famille	30 mai 1991	VI.13
1991/15	Prévention du crime et justice pénale	30 mai 1991	VI.B
1991/16	Renforcement et rationalisation du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires à l'office des Nations Unies à Vienne	30 mai 1991	VI.B
1991/17	Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat	30 mai 1991	VI.D
1991/18	Violence contre les femmes sous toutes ses formes	30 mai 1991	VI.D
1991/19	Les femmes palestiniennes : leur situation et l'assistance à leur apporter	30 mai 1991	VI.D
1991/20	Les femmes et les enfants sous le régime d'apartheid	30 mai 1991	VI.D
1991/21	Femmes handicapées	30 mai 1991	VI.D
1991/22	Mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la promotion de la femme	30 mai 1991	VI.D
1991/23	Les femmes et les enfants réfugiés et déplacés	30 mai 1991	VI.D
1991/24	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	30 mai 1991	VI.D
1991/25	Elimination de la discrimination à l'égard des femmes conformément aux buts de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	30 mai 1991	VI.D

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/26	Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, liés l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud	31 mai 1991	VI.C
1991127	Question des disparitions forcées ou involontaires	31 mai 1991	VI.C
1991/28	Le droit à u. procès équitable	31 mai 1991	VI.C
1991/29	Question d'un projet d'ensemble de principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale	31 mai 1991	VI.C
1991130	Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques	31 mai 1991	VI.C
1991131	Question d'un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	31 mai 1991	VI.C
1991132	Renforcement de l'indépendance des experts membres de la Sous- Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	31 mai 1991	VI.C
1991/33	Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme	31 mai 1991	VI.C
1991/34	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	31 mai 1991	VI.C
1991/35	Suppression de la traite des êtres humains	31 mai 1991	VI.C

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/36	Faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat	31 mai 1991	VI.C
1991/37	Atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud	31 mai 1991	VI.C
1991/38	Mandat de la Commission des stupéfiants	21 juin 1991	VI.E
1991/39	Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session	21 juin 1991	VI.E
1991/40	Contrôle des produits chimiques utilisés pour la production de cocaïne, d'héroïne et d'autres drogues illicites	21 juin 1991	VI.E
1991/41	Instauration de mesures régionales de détection et de répression des infractions relatives aux drogues au Proche et au Moyen-Orient dans le cadre du développement socio-économique et culturel	21 juin 1991	VI.E
1991/42	Convocation d'une réunion au niveau ministériel au Proche et au Moyen-Orient afin de renforcer l'efficacité de la coopération visant à régler les problèmes liés au trafic illicite et à l'abus de drogues	21 juin 1991	VI.E
1991/43	Demande et offre des opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques	21 juin 1991	VI.E
1991/44	Prévention du détournement du commerce international, vers des circuits illicites, de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes	21 juin 1991	VI.E
1991/45	Application du Système international d'évaluation de l'abus des drogues	21 juin 1991	VI.E

Numéro de la résolution	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991/46	Réduction de la demande de stupéfiants et de substances psychotropes	21 juin 1991	VI.E
1991/47	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	21 juin 1991	VI.E
1991/48	Dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	21 juin 1991	VI.E
1991/49	Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants	21 juin 1991	VI.E
1991/50	Assistance spéciale à la Namibie	26 juillet 1992	III
1991/51	Coopération internationale et coordination des efforts pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer	26 juillet 1991	IV.I
1991/52	Commerce et développement	26 juillet 1991	V.B
1991/53	Alimentation et agriculture	26 juillet 1991	V.B
1991/54	Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud	26 juillet 1991	V.B
1991/55	Recommandations faites par la Commission des sociétés transnationales à sa dix-septième session et contribution de la Commission aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	26 juillet 1991	V.B
1991/56	Croupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	26 juillet- 1991	V.B
1991/57	Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses	26 juillet. 1991	V.B

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/58	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	26 juillet 1991	VII.0
1991/59	Lutte contre l'infestation par la lucilie bouchère	26 juillet 1991	VII.F
1991/60	La situation humanitaire critique dans la corne de l'Afrique	26 juillet 1991	VII.G
1991/61	Aide à la reconstruction et au développement du Liban	26 juillet 1991	VII.G
1991/62	Aide au Yémen	26 juillet 1991	VII.G
1991/63	Elargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	26 juillet 1991	VII.H
1991/64	Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale	26 juillet 1991	V.6
1991/65	Décennie mondiale du développement culturel	26 juillet 1991	V.B
1991/66	Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise	26 juillet 1991	VII.B
1991/67	Rapport du Comité du programme et de la coordination	26 juillet 1991	VII.B
1991/68	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	26 juillet 1991	VII.C
1991/69	Assistance au peuple palestinien	26 juillet 1991	VII.C
1991/70	Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les Etats	26 juillet 1991	V.D

Numéro de la résolution	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991171	Coopération internationale dans le domaine de l'informatique	26 juillet 1991	V.D
1991/72	Admission d'Israël à la Commission économique pour l'Europe	26 juillet 1991	V.A
1991/73	Coopération halieutique en Afrique	26 juillet 1991	V.A
1991174	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar	26 juillet 1991	V.A
1991/75	Phase II de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique , 1985-1994	26 juillet 1991	V.A
1991176	Promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la facilitation du commerce international	26 juillet 1991	V.A
1991/77	Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial et élargissement de la composition du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial	26 juillet 1991	VII.A
1991178	Objectif de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1993-1994	26 juillet 1991	VII.A
1991/79	Admission de Macao en tant que membre associé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	26 juillet 1991	V.A
1991/80	Admission de Kiribati en tant que membre de plein droit de la Commission économique et sociale pour l' Asie et le Pacifique	26 juillet 1.391	V.A
1991/81	Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000)	26 juillet 1991	V.A
1991/82	Accélération du processus d'inté- gration économique en Afrique et renforcement des centres multi-nationaux de programmation et d'exécution de projet6	26 juillet 1991	V.A

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/83	Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique	26 juillet 1991	V.A
1991/84	Conférence internationale sur l'eau et l'environnement	26 juillet 1991	V.B
1991/85	Mise en valeur des ressources en eau et progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata	26 juillet 1991	V.B
1991/86	Mise en valeur et utilisation efficace des ressources énergétiques	26 juillet 1991	V.B
1991/87	Tendances et principaux problèmes de la mise en valeur des ressources minérales	26 juillet 1991	V.B
1991/88	Souveraineté permanente sur les ressources naturelles	26 juillet 1991	V.B
1991/89	Nouvelles techniques d'identification, de prospection et d'évaluation des ressources naturelles, y compris la télédétection	26 juillet 1991	V.B
1991/90	Coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles	26 juillet 1991	V.B
1991/91	Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'explo ^t ion des ressources naturelles	26 juillet 1991	V.B
1991/92	Pro gramme de travail dans le domaine de ^{la} population	26 juillet 1991	V.B
1991/93	Conférence internationale sur la population et le développement	26 juillet 1991	V.B
1991/94	Schémas de consommation et indicateurs qualitatifs du développement	26 juillet 1991	V.B
1991/95	Seconde phase du Programme spécial du Fonds international de développement agricole pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification	26 juillet 1991	V.B

Numéro de la résolution	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991/96	Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique	26 juillet 1991	V.B
1991/97	Lutte contre l'aridité, l'érosion, la salinité, la saturation du sol en eau, la désertification et les effets de la sécheresse en Asie du Sud	26 juillet 1991	V.B
1991/201	CL ation ation d'un comité spécial plénier de la Commission des stupéfiants	7 février 1991	IX.C
19911202	Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 1991	7 février 1991	IX.B
19911203	Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 1992	7 février 1991	IX.B
1991/204	Dates de la trente-troisième session du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme sur les disparitions forcées ou involontaires	7 février 1991	IX.D
1991/205	Dates de la dixième Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	7 février 1991	IX.E
1991/206	Elargissement de la composition du Comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	7 février 1991	IX.M
1991/207	Report de la seizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	7 février 1991	IX.F
1991/208	Dates de la première session ordinaire et de la reprise de la premier-e session ordinaire de 1991 du Conseil économique et social	7 février 1991	IX.G
1991/209	Reprise de la session d'organisation pour 1991 du Conseil économique et social	7 février 1991	IX.H

Numéro de la décision	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991/210	Election de membres d'organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de membres des commissions techniques	7 février 1991	VIII
1991/211	Conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation entre l'Iraq et le Koweït et ses incidences à court, à moyen et long terme	25 mars 1991	IX.1
1991/212	Assistance d'urgence à la Somalie	25 mars 1991	IX.B
1991/213	Adoption de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1991 et autres questions d'organisation	13, 15 et 31 mai 1991	IX.B
1991/214	Reprise de la dix-septième session de la Commission des sociétés transnationales	13 mai 1991	IX.J
1991/215	Dates de la réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	15 mai 1991	IX.K
1991/216	Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement émanant d'organisations non gouvernementales	22 mai 1991	IX.N
1991/217	Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 1993 du Comité chargé des organisations non gouvernementales	22 mai 1991	IX.N
1991/218	Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégories I et II)	22 mai 1991	IX.N
1991/219	Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales	22 mai 1991	IX.N

Numéro de la décision	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
19911220	Assistance d'urgence pour le relèvement économique et social du Libéria	23 mai 1991	IX.L
19911221	Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies	28 mai 1991	IV.B
19911222	Douzième et treizième Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	28 mai 1991	IV.C
19911223	L'embargo économique des Etats-Unis contre Cuba : ses conséquences néfastes pour la pleine jouissance des droits de l'homme du peuple cubain	30 mai 1991	IV.E
19911224	Elections, présentation de candidatures et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organismes qui lui sont rattachés	30 et 31 mai 1991	VIII
19911225	Rapport du Secrétaire général sur les travaux menés RU sein du système des Nations Unies pour améliorer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la situation sociale et des niveaux de vie	30 mai 1991	VI.A
1991/226	Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente--deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-troisième session de la Commission	30 mai 1991	VI.B
1991/227	Questions relatives aux programmes	30 mai 1991	VI.B
1991/228	Présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	30 mai 1991	VI.B

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/229	Examen approfondi de grands thèmes de politique sociale par le Conseil économique et social	30 mai 1991	VI.B
1991/230	Sommet mondial pour le développement	30 mai 1991	VI.B
1991/231	Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa trente-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa trente-sixième session	30 mai 1991	VI.D
1991/232	Demande de services de conférence supplémentaires lors de la trente-sixième session de la Commission de la condition de la femme	30 mai 1991	VI.D
1991/233	Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	31 mai 1991	VI.C
1991/234	Mise en oeuvre du Programme d'action pour la deuxième Décenn' de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	31 mai 1991	VI.C
1991/235	Question de la jouissance effective, dans tous Les pays , des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels , et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme	31 mai 1991	VI.C

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/236	Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété	31 mai 1991	VI.C
1991/237	Situation des droits de l'homme en Afrique du Sud	31 mai 1991	VI.C
1991/238	Personnes déplacées dans leur propre pays	31 mai 1991	VI.C
1991/239	Conférence mondiale sur les droits de l'homme	31 mai 1991	VI.C
1991/240	Torture et autres peines ou traitements cruels , inhumains ou dégradants : rapport du Rapporteur spécial	31 mai 1991	VI.C
1991/241	L'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et l'indépendance des avocats	31 mai 1991	VI.C
1991/242	Question des disparitions forcées ou involontaires	31 mai 1991	VI.C
1991/243	Question de la détention arbitraire	31 mai 1991	VI.C
1991/244	Droits de l'homme et environnement	31 mai 1991	VI.C
1991/245	Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction	31 mai 1991	VI.C
1991/246	Assistance au Guatemala dans le domaine des droits de l'homme	31 mai 1991	VI.C
1991/247	Rapport du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants	31 mai 1991	VI.C
1991/248	Travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	31 mai 1991	VI.C

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a/</u>
1991/249	Rapports du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	31 mai 1991	VI.C
1991/250	Moyens possibles de faciliter le règlement de façon pacifique et constructive et problèmes touchant les minorités	31 mai 1991	VI.C
1991/251	La situation des droits de l'homme dans le Koweït sous occupation iraquienne	31 mai 1991	VI.C
1991/252	La situation des droits de l'homme à Cuba	31 mai 1991	VI.C
19911253	La situation des droits de l'homme en Roumanie	31 mai 1991	VI.C
1991/254	Coopération avec les représentants d'organes de l'Organisation des Nations Unies chargés des droits de l'homme	31 mai 1991	VI.C
19911255	Exécutions sommaires ou arbitraires	31 mai 1991	VI.C
19911256	La situation des droits de l'homme en Iraq	31 mai 1991	VI.C
1991/257	La situation des droits de l'homme en El Salvador	31 mai 1991	VI.C
1991/258	La situation des droits de l'homme en Haïti	31 mai 1991	VI.C
1991/259	La situation des droits de l'homme en Afghanistan	31 mai 1991	VI.C
19911260	La situation en Guinée équatoriale	31 mai 1991	VI.C
19911261	La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran	31 mai 1991	VI.C
19911262	Question des droits de l'homme et des états d'exception	31 mai 1991	VI.C

<u>Número de la decisión</u>	<u>Titre</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Chapitre et section a'</u>
1991 263	Organisation des travaux de la quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme	31 mai 1991	VI.C
19911264	Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session et documentation y relative	31 mai 1991	VI.C
1991/265	Non-présentation de rapports par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	31 mai 1991	VI.C
19911266	Activités d'information dans le domaine des droits de l'homme	31 mai 1991	VI.C
19911267	Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels	31 mai 1991	VI.C
19911268	La situation des droits de l'homme dans le sud du Liban	31 mai 1991	VI.C
19911269	Situation au Cambodge	31 mai 1991	VI.C
1991/270	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil économique et social	31 mai 1991	IX.B
1991/271	Rapport6 examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question des stupéfiants	21 juin 1991	VI.E
1991/272	Election à la Commission des établissements humains	21 juin 1991	VIII
19911273	Adoption de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1991 et autres questions d'organisation	3 juillet 1991	IX.5

Numéro de la décision	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991/274	Convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement	3 juillet 1991	III
1991/275	Rapport du Comité de la planification du développement	26 juillet 1991	II
19911276	Documents examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de son examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle	26 juin 1991	III
1991/277	Rapport du Président du Conseil économique et social sur toutes les questions intéressant l'examen de l'application des mesures convenues pour la revitalisation du Conseil	26 juillet 1991	IV.F
19911278	Note du Secrétaire général sur le respect des engagements et l'application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, par les organismes des Nations Unies	26 juillet 1991	IV.G
19911279	Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés	26 juillet 1991	IV.H
1991/280	Rapport du Secrétaire général sur la politique du sol et de l'eau pratiquée par Israël dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés	26 juillet 1991	IV.H
1991/281	Dates de la quinzième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	26 juillet 1991	IX.P

<u>N.º</u> <u>de la</u> <u>décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Date</u> <u>d'adoption</u>	<u>Chapitre et</u> <u>section a/</u>
1991/282	Dates de la trente-cinquième session du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme sur les disparitions forcées ou involontaires	26 juillet 1991	IX.D
1991/283	Elections	26 juillet 1991	VIII
19911284	Rapport du Comité inter- gouvernemental de la science et de la technique au service du développement	26 juillet 1991	V.B
19911285	Ordres du jour provisoires et documentation pour les dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission des sociétés transnationales	26 juillet 1991	v.B
19911286	Rapports <i>examinés</i> par le Conseil économique et social à propos de la question des sociétés transnationales	26 juillet 1991	V.B
1991/287	Application de la stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique	26 juillet 1991	VII.F
1991/288	Opérations d'urgence et de secours	26 juillet 1991	VII.G
19911289	Action du système des Nations Unies face aux situations d'urgence	26 juillet 1991	VII.H
1991/290	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	26 juillet 1991	VII.H
1991/291	Note du Secrétaire général sur la participation effective et l' intégration des femmes au développement	26 juillet 1991	V.B

Numéro de la décision	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991/292	Rapport du Directeur général de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la coopération en matière de développement industriel et la diversification et modernisation des activités productives dans les pays en développement	26 juillet 1991	V.C
1991/293	Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos des questions de coordination	26 juillet 1991	VII.B
1991/294	Calendrier des conférences et réunions pour 1992 et 1993	26 juillet 1991	VII.D
1991/295	Comptes rendus analytiques des comités de session et des organes subsidiaires du Conseil économique et social	26 juillet 1991	VII.D
1991/296	Activités opérationnelles de développement	26 juillet 1991	VII.A
1991/297	Efficacité de la programmation	26 juillet 1991	VII.A
1991/298	Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial	26 juillet 1991	VII.A
1991/299	Documents examinés par le Conseil économique et social à propos de la question des activités opérationnelles de développement	26 juillet 1991	VII.A
1991/300	Lieu de la quarante-huitième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	26 juillet 1991	V.A
1991/301	Lieu de la vingt-septième session de la Commission économique pour l'Afrique et de la dix-huitième réunion de la Conférence des ministres de la Commission	26 juillet 1991	V.A
1991/302	Convocation d'un groupe ad hoc d'experts de haut niveau sur la révision du mandat des commissions régionales	26 juillet 1991	V.A

Numéro de la décision	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991/303	Accélération du processus d'intégration économique en Afrique et renforcement des centres multi ationaux de programmation et d'exécution de projets	26 juillet 1991	V.A
1991/304	Documents examinés par le Conseil économique et social à propos de la question de la coopération régionale	26 juillet 1991	V.A
1991/305	Conférence internationale sur l'eau et l'environnement	26 juillet 1991	V.B
1991/306	Prévention des catastrophes et atténuation de leurs effets dans le cadre de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources naturelles	26 juillet 1991	V.B
1991/307	Rapport du Comité des ressources naturelles sus les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session du Comité	26 juillet 1991	V.B
1991/308	Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission de la population et documentation y relative	26 juillet 1991	V.B
1991/309	Rapport de la Commission de la population agissant en tant que Commission préparatoire de la Réunion internationale de 1994 sur la population	26 juillet 1.991	V.B
1991/310	Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-septième session de la Commission	26 juillet 1991	V.B
1991/311	Rapport de la Commission des établissements humains	26 juillet 1991	V.B

Numéro de la décision	Titre	Date d'adoption	Chapitre et section a/
1991/312	Documents examinés par le Conseil économique et social à propos de la question des établissements humains	26 juillet 1991	V.B
1991/313	Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos de la question de l'environnement	26 juillet 1991	V.B
1991/314	Rapports examinés par le Conseil économique et social à propos de la question de la désertification et de la sécheresse	26 juillet 1991	V.B
1991/315	Rapport du Secrétaire général Sur la coopération internationale pour étudier et atténuer le plus possible les effets de la catastrophe de Tchernobyl	26 juillet 1991	IV. I
1991/316	Présentation de candidatures au Conseil mondial de l'alimentation	17 octobre 1991	VIII
1991/317	Extrait du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur la reprise de sa trente-huitième session	17 octobre 1991	IV.J